

Légende

- Localisation des données chiroptérologiques
- ★ Estivale
 - ◆ Hivernale
 - Transit
 - ZIP du projet
- AEI (200 m)
 - AER (2 km)
 - AEE (20 km)
 - Limite communale
 - Limite départementale

0 5 10 km



© Deux-Sèvres Nature Environnement - 2022
Sources : ADMIN, DSNE, LPO17, LPO85, VOLKSWIND, OpenStreetMan

Figure 17 : carte de localisation des données de Pipistrelle indéterminée à l'échelle de l'aire d'étude élargie

3.2.4 Les sérotines (genre *Eptesicus*)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Note de risque éolien (Eurobats, 2014)	Nombre de communes de présence
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Moyen	49

Une espèce de sérotine est notée sur le secteur. Il s'agit de la **Sérotine commune** (*Eptesicus serotinus*).

Statut :

Les sérotines sont des espèces protégées par la loi française et dont la protection relève d'un intérêt communautaire (Annexe IV Directive 92/43/CEE).

A l'échelle nationale et d'après les données issues du protocole Vigie-Chiro (CESCO-MNHN), la Sérotine commune accuse un déclin marqué en France depuis 2006 (-30%).



Figure 18 : *Eptesicus serotinus* – L. BOURGOUIN

Écologie :

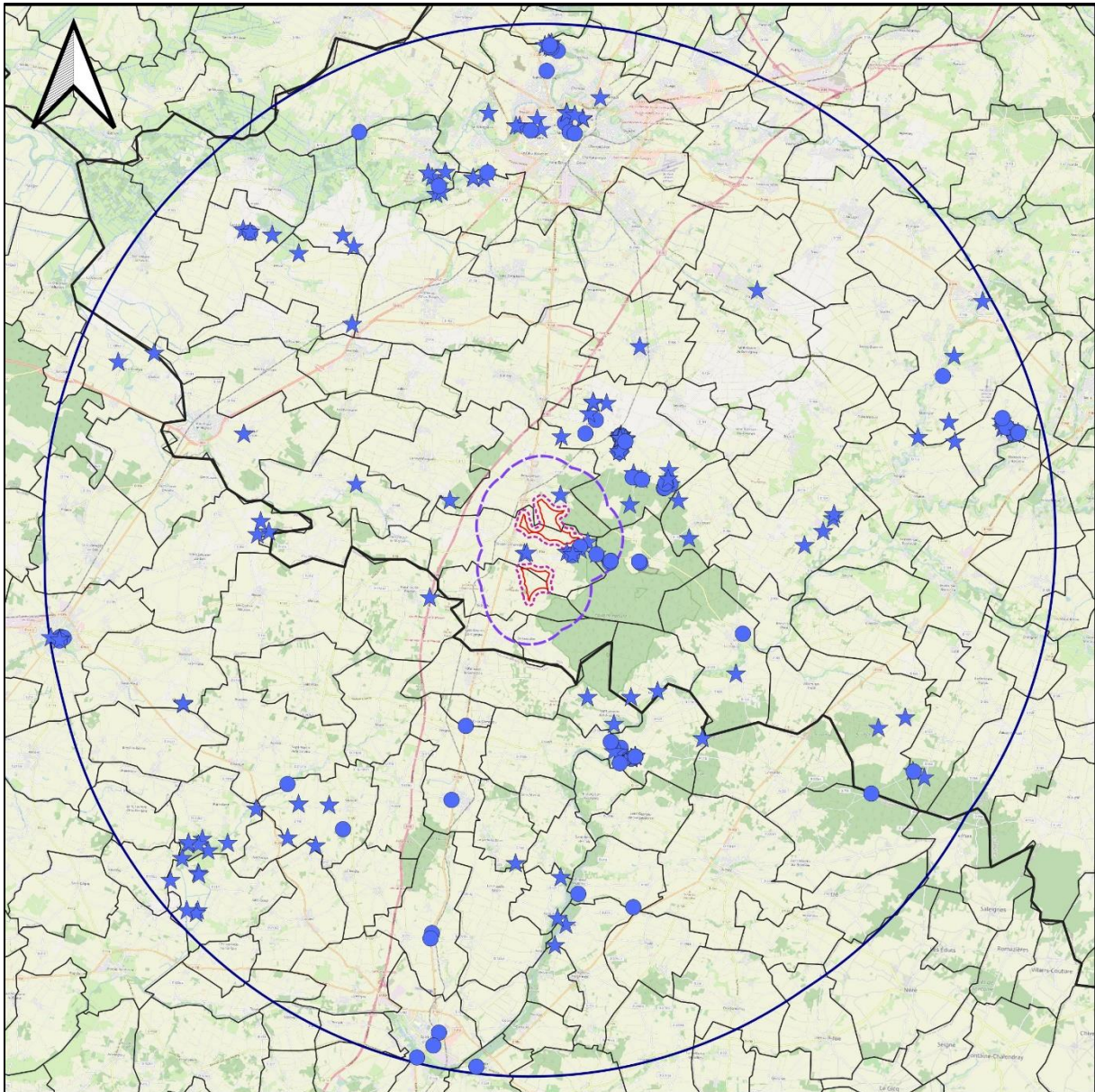
La Sérotine commune, espèce relativement plastique fréquente des milieux variés : milieux ouverts mixtes, bocages, prairies, zones humides, lisières, allées de sous-bois, parcs, jardins et vergers... **Son rayon d'action en période estivale peut atteindre plus de 15 km.** Espèce anthropophile, elle semble s'être bien adaptée à l'urbanisation et les gîtes sont nombreux en bâtis. L'espèce est régulièrement contactée en chasse, dans les zones urbaines, à proximité des éclairages publics ou dans des parcs et jardins.

Connaissance sur la zone d'étude :

Sur ce secteur, l'immense majorité des données de Sérotine commune est issue de points d'écoute. Au total, au moins quatre colonies de parturition sont connues pour cette espèce sur la zone, sur les communes de Fors, Marigny, Melle et Secondigné-sur-Belle. Il est très probable que plusieurs colonies restent à découvrir dans ce secteur.

Les connaissances sur la Sérotine commune restent très lacunaires et localisées sur la zone d'étude.

Les sérotines sont des espèces concernées par le risque de mortalité éolienne. Même si seulement quatre colonies de parturition sont connues à ce jour à proximité du projet, il convient de réaliser des prospections complémentaires afin de mieux cerner les enjeux, d'autant plus qu'une des colonies est située non loin de l'AER. Par ailleurs, les fortes capacités de déplacement de ces espèces seront à prendre en considération dans l'analyse des impacts.



Légende

- | | |
|---|-----------------------|
| Localisation des données chiroptérologiques | AEI (200 m) |
| Sérotine commune | AER (2 km) |
| ★ Estivale | AEE (20 km) |
| ◆ Hivernale | Limite communale |
| ● Transit | Limite départementale |
| ZIP du projet | |

0 5 10 km



© Deux-Sèvres Nature Environnement - 2022
Sources : ADMIN, DSNE, LPO17, LPO85, VOLKSWIND, OpenStreetMan

Figure 19 : carte de localisation des données de Sérotine commune au sein de l'aire d'étude éloignée

3.2.5 La Barbastelle d'Europe (genre *Barbastella*)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Note de risque éolien (Eurobats, 2014)	Nombre de communes de présence
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Moyen	68

Une espèce du genre « *Barbastella* » est notée sur le secteur. Il s'agit de la **Barbastelle d'Europe** (*Barbastella barbastellus*).

Statut :

La Barbastelle d'Europe est une espèce protégée par la loi française et dont la protection relève d'un intérêt communautaire (Annexe II & IV Directive 92/43/CEE).

Écologie :

La Barbastelle d'Europe est une espèce principalement inféodée aux milieux forestiers. Elle fréquente cependant des milieux variés ce qui en fait une espèce assez plastique : forêts, lisières, allées de sous-bois, parcs, jardins et vergers... **Son rayon d'action en période estivale peut atteindre 5 km.** En ce qui concerne les gîtes, l'espèce est aussi bien arboricole qu'anthropophile, elle semble s'être bien adaptée à l'urbanisation et les gîtes sont nombreux en bâti.



Figure 20 : *Barbastella barbastellus* - M. DORFIAC

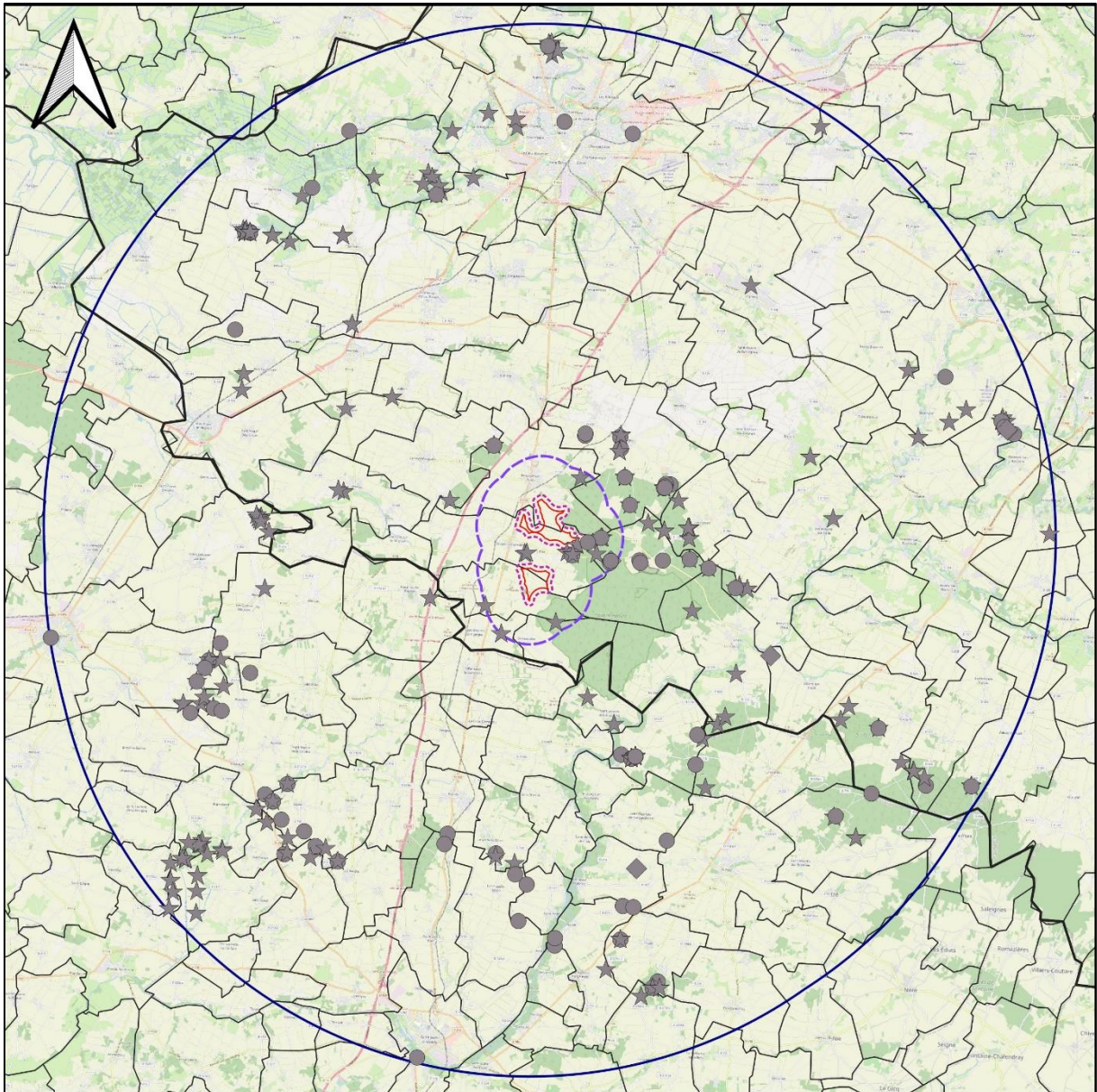
Connaissance sur la zone d'étude :

A ce jour, au moins sept colonies sont connues sur la zone, sur les communes de Saint-Saturnin-du-Bois, Saint-Georges-de-Rex, de La Rochénard, d'Amuré, d'Usseau, de Brûlain et des Fosses. Toutes les colonies connues sont situées dans l'AEE. Il est très probable que d'autres colonies existent d'autant plus au regard de la forte proximité avec le Massif forestier de Chizé-Aulnay. L'espèce est ponctuellement contactée en période de transit et ponctuellement en hibernation. De forts enjeux sont identifiés pour cette espèce dans l'AEE.

Les connaissances sur la Barbastelle d'Europe restent lacunaires et localisées sur la zone d'étude.

La Barbastelle d'Europe est une espèce qui selon la bibliographie semble moins concernée par le risque de mortalité éolienne que les espèces précédemment citées, bien que plusieurs cas de mortalité soient relatés en Charente-Maritime. Elle est très bien représentée sur la zone. Il s'agit probablement d'une des espèces les plus communes après la Pipistrelle commune. La région Nouvelle-Aquitaine accueille près de 30 % des effectifs hivernaux de France et porte à ce titre une responsabilité particulière pour la conservation de cette espèce, jugée prioritaire dans le Plan Régional d'Actions en faveur des chiroptères en Nouvelle-Aquitaine (FNE NA, 2018).

Plusieurs colonies de parturition sont connues à ce jour à proximité du projet, il convient de réaliser des prospections complémentaires *a minima* à l'échelle de l'aire d'étude immédiate, afin de mieux cerner les enjeux. Espèce à tendances arboricoles, il faudra veiller à la non-destruction d'arbres gîte en phase de travaux au niveau de la ZIP. D'autant plus que la ZIP est localisée au sein d'un système paysager bocager susceptible d'être impacté par la présence même des éoliennes jusqu'à 400 m autour des éoliennes (Barré *et al.*, 2019). Il en est donc d'autant plus important de veiller au respect des préconisations EUROBATS et SFEPM d'éloignement d'au moins 200 m des lisières.



Légende

- Localisation des données chiroptérologiques
- ★ Estivale
 - ◆ Hivernale
 - Transit
 - ZIP du projet
- AEI (200 m)
- AER (2 km)
- AEE (20 km)
- Limite communale
- Limite départementale

0 5 10 km



© Deux-Sèvres Nature Environnement - 2022
Sources : ADMIN, DSNE, LPO17, LPO85, VOLKSWIND, OpenStreetMan

Figure 21 ; carte de localisation des données de Barbastelle d'Europe à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

3.2.6 Autres espèces à sensibilité faible à l'éolien

3.2.6.1 Les murins (genre *Myotis*)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Note de risque éolien (Eurobats, 2014)	Nombre de communes de présence
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	Faible	18
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	Faible	26
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Faible	18
Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	Faible	15
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Faible	12
Murin de Brandt	<i>Myotis brandtii</i>	Faible	1
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Faible	44
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	Faible	36
Murin indéterminé	<i>Myotis sp.</i>	Faible	37

Huit espèces du genre « *Myotis* » sont notées sur le secteur. Il s'agit du **Murin d'Alcathoe** (*Myotis alcathoe*), du **Murin de Beschtein** (*Myotis bechsteinii*), du **Murin de Brandt** (*Myotis brandtii*), du **Grand Murin** (*Myotis myotis*), du **Murin de Daubenton** (*Myotis daubentonii*), du **Murin à oreilles échancrées** (*Myotis emarginatus*), du **Murin à moustaches** (*Myotis mystacinus*) et du **Murin de Natterer** (*Myotis nattereri*).



Figure 22 : *Myotis mystacinus* – B. FILLON

Espèces proches au niveau acoustique et morphologique, la détermination spécifique est parfois difficile en observation à vue ; ils sont alors notés Murins indéterminés (*Myotis sp.*). Les données de capture temporaire, de suivi de sites d'hibernation et de détection ultrasonore permettent l'obtention de points de contacts par espèce.

Statut :

Tous les murins sont des espèces protégées par la loi française et dont la protection relève d'un intérêt communautaire (Annexe IV Directive 92/43/CEE). De plus, sur les 7 espèces de murins présentes sur ce secteur, 3 sont aussi inscrites à l'Annexe II Directive 92/43/CEE.

Écologie :

Les murins sont des espèces généralement forestières. Cependant les exigences en termes de gîte de parturition sont variables selon les espèces. Le Murin à oreilles échancrées va privilégier les gîtes anthropiques en bâti, le Murin de Daubenton, plutôt les ouvrages d'art tels que les ponts alors que les autres espèces sont typiquement arboricoles (hormis le Grand murin). Les exigences en termes de terrain de chasse sont elles aussi extrêmement variables selon les espèces. Cela va de la surface d'eau calme pour le Murin de Daubenton à la forêt de feuillus mûre pour le Murin d'Alcathoe. **Les rayons d'actions en période estivale sont aussi différents d'une espèce à une autre et varient entre environ 1 km pour le Murin d'Alcathoe à environ 6 km pour le Murin à oreilles échancrées à parfois plus de 20 km pour le Grand murin.**

Connaissance sur la zone d'étude :

- Murin d'Alcathoe

Cette espèce a été contactée principalement en phase estivale sur la zone d'étude, essentiellement lors de protocole de capture ou en acoustique. Cependant, à ce jour, aucune colonie de parturition n'est connue dans ce secteur. **Les connaissances sur le Murin d'Alcathoe restent très lacunaires et localisées sur la zone d'étude.**

- Murin de Bechstein

Le Murin de Bechstein est principalement contacté en phase estivale sur la zone d'étude. Quelques données sont disponibles en période hivernale, mais elles concernent peu d'individus. À ce jour, une seule colonie de plusieurs dizaines d'individus est connue dans un abri artificiel à Villiers-en-Bois. **Les connaissances sur le Murin de Bechstein restent très lacunaires et localisées sur la zone d'étude. Espèce prioritaire PRAC (menacée à différentes échelles géographiques).**

- Murin de Brandt

Le Murin de Brandt n'a été contacté qu'une seule fois via un contact acoustique en phase estivale sur la zone d'étude. **Les connaissances sur le Murin de Bechstein restent très lacunaires et localisées sur la zone d'étude. Espèce prioritaire PRAC (menacée à différentes échelles géographiques).**

- Murin de Daubenton

Cette espèce est présente pendant toutes les phases de l'année au sein de la zone d'étude, mais principalement en phase de transit. A ce jour, dix colonies de parturition sont avérées sur les communes de La Vergne, de Magné, de Chizé, de Niort, de Saint-Jean-d'Angély, de Dampierre-sur-Boutonne, de Périgné, de Brioux-sur-Boutonne, de Courcelles et de Poursay-Garnaud. Ces colonies sont principalement situées dans des ouvrages d'art. **Les connaissances sur le Murin de Daubenton restent localisées sur le secteur. Nous suspectons la présence d'autres colonies au sein de la zone étudiée, encore non connues à ce jour. Espèce prioritaire PRAC.**

- Murin à oreilles échancrées

Cette espèce est présente pendant toutes les phases de l'année au sein de la zone d'étude. A ce jour, une importante colonie de parturition est connue sur la commune de Vervant, au sein de l'AEE. **Les connaissances sur le Murin à oreilles échancrées restent localisées sur le secteur. Nous suspectons la présence d'autres colonies au sein de l'aire d'étude encore non connues à ce jour. Espèce prioritaire PRAC.**

- Grand murin

Cette espèce est présente toute l'année au sein de la zone d'étude. A ce jour, aucune colonie de parturition n'est connue sur la zone d'étude, mais les multiples contacts lors de captures et de protocoles acoustiques attestent de la présence très probable de plusieurs colonies au sein de l'AER et l'AEE. **Les connaissances sur le Grand murin restent localisées sur le secteur. Nous suspectons la présence d'autres colonies au sein de l'aire d'étude encore non connues à ce jour. En déclin en Poitou-Charentes (-46% entre 1995 et 2019). Espèce prioritaire PRAC.**

- Murin à moustaches

Cette espèce est présente pendant toutes les phases de l'année au sein de la zone d'étude. A ce jour, aucune colonie de parturition n'est connue sur la zone d'étude mais il est possible qu'il existe des colonies dans le secteur. A noter que quelques individus se retrouvent souvent lors de la période hivernale, notamment à Mazières-sur-Béronne et Saint-Romain-lès-Melle. **Les connaissances sur le Murin à moustaches restent assez lacunaires et localisées sur la zone d'étude.**

- Murin de Natterer

Cette espèce est présente pendant toutes les phases de l'année au sein de la zone d'étude. A ce jour, aucune colonie de parturition n'est connue pour l'espèce sur la zone d'étude, mais il est probable qu'il en existe de nombreuses en raison du caractère fortement boisé de l'environnement local (Forêt de Chizé et Forêt d'Aulnay). **Les connaissances sur le Murin de Natterer restent assez lacunaires et localisées sur la zone d'étude.**

- Murin indéterminé

Ces données concernent majoritairement des murins observés dans des sites d'hibernation ou contactés lors d'inventaires acoustiques et dont l'identification reste partielle.

Les murins sont des espèces qui, selon la bibliographie, semblent moins concernés par le risque de mortalité éolienne. Toutefois, une attention particulière devra être portée aux murins de moyenne (Murin à oreilles échancrées) et grande taille (Grand murin) car des cas de mortalité ont déjà été constatés chez ces espèces. Etant donné le peu d'informations sur ce groupe d'espèce à proximité du projet, il convient de réaliser des prospections complémentaires *a minima* à l'échelle de l'aire d'étude immédiate, afin de mieux cerner les enjeux. D'autant plus que la ZIP est localisée au sein d'un système paysager bocager susceptible d'être impacté par la présence même des éoliennes jusqu'à 400 m autour des éoliennes (Barré *et al.*, 2019). De plus, certaines espèces de murins étant typiquement arboricoles, il faudra veiller à la non-destruction d'arbres gîte en phase de travaux au niveau de la ZIP et il est d'autant plus important de veiller au respect des préconisations EUROBATS et SFEPM d'éloignement d'au moins 200 m des lisières.

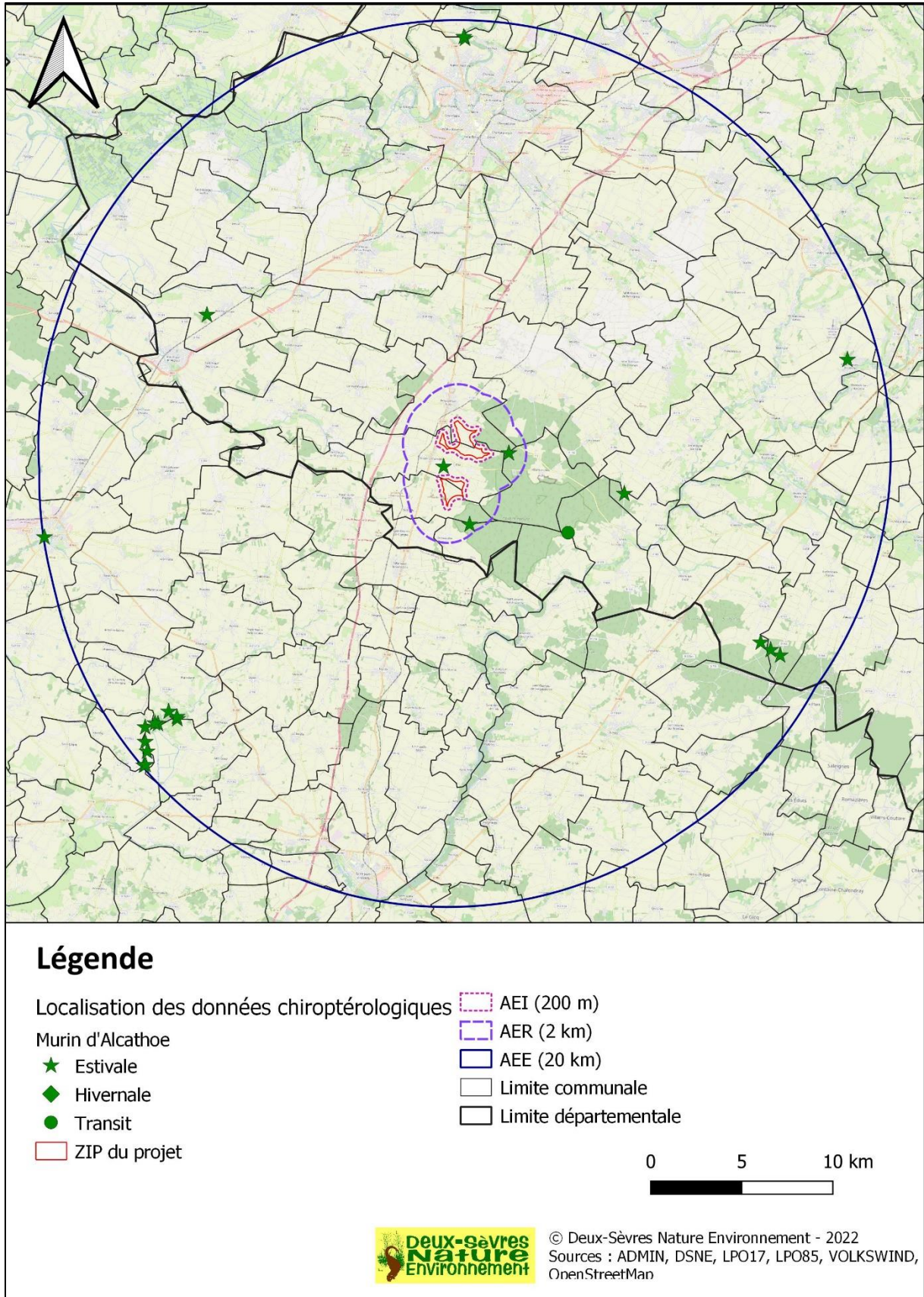
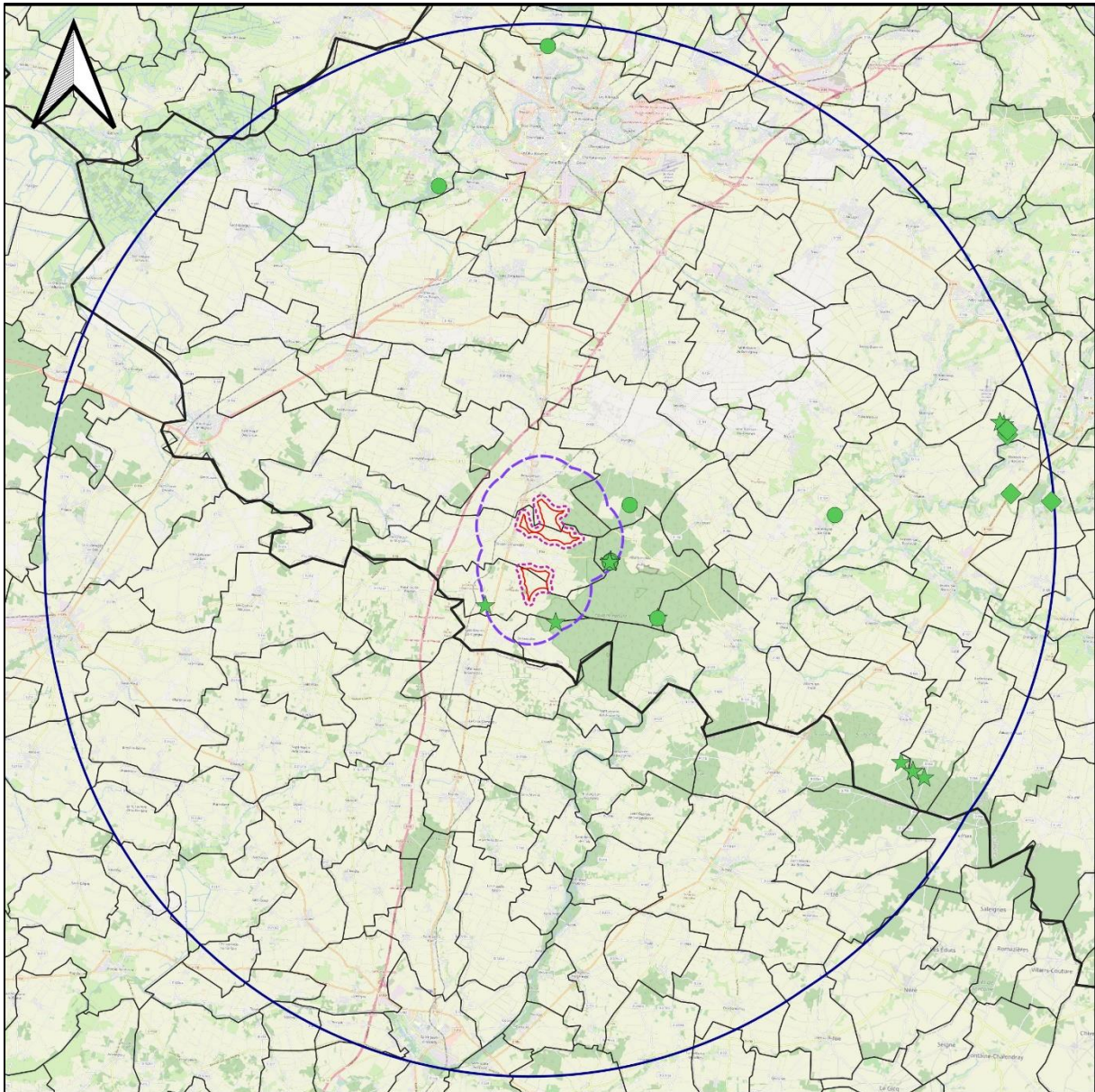


Figure 23 : carte de localisation des données du Murin d'Alcathoe à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



Légende

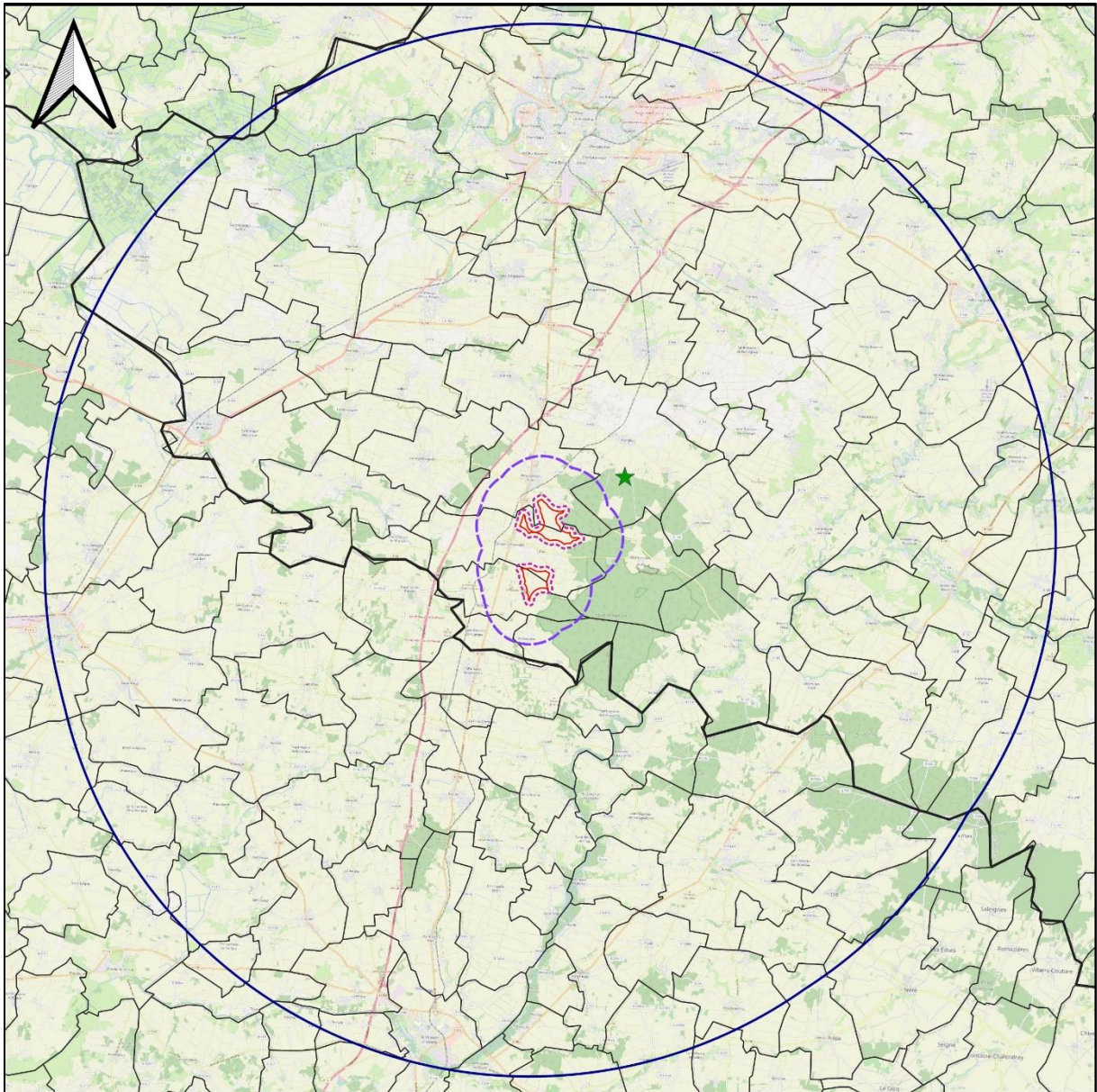
- | | |
|---|-----------------------|
| Localisation des données chiroptérologiques | AEI (200 m) |
| Murin de Bechstein | AER (2 km) |
| ★ Estivale | AEE (20 km) |
| ◆ Hivernale | Limite communale |
| ● Transit | Limite départementale |
| ZIP du projet | |

0 5 10 km



© Deux-Sèvres Nature Environnement - 2022
Sources : ADMIN, DSNE, LPO17, LPO85, VOLKSWIND, OpenStreetMan

Figure 24 : carte de localisation des données du Murin de Bechstein à l'échelle de l'aire d'étude éolignée



Légende

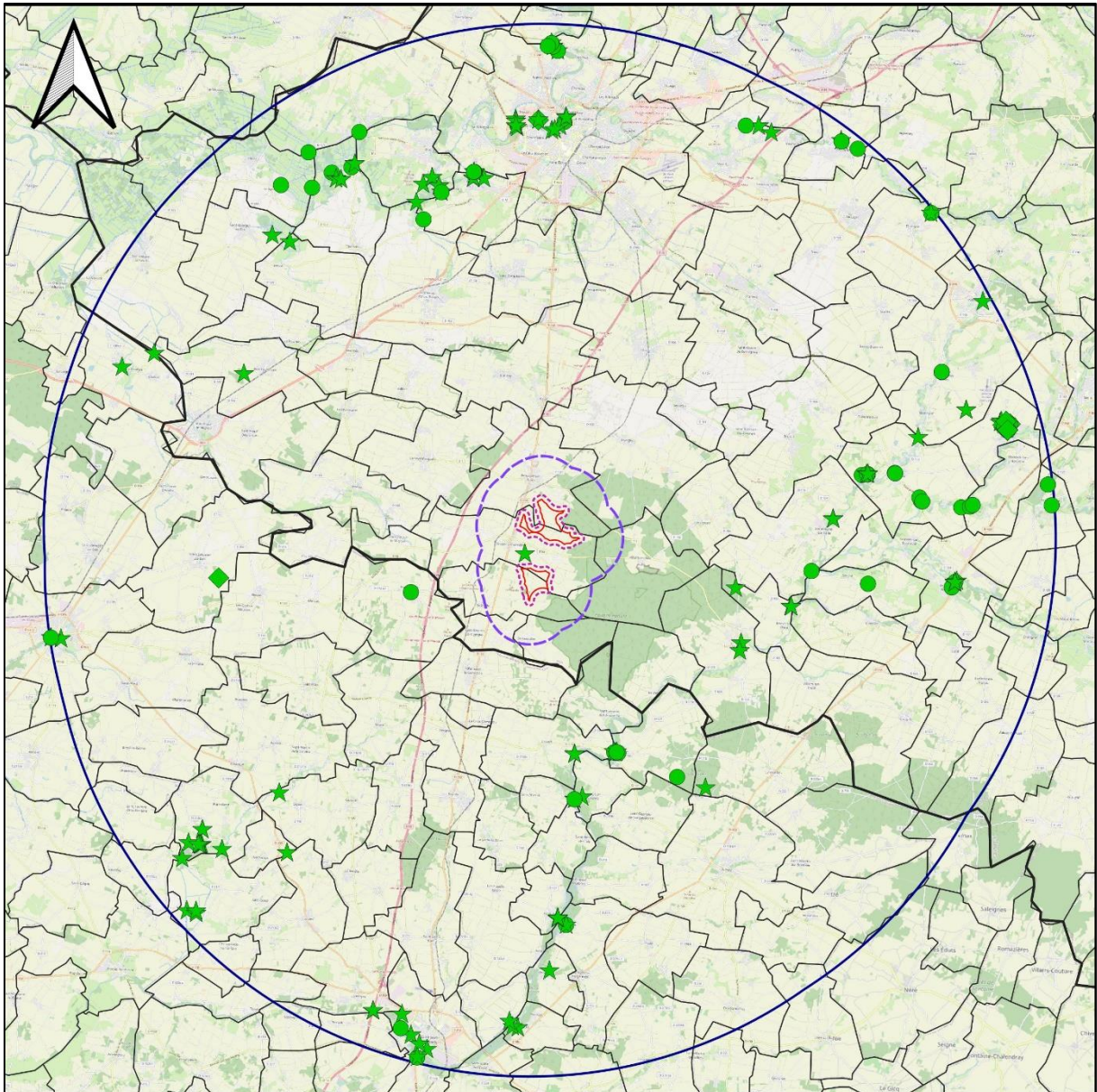
- | | |
|---|-----------------------|
| Localisation des données chiroptérologiques | AEI (200 m) |
| Murin de Brandt | AER (2 km) |
| ★ Estivale | AEE (20 km) |
| ◆ Hivernale | Limite communale |
| ● Transit | Limite départementale |
| ZIP du projet | |

0 5 10 km



© Deux-Sèvres Nature Environnement - 2022
Sources : ADMIN, DSNE, LPO17, LPO85, VOLKSWIND, OpenStreetMan

Figure 25 : carte de localisation des données du Murin de Brandt à l'échelle de l'aire d'étude élargie



Légende

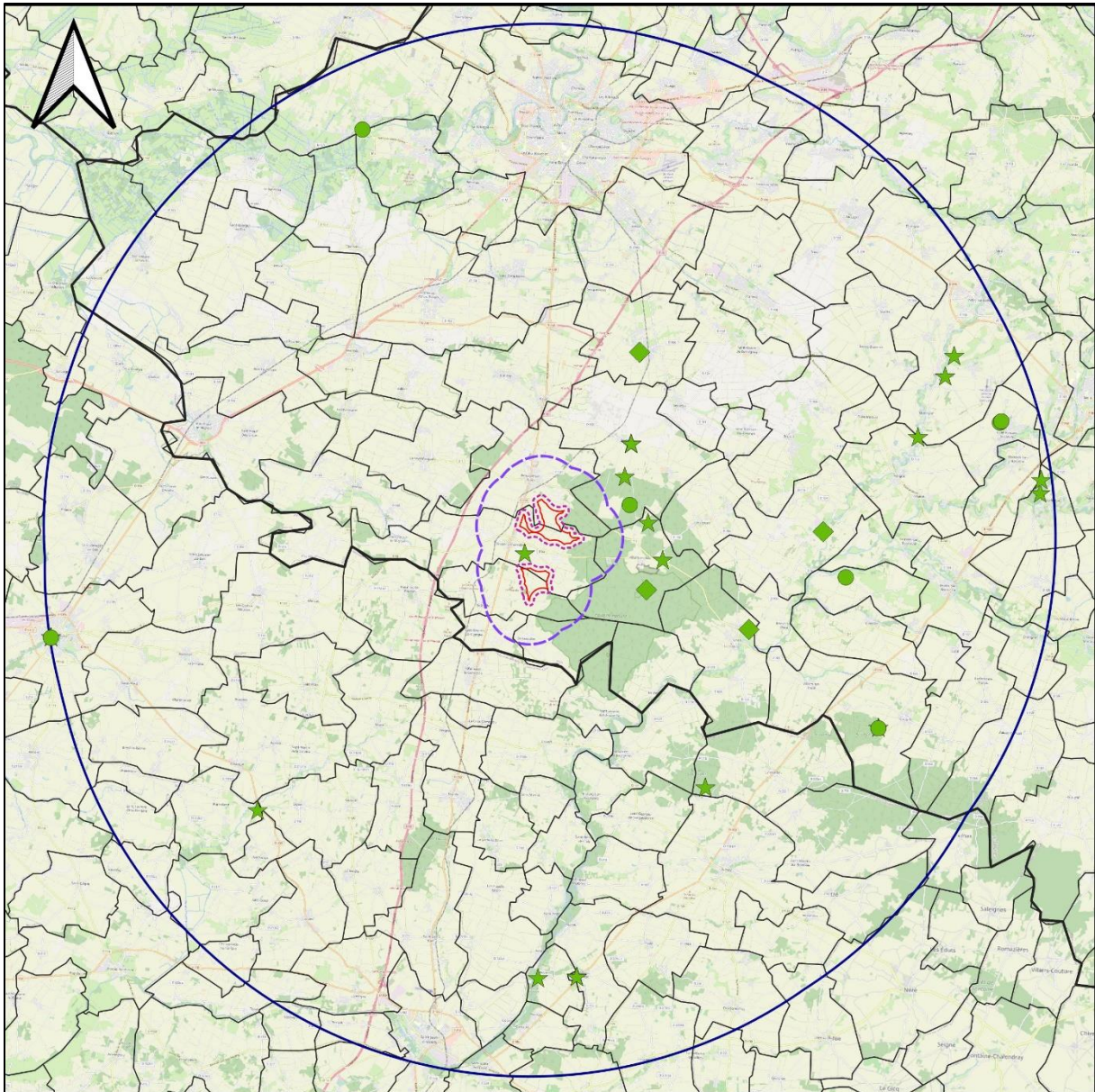
- | | |
|---|-----------------------|
| Localisation des données chiroptérologiques | AEI (200 m) |
| Murin de Daubenton | AER (2 km) |
| Estivale | AEE (20 km) |
| Hivernale | Limite communale |
| Transit | Limite départementale |
| ZIP du projet | |

0 5 10 km



© Deux-Sèvres Nature Environnement - 2022
Sources : ADMIN, DSNE, LPO17, LPO85, VOLKSWIND, OpenStreetMan

Figure 26 : carte de localisation des données du Murin de Daubenton à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



Légende

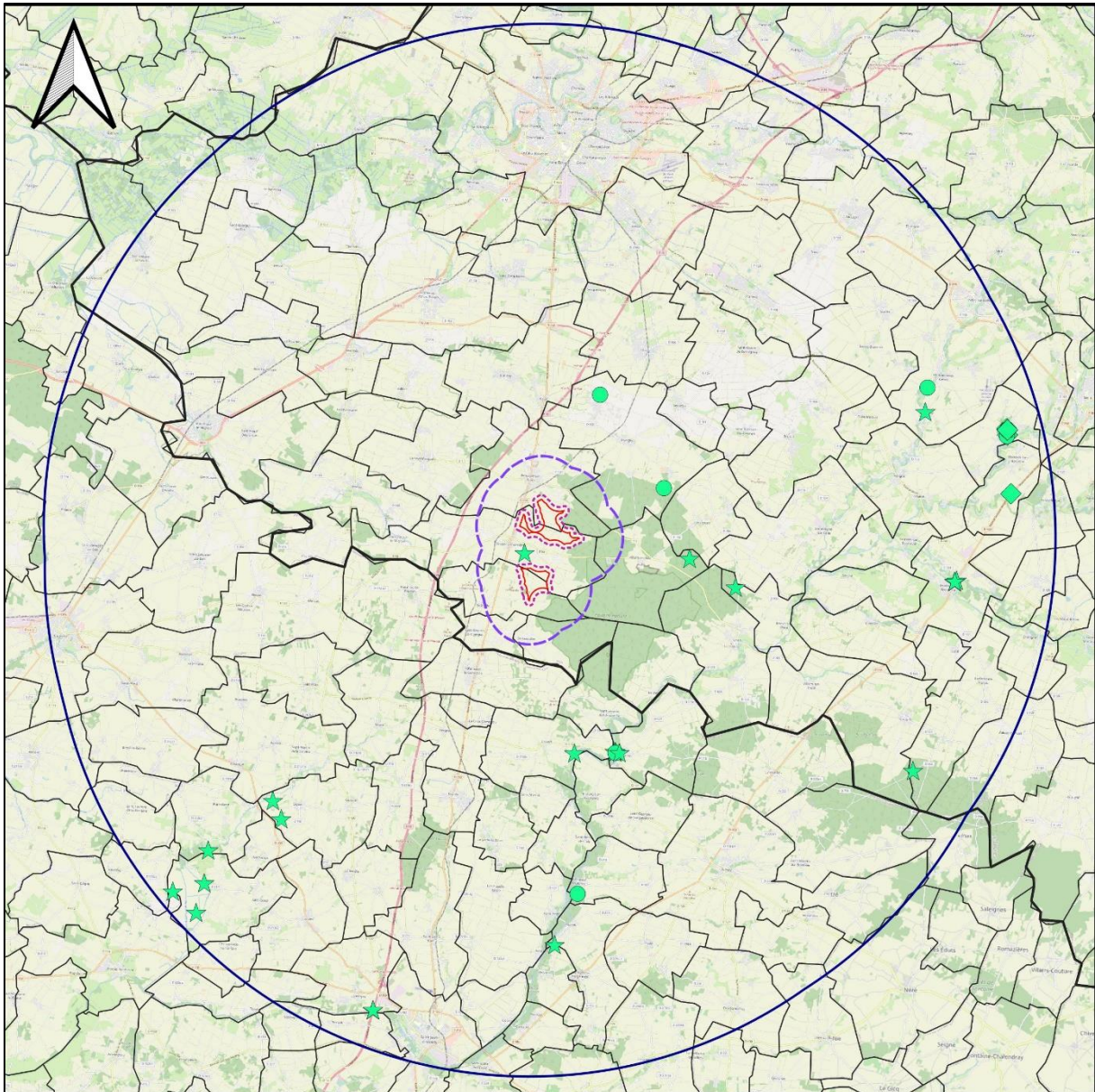
- | | |
|---|-----------------------|
| Localisation des données chiroptérologiques | AEI (200 m) |
| Murin à oreilles échancrées | AER (2 km) |
| ★ Estivale | AEE (20 km) |
| ◆ Hivernale | Limite communale |
| ● Transit | Limite départementale |
| ZIP du projet | |

0 5 10 km



© Deux-Sèvres Nature Environnement - 2022
Sources : ADMIN, DSNE, LPO17, LPO85, VOLKSWIND, OpenStreetMan

Figure 27 : carte de localisation des données du Murin à oreilles échancrées à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



Légende

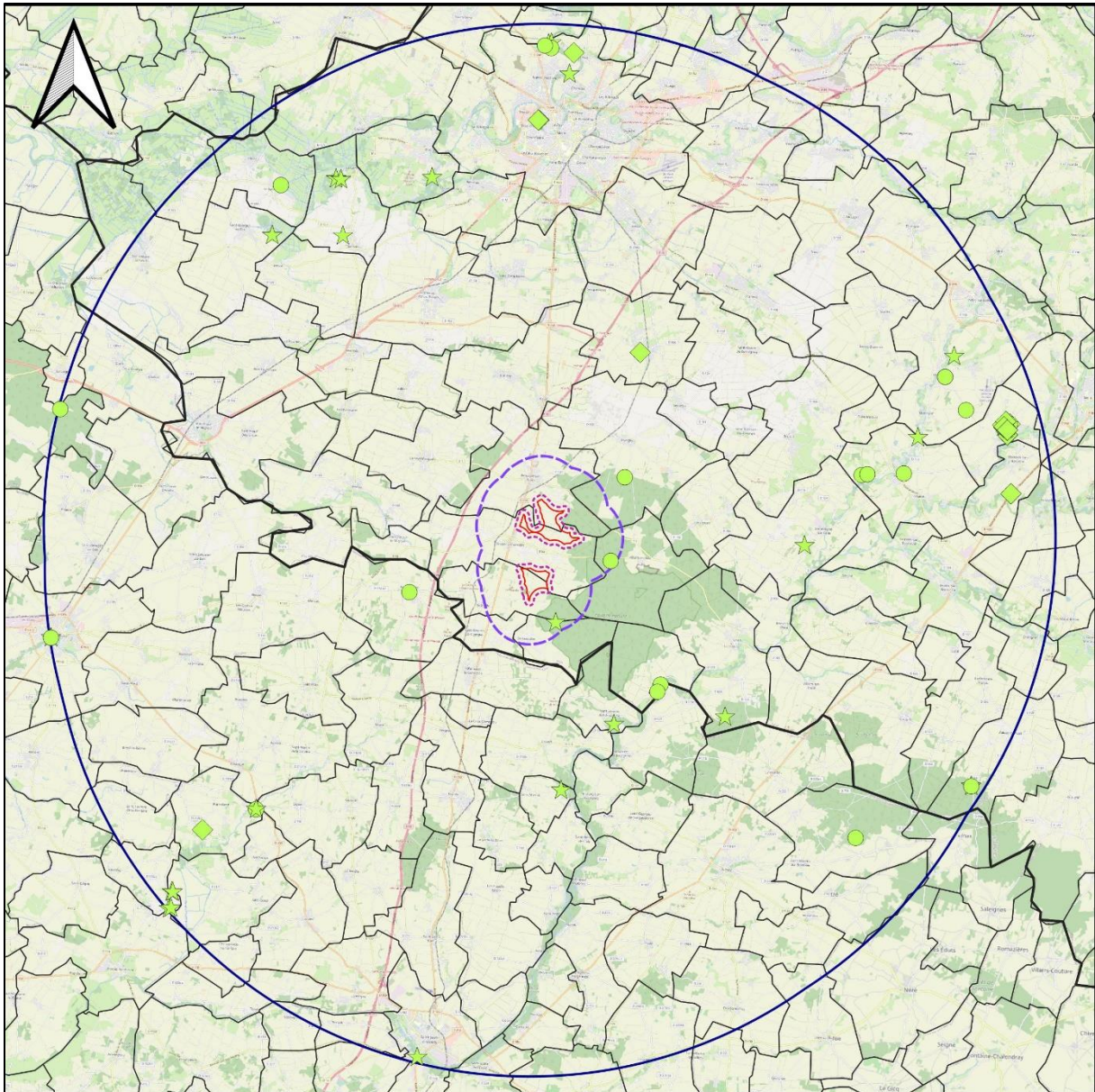
- Localisation des données chiroptérologiques
- ★ Estivale
 - ◆ Hivernale
 - Transit
 - ZIP du projet
- AEI (200 m)
 - AER (2 km)
 - AEE (20 km)
 - Limite communale
 - Limite départementale

0 5 10 km



© Deux-Sèvres Nature Environnement - 2022
Sources : ADMIN, DSNE, LPO17, LPO85, VOLKSWIND, OpenStreetMan

Figure 28 : carte de localisation des données du Grand murin à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



Légende

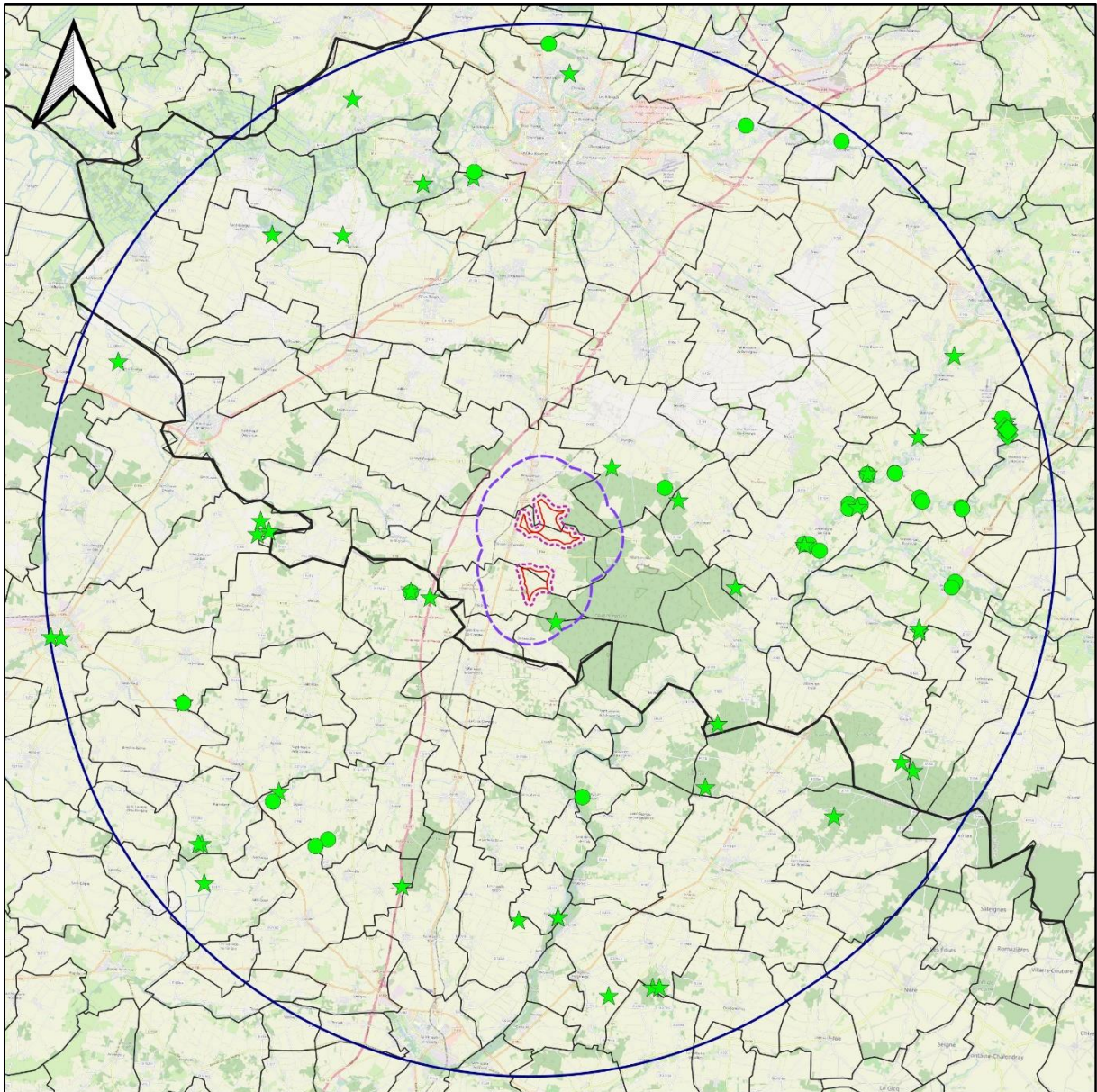
- Localisation des données chiroptérologiques
- ★ Estivale
 - ◆ Hivernale
 - Transit
 - ZIP du projet
- AEI (200 m)
 - AER (2 km)
 - AEE (20 km)
 - Limite communale
 - Limite départementale

0 5 10 km



© Deux-Sèvres Nature Environnement - 2022
Sources : ADMIN, DSNE, LPO17, LPO85, VOLKSWIND, OpenStreetMan

Figure 29 : carte de localisation des données du Murin à moustaches à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



Légende

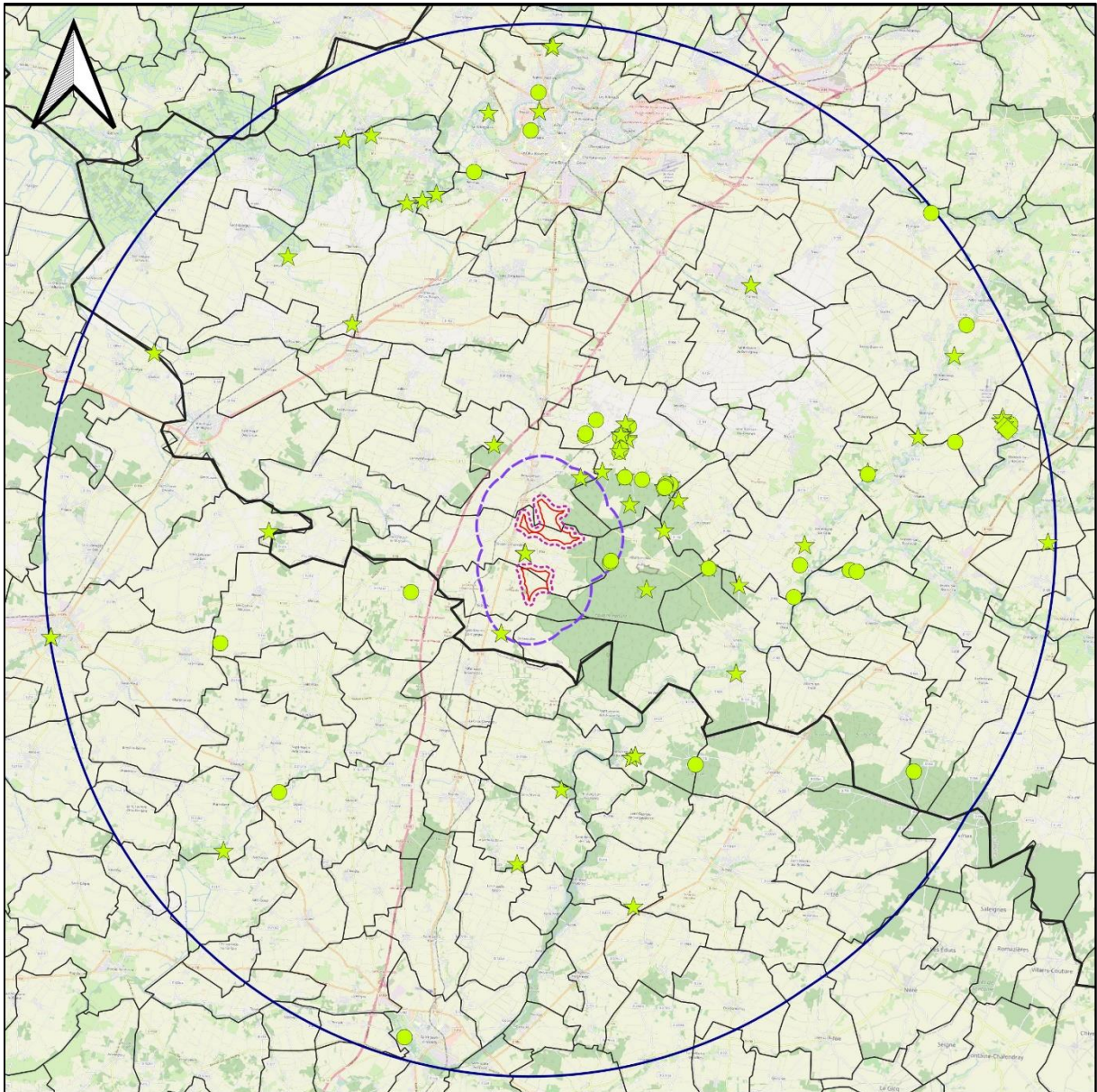
- | | |
|---|-----------------------|
| Localisation des données chiroptérologiques | AEI (200 m) |
| Murin de Natterer | AER (2 km) |
| Estivale | AEE (20 km) |
| Hivernale | Limite communale |
| Transit | Limite départementale |
| ZIP du projet | |

0 5 10 km



© Deux-Sèvres Nature Environnement - 2022
Sources : ADMIN, DSNE, LPO17, LPO85, VOLKSWIND, OpenStreetMan

Figure 30 : carte de localisation des données du Murin de Natterer à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



Légende

- | | |
|---|-----------------------|
| Localisation des données chiroptérologiques | AEI (200 m) |
| Murin indéterminé | AER (2 km) |
| ★ Estivale | AEE (20 km) |
| ◆ Hivernale | Limite communale |
| ● Transit | Limite départementale |
| ZIP du projet | |

0 5 10 km



© Deux-Sèvres Nature Environnement - 2022
Sources : ADMIN, DSNE, LPO17, LPO85, VOLKSWIND, OpenStreetMan

Figure 31 : carte de localisation des données de Murin indéterminé à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

3.2.6.2 Les oreillards (genre *Plecotus*)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Note de risque éolien (Eurobats, 2014)	Nombre de communes de présence
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	Faible	19
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Faible	28

Deux espèces du genre « *Plecotus* » sont notées sur le secteur, il s'agit de l'**Oreillard gris** (*Plecotus austriacus*) et de l'**Oreillard roux** (*Plecotus auritus*).

Espèces jumelles, la détermination spécifique est parfois difficile en observation à vue et/ou d'un point de vue acoustique ; l'individu est alors noté Oreillard indéterminé (*Plecotus sp.*).

Statut :

Tous les oreillards sont des espèces protégées par la loi française et dont la protection relève d'un intérêt communautaire (Annexe IV Directive 92/43/CEE).



Figure 32 : *Plecotus austriacus* – C. DESBORDES

Écologie :

L'Oreillard roux fréquente plutôt les habitats boisés feuillus tandis qu'on rencontrera l'Oreillard gris dans les parcs, jardins, vergers, autour des bâtiments et dans les prairies. **Leur rayon d'action en période estivale varie de 3 à 6 km.** En ce qui concerne les gîtes de parturition, l'Oreillard roux fréquentera plutôt les arbres creux tandis que le gris affectionnera les bâtiments comme les églises, les maisons, les moulins, les granges... Les deux espèces forment des petites colonies d'une à plusieurs dizaines d'individus.

Connaissance sur la zone d'étude :

▪ Oreillard gris

Cette espèce est présente toute l'année sur la zone d'étude. A ce jour, aucune colonie de parturition n'est connue dans le secteur mais il est fort probable que des colonies soient à découvrir dans la zone étudiée aux vues des nombreux contacts acoustiques sur les domaines boisés. **Les connaissances sur l'Oreillard gris restent très lacunaires et localisées sur la zone d'étude.**

▪ Oreillard roux

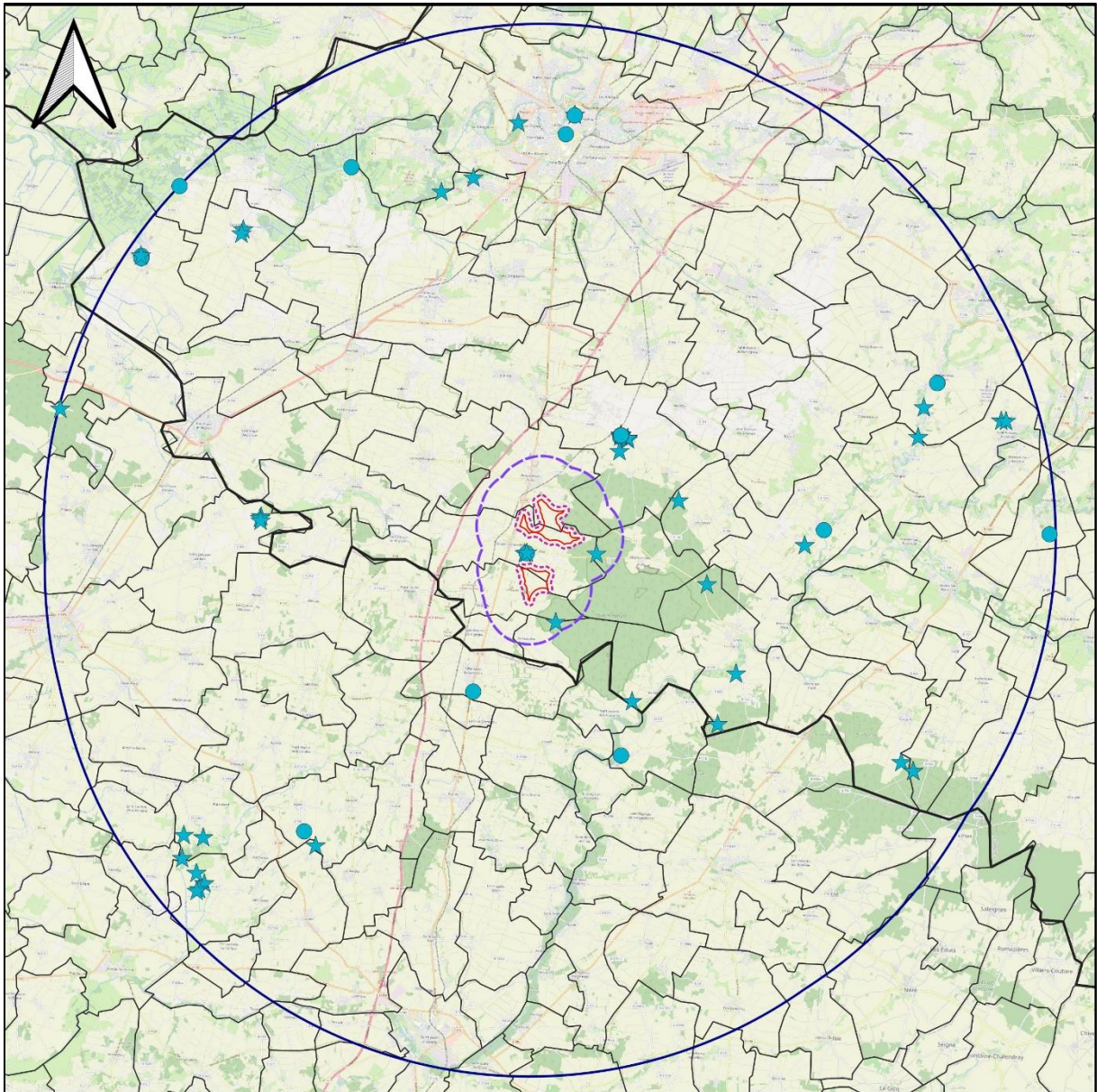
Tout comme pour l'Oreillard gris, cette espèce est présente toute l'année sur la zone d'étude, mais principalement en saison estivale, sans donnée avérée de mise-bas. **Les connaissances sur l'Oreillard roux restent très lacunaires et localisées sur la zone d'étude.**

- Oreillard indéterminé

Ces données concernent des oreillards contactés lors de prospections à vue et d'inventaires acoustiques et dont l'identification reste partielle.

Les oreillards sont des espèces qui selon la bibliographie semblent moins concernées par le risque de mortalité éolienne. Toutefois, quelques rares cas de mortalité ont déjà été constatés chez ce groupe.

De plus, quelques données acoustiques d'enregistrements réalisés en nacelle d'éolienne, montrent que ces espèces peuvent être observées en altitude, probablement guidées par la structure verticale du mât. Même si aucune colonie de parturition est connue à ce jour à proximité du projet, il convient de réaliser des prospections complémentaires *a minima* à l'échelle de l'aire d'étude immédiate, afin de mieux cerner les enjeux. D'autant plus que la ZIP est localisée au sein d'un système paysager bocager susceptible d'être impacté par la présence même des éoliennes jusqu'à 400 m autour des éoliennes (Barré *et al.*, 2019). De plus, l'Oreillard roux a des mœurs arboricoles, il faudra donc veiller à la non-destruction d'arbres gîte en phase de travaux au niveau de la ZIP. et au respect des préconisations EUROBATS et SFEPM d'éloignement d'au moins 200 m des lisières



Légende

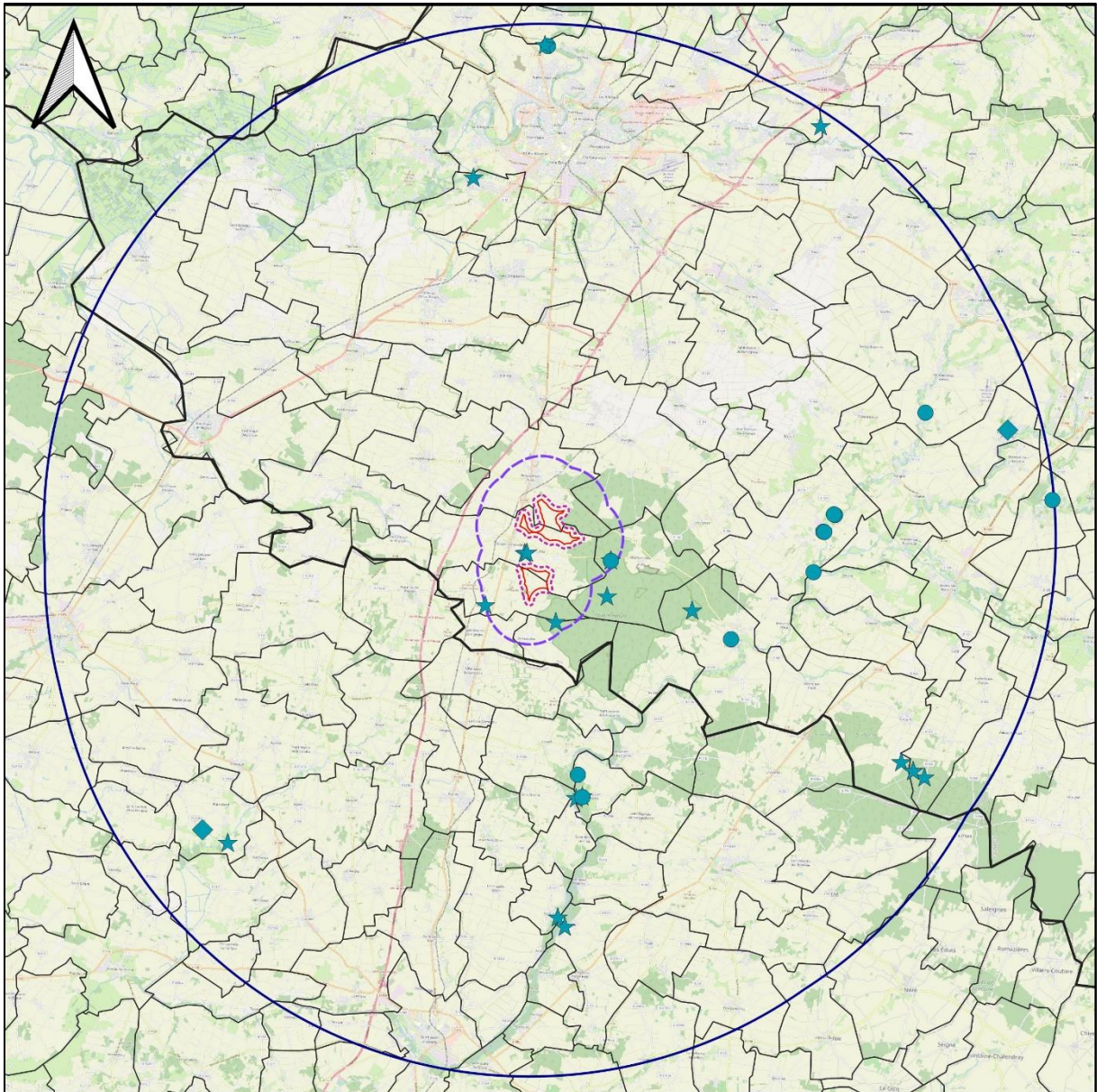
- | | |
|---|-----------------------|
| Localisation des données chiroptérologiques | AEI (200 m) |
| Oreillard gris | AER (2 km) |
| ★ Estivale | AEE (20 km) |
| ◆ Hivernale | Limite communale |
| ● Transit | Limite départementale |
| ZIP du projet | |

0 5 10 km



© Deux-Sèvres Nature Environnement - 2022
Sources : ADMIN, DSNE, LPO17, LPO85, VOLKSWIND, OpenStreetMan

Figure 33 : carte de localisation des données d'Oreillard gris à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



Légende

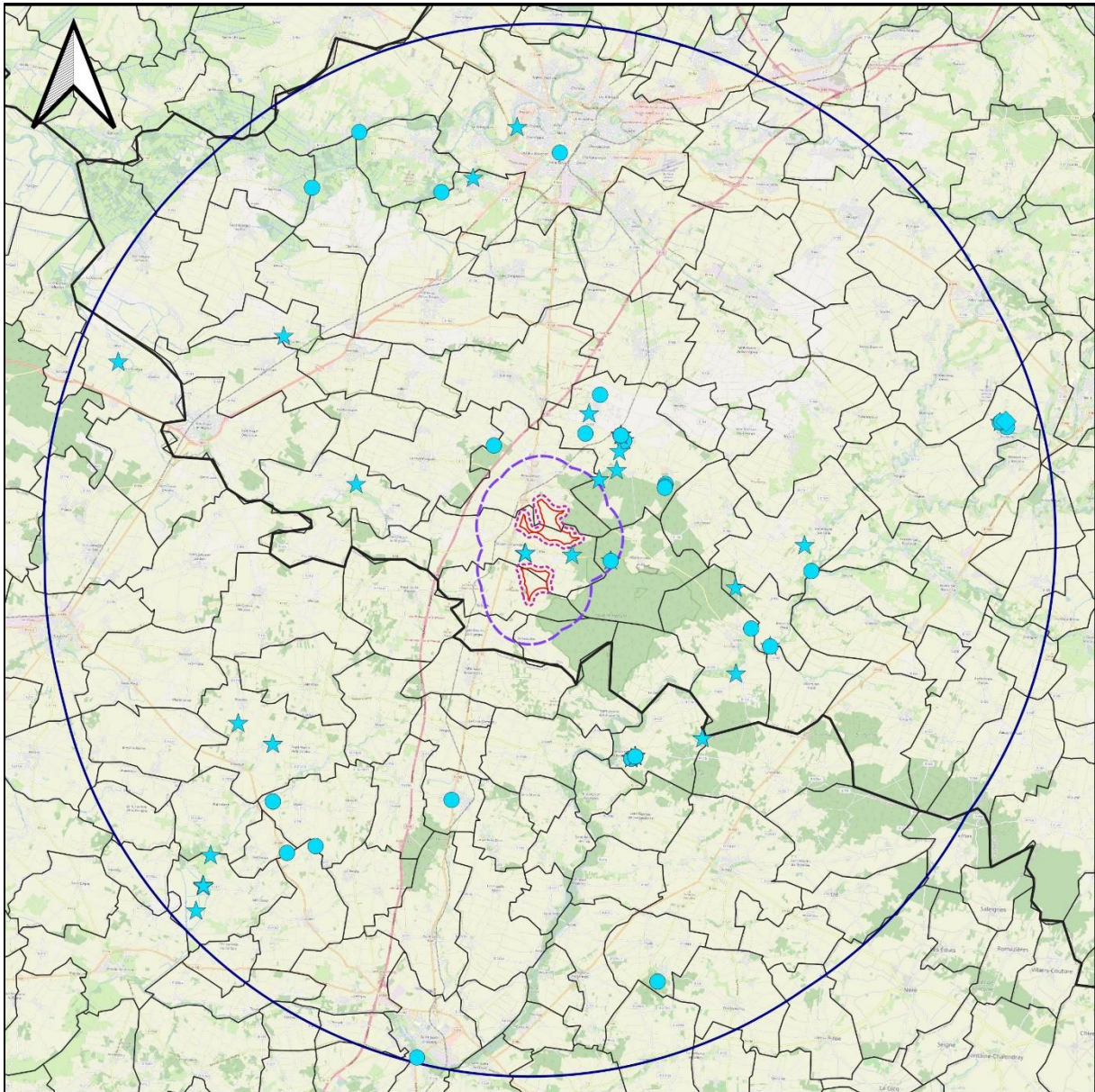
- | | |
|---|-----------------------|
| Localisation des données chiroptérologiques | AEI (200 m) |
| Oreillard roux | AER (2 km) |
| ★ Estivale | AEE (20 km) |
| ◆ Hivernale | Limite communale |
| ● Transit | Limite départementale |
| ZIP du projet | |

0 5 10 km



© Deux-Sèvres Nature Environnement - 2022
Sources : ADMIN, DSNE, LPO17, LPO85, VOLKSWIND, OpenStreetMan

Figure 34 : carte de localisation des données d'Oreillard roux à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



Légende

- Localisation des données chiroptérologiques
- ★ Estivale
 - ◆ Hivernale
 - Transit
- Oreillard indéterminé
-
- ZIP du projet
- AEI (200 m)
 - AER (2 km)
 - AEE (20 km)
 - Limite communale
 - Limite départementale

0 5 10 km



© Deux-Sèvres Nature Environnement - 2022
Sources : ADMIN, DSNE, LPO17, LPO85, VOLKSWIND, OpenStreetMan

Figure 35 : carte de localisation des données d'oreillards indéterminés à l'échelle de l'aire d'étude éolienne

3.2.6.3 Les rhinolophes (genre *Rhinolophus*)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Note de risque éolien (Eurobats, 2014)	Nombre de communes de présence
Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	Faible	1
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Faible	43
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Faible	27

Trois espèces du genre « *Rhinolophus* » sont notées sur le secteur. Il s'agit du **Petit rhinolophe** (*Rhinolophus hipposideros*), du **Grand Rhinolophe** (*Rhinolophus ferrumequinum*) et du **Rhinolophe euryale** (*Rhinolophus euryale*).

Statut :

Tous les rhinolophes sont des espèces protégées par la loi française et dont la protection relève d'un intérêt communautaire (Annexe II & IV Directive 92/43/CEE).

Le Grand rhinolophe est classé « Vulnérable » en Poitou-Charentes (PCN, 2016)

Écologie :

Les petits et grands rhinolophes sont des espèces anthropophiles, du moins pour leurs gîtes estivaux alors que pour l'hibernation ils vont majoritairement se retrouver en cavité souterraine. Les exigences en termes de terrain de chasse sont assez similaires chez les deux espèces. Il s'agit de zones de bocage bien préservées avec des pâtures et où l'élevage est encore bien présent. La proximité de rivière et de surfaces en eaux bordées par la végétation, les vergers, les massifs forestiers feuillus et mixtes, les lisières, les parcs et jardins... leurs sont aussi favorables. **Les rayons d'actions en période estivale sont par contre assez différents entre les deux espèces. Ils varient entre 8 km pour le Petit rhinolophe et parfois plus de 15 km pour le Grand rhinolophe (plus de 50 km selon une étude menée en Europe de l'Est).**

Par ailleurs, une étude via marquage individuel (transpondeur) actuellement en cours en Nouvelle-Aquitaine a démontré que le Grand rhinolophe était capable d'effectuer des déplacements de **près de 250 km** entre son gîte de parturition et son site d'hibernation (Leuchtman *et al.*, 2019). Toujours dans le cadre de cette étude, d'importants travaux de modélisation cartographiques (Pinaud *et al.*, 2019), ont montré l'importance des connectivités paysagères pour cette espèce (franchissement de trouées < 35m), pour laquelle la qualité des paysages est une composante essentielle à prendre en compte. Bien que peu sensible au risque direct de collision, le Grand rhinolophe s'avère très sensible aux perturbations de son environnement.

Ces nouvelles connaissances sur la mobilité des espèces lors des transits printanier et automnal viennent ainsi s'ajouter à la liste de paramètres importants à analyser pour évaluer l'impact du projet le plus finement possible.

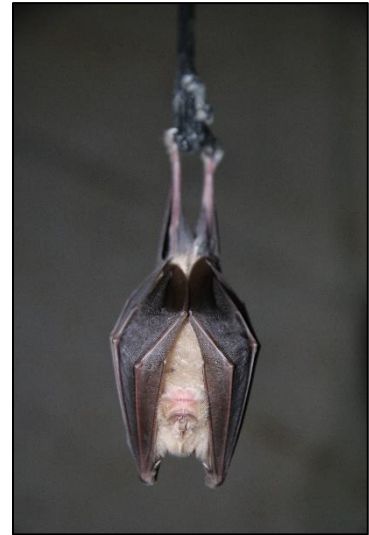


Figure 36 : *Rhinolophus ferrumequinum* – M. DORFIAC

Connaissance sur la zone d'étude :▪ Grand rhinolophe

Cette espèce est présente durant toutes les phases de l'année au sein de la zone d'étude. A ce jour, quatre colonies de parturition sont connues sur les communes de Frontenay-Rohan-Rohan, de Vervant, de Saint-Martial et de Chérigné. Ces colonies relativement importantes en effectif sont très souvent partagées avec des Murin à oreilles échancrées. **Les connaissances sur le Grand rhinolophe restent assez lacunaires et localisées sur la zone d'étude.**

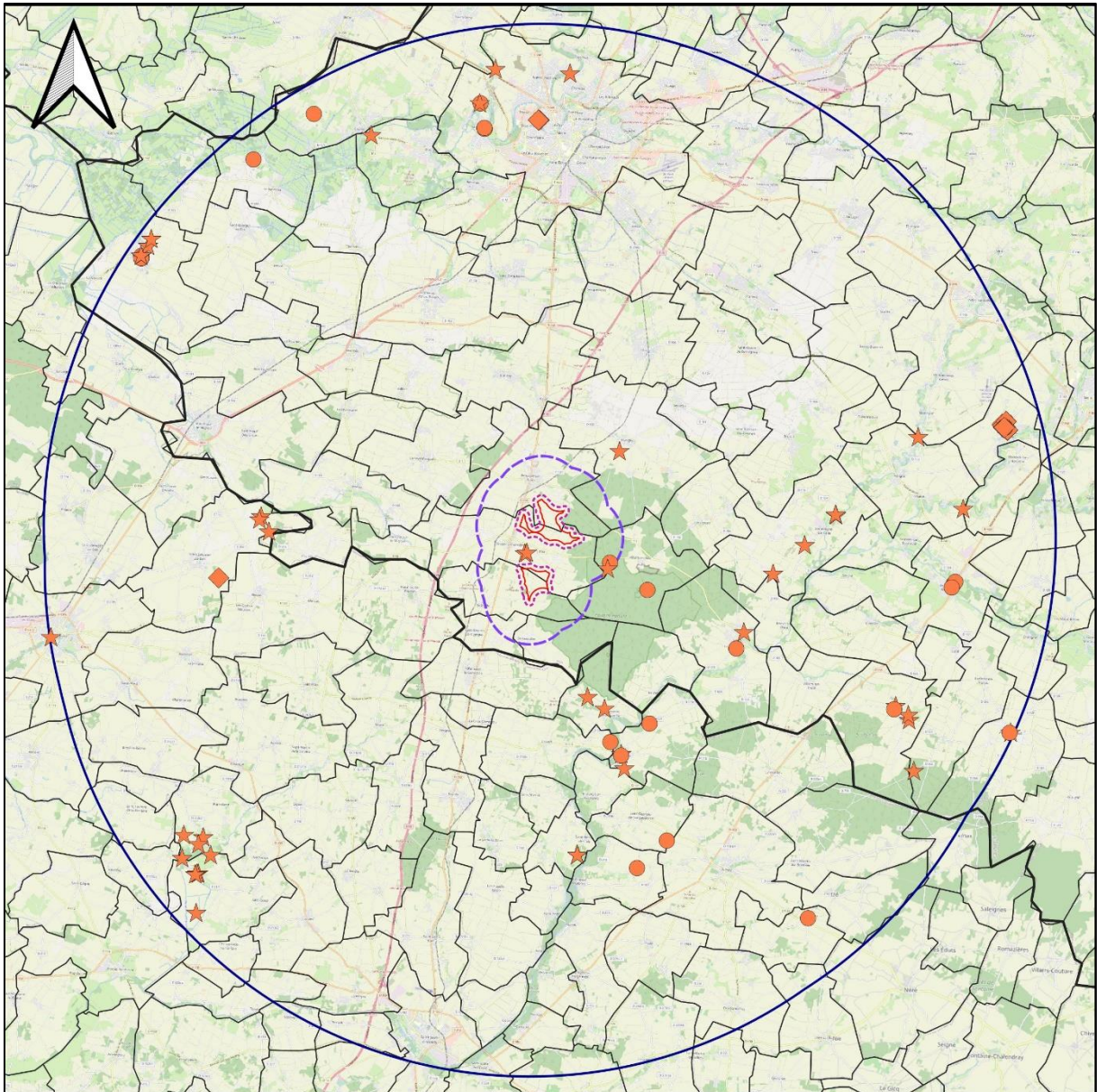
▪ Petit rhinolophe

Cette espèce est présente durant toutes les phases de l'année au sein de la zone d'étude. A ce jour, au moins quatre colonies de parturition sont connues sur les communes de Saint-Hilaire-la-Palud, et Secondigné-sur-Belle. De nombreux points d'observation en hibernation sont notables. Il est évident qu'il existe d'autres colonies dans le secteur. **Les connaissances sur le Petit rhinolophe restent lacunaires et localisées sur la zone d'étude.**

▪ Rhinolophe euryale

Une récente donnée acoustique sur la commune de Celle-sur-Belle laisse supposer la présence ponctuelle d'individus, cependant cette espèce reste très rare au sein du département et aucun site, qu'il ne soit de parturition ou d'hibernation, n'est connu. **Les connaissances sur le Rhinolophe euryale restent lacunaires et localisées sur la zone d'étude.**

Les rhinolophes sont des espèces qui selon la bibliographie semble moins concernées par le risque de mortalité éolienne. Même si plusieurs colonies sont connues à ce jour dans ce secteur, il convient de réaliser des prospections complémentaires *a minima* à l'échelle de l'aire d'étude immédiate, afin de mieux cerner les enjeux. Un échantillonnage acoustique au sol important et représentatif, à l'aide d'enregistreurs passifs, reste le seul outil pour évaluer finement l'abondance et la phénologie d'activité chez les Rhinolophes, espèces peu détectables.



Légende

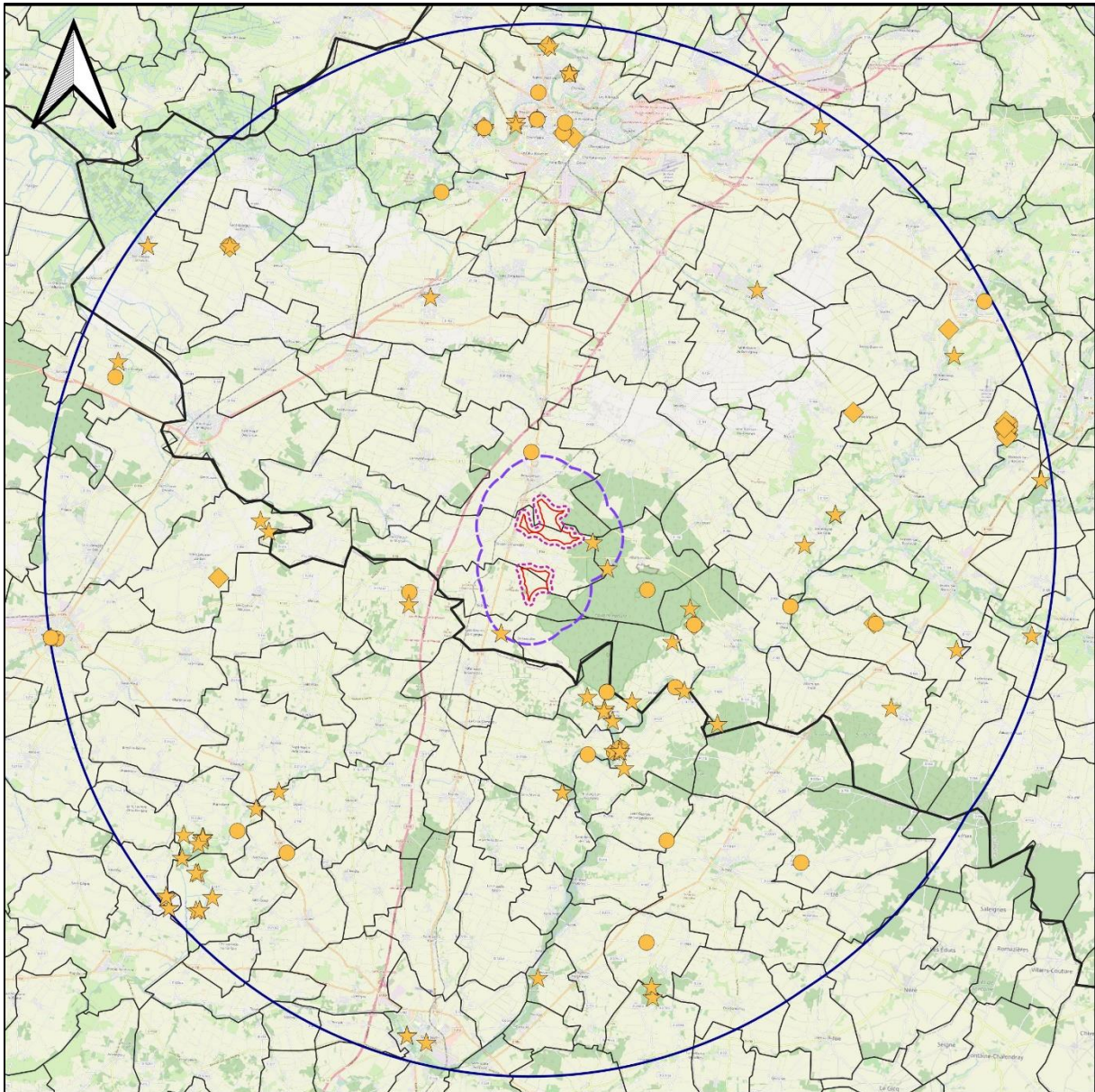
- | | |
|---|-----------------------|
| Localisation des données chiroptérologiques | AEI (200 m) |
| Petit rhinolophe | AER (2 km) |
| ★ Estivale | AEE (20 km) |
| ◆ Hivernale | Limite communale |
| ● Transit | Limite départementale |
| ZIP du projet | |

0 5 10 km



© Deux-Sèvres Nature Environnement - 2022
Sources : ADMIN, DSNE, LPO17, LPO85, VOLKSWIND, OpenStreetMan

Figure 37 : carte de localisation des données de Petit rhinolophe à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



Légende

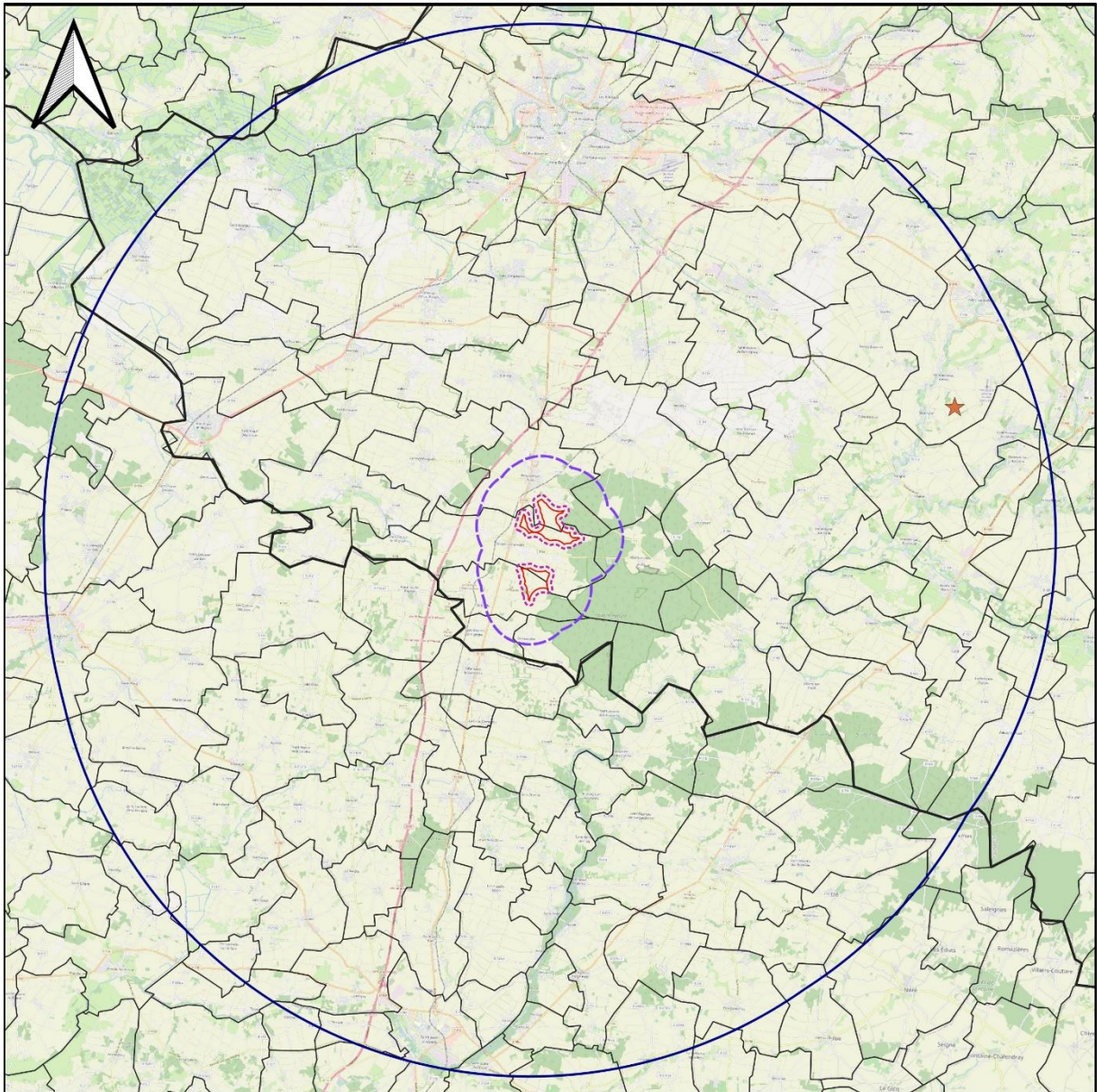
- | | |
|---|-----------------------|
| Localisation des données chiroptérologiques | AEI (200 m) |
| Grand rhinolophe | AER (2 km) |
| ★ Estivale | AEE (20 km) |
| ◆ Hivernale | Limite communale |
| ● Transit | Limite départementale |
| ZIP du projet | |

0 5 10 km



© Deux-Sèvres Nature Environnement - 2022
Sources : ADMIN, DSNE, LPO17, LPO85, VOLKSWIND, OpenStreetMan

Figure 38 : carte de localisation des données du Grand rhinolophe à l'échelle de l'aire d'étude éolignée



Légende

- | | |
|---|-----------------------|
| Localisation des données chiroptérologiques | AEI (200 m) |
| Rhinolophe euryale | AER (2 km) |
| ★ Estivale | AEE (20 km) |
| ◆ Hivernale | Limite communale |
| ● Transit | Limite départementale |
| ZIP du projet | |

0 5 10 km



© Deux-Sèvres Nature Environnement - 2022
Sources : ADMIN, DSNE, LPO17, LPO85, VOLKSWIND, OpenStreetMan

Figure 39 : carte de localisation des données du Rhinolophe euryale à l'échelle de l'aire d'étude éolienne

4 Conclusion

Le présent pré-diagnostic se base sur les **données chiroptérologiques** recueillies par les associations Deux-Sèvres Nature Environnement, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, et Nature Environnement 17 dans le cadre de leurs différentes prospections de terrain, depuis leur existence. Cependant, il faut bien préciser qu'aucune prospection ciblée n'a été réalisée vis-à-vis de ce projet. L'analyse et la synthèse de ces données bibliographiques, font ressortir des **premiers éléments d'intérêts et d'enjeux chiroptérologiques**. Fort de ce constat, un effort particulier doit être mis en œuvre pour réaliser des inventaires complémentaires dans le cadre de l'étude d'impact environnementale.

L'**aire d'étude éloignée** constitue une **zone à enjeux forts** pour les chiroptères avec notamment la présence de **secteurs conservés de bocage ainsi que plusieurs petits massifs boisés**. A ce jour, l'effort de prospection déjà déployé a permis de recenser **21 espèces sur les 23 connues en Deux-Sèvres et les 26 connues en Charente-Maritime, ainsi qu'au moins 42 colonies de parturition**.

Parmi ces 21 espèces, **13 espèces** sont considérées comme **prioritaires** par le **Plan Régional d'Actions** en faveur des **Chiroptères en Nouvelle-Aquitaine** (PRAC NA) dont l'action n°7 concerne l'éolien, à savoir : le Petit rhinolophe, le Grand rhinolophe, le Rhinolophe euryale, le Murin de Daubenton, le Murin de Bechstein, le Murin à oreilles échancrées, le Minioptère de Schreibers, la Sérotine commune, la Noctule commune, la Noctule de Leisler, la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Nathusius et la Barbastelle d'Europe. En outre, à l'échelle de l'ex Poitou-Charentes, **le Minioptère de Schreibers est classé comme « en danger critique », le Murin de Daubenton et le Rhinolophe euryale comme « En danger », le Grand rhinolophe et la Noctule commune comme « Vulnérables »** sur la liste rouge des mammifères de Poitou-Charentes (PCN, 2016).

Parmi le cortège chiroptérologique connu, on retrouve **7 des 11 espèces européennes les plus sensibles aux installations éoliennes** (note de sensibilité forte) : **le Minioptère de Schreibers, la Noctule commune, la Noctule de Leisler, la Pipistrelle de Kuhl, la Pipistrelle de Nathusius, la Pipistrelle commune et la Pipistrelle pygmée**. De plus, **le Petit rhinolophe, le Grand rhinolophe, le Rhinolophe euryale, la Barbastelle d'Europe, le Grand murin, le Murin de Bechstein et le Murin à oreilles échancrées** (Annexe II Directive 92/43/CEE) sont présents sur le secteur et pourraient être impactées indirectement par la perte d'habitats et la destruction de corridor de déplacement.

L'**aire d'étude rapprochée** comprend plusieurs bourgs, hameaux et massifs boisés et pâturages. **Plusieurs données sont disponibles dans l'AER**, il apparaît donc comme **primordial de les prendre en compte et de réaliser des inventaires, a minima, au sein de l'AEI**. La zone d'implantation des éoliennes, située sur la commune de Beauvoir-sur-Niort, est exclusivement localisée sur des zones de cultures. La ZIP étant insérée au contact des deux massifs boisés (espace Natura 2000 du Massif forestier de Chizé-Aulnay), **doivent inciter à la plus grande vigilance**. De plus, cette proximité avec la zone Natura 2000 induit une nécessité d'établir une note d'incidence Natura 2000 du projet sur le boisement. En effet, il présente un **intérêt** pour bon nombre d'espèces de chiroptères, notamment **les espèces dites de lisière** qui optimisent l'exploitation des haies et boisements pour se déplacer et chasser. Il sera également nécessaire de respecter les **recommandations EUROBATS** qui indiquent une installation des éoliennes à plus de **200 m en bout de pale des lisières**, distance minimale permettant de limiter les collisions.

Cependant, si l'on considère la perte **d'habitat potentielle**, cette distance s'élève à plus d'un kilomètre d'après les récents travaux publiés (Barré *et al.*, 2017 et 2018).

Les enjeux vis-à-vis d'un tel projet sont donc importants, surtout au regard de la richesse spécifique.

Au regard de ce constat, un effort particulier doit être mis en œuvre pour réaliser des **inventaires complémentaires complets** dans le cadre de **l'étude d'impact environnementale**. Des écoutes au sol à l'aide de détecteurs actifs et passifs doivent être réalisées afin de caractériser l'abondance et la diversité du cortège d'espèces présentes au sein de l'AEI et dans les villages et hameaux alentours, ainsi. Le nombre de points d'écoute doit être conséquent, représentatif des habitats présents et de la superficie de l'AER.

Elles doivent être complétées par des **écoutes en altitude sur mât de mesure** à l'aide d'enregistreurs passifs, **en continu**, sans échantillonnage, sur toute la période d'activité des chiroptères (potentiellement toute l'année du fait de la recrudescence des hivers doux) afin **de caractériser** finement **les périodes à risque** pour prévoir le plus précisément la programmation du bridage envisagée. Ces écoutes doivent être mises en relation avec les données météorologiques enregistrées également en altitude (au moins la vitesse du vent et température), afin de pouvoir être analysées conjointement via des analyses statistiques multivariées.

Ces écoutes doivent être **complétées par la recherche de colonies au sein de l'AEI**, dans le bâti, les ouvrages d'art et les potentiels arbres-gîtes. La prise en compte de la présence proche de sites importants pour le transit et l'hibernation des chiroptères est indispensable dans l'analyse.

Enfin, il convient de prendre en compte les **effets cumulatifs** dans le raisonnement et la définition des enjeux du projet. Une prise en compte de l'analyse des données de mortalité et d'activité évaluée sur les parcs éolien proches (lorsque disponible) est indispensable. D'autres **projets de parcs éoliens** peuvent aussi dans ce même environnement cumuler les impacts liés aux populations, ces autres projets sont également à prendre en compte.

L'état des connaissances et les premiers enjeux dressés ici ont bien pour vocation **d'orienter le diagnostic chiroptérologique à réaliser** dans le cadre de l'étude d'impact du projet de Beauvoir-sur-Niort. Ce dernier doit être réalisé sur un cycle **biologique complet des chiroptères** comme le préconise la méthodologie **d'étude au niveau européen**. Il se doit d'être suffisamment détaillé et représentatif afin de pouvoir être reconduit si le parc éolien devait être autorisé afin d'en mesurer précisément les impacts. Enfin, il doit permettre un **jugement objectif des enjeux et des impacts** par les services de l'Etat instructeurs **dans le respect strict de la protection des espèces** considérées. Ces inventaires devront également démontrer la nécessité de déroger ou non à la protection stricte de ces espèces.

De plus, une **prise en compte sur plusieurs années** serait un atout considérable afin de lisser d'éventuels phénomènes ponctuels et/ou météorologiques pouvant minimiser, ou *a contrario* augmenter l'évaluation du risque.

Au regard de cette prise de recul de 20 km aux droits de la ZIP, nous conseillons les porteurs de projet de réaliser une demande de dérogation à la protection stricte des espèces afin d'anticiper les mortalités sur les espèces protégées générées par les parcs éoliens.

5 Bibliographie

- Arnett, E. B., Brown, W. K., Erickson, W. P., Fiedler, J. K., Hamilton, B. L., Henry, T. H., ... & Tankersley Jr, R. D. (2008). Patterns of bat fatalities at wind energy facilities in North America. *The Journal of Wildlife Management*, 72(1), 61-78.
- Arthur, L., & Lemaire, M. ; 2009. Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 544 p.
- Barré, K., Julliard, R., Le Viol, I., BAS, Y., & KERBIRIOU, C. (2017). Impact of wind turbines on bat activity: an omitted long-distance concern. In *5th International Berlin Bat Meeting. Berlin Germany*. [http://dx. doi. org/10.13140/RG](http://dx.doi.org/10.13140/RG) (Vol. 2, No. 19411.99363).
- Barré K., Le Viol I., Bas Y., Julliard R. et Kerbiriou C., 2018 — Estimating habitat loss due to wind turbine avoidance by bats: Implications for European siting guidance. *Biological Conservation*. Vol. 226, April, dir. Elsevier, p. 205-214.
- Barré, K., Le Viol, I., Bas, Y., Julliard, R., & Kerbiriou, C. (2019). Addendum to “Estimating habitat loss due to wind turbine avoidance by bats: Implications for European siting guidance” [Biol. Conserv.] 226, 205–214★ Wind turbine impact on bat activity is not driven by siting altitude. *Biological Conservation*, 235, 77-78.
- Deux-Sèvres Nature Environnement, 2000. *Mammifères sauvages des Deux-Sèvres*, atlas 1995-2000. DSNE, Niort : 107 pp.
- Deux-Sèvres Nature Environnement, 2010. Bilan des inventaires biologiques complémentaires réalisés sur le site Natura 2000 du massif de Chizé-Aulnay (FR5400450) – *Inventaire et cartographie des habitats non-forestiers, Rhopalocères et Chiroptères*. DSNE, Rapport d'étude pour l'ONF. Niort : 85 pp.
- Groupe Chiroptères de la SFEPM, 2016. - Diagnostic chiroptérologique des projets éoliens terrestres Actualisation 2016 des recommandations SFEPM, Version 2.1 (février 2016). Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères, Paris, 33 p. + annexes.
- Georgiakakis, P., Kret, E., Cárcamo, B., Doutau, B., Kafkaletou-Diez, A., Vasilakis, D., & Papadatou, E. (2012). Bat fatalities at wind farms in north-eastern Greece. *Acta Chiropterologica*, 14(2), 459-468.
- Groupe Chiroptères de la SFEPM, 2016. – Prise en compte des chiroptères dans la planification des projets éoliens, Version 2 (janvier 2016). Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères, Paris, 11 p.
- Kerbiriou C., Julien J.-F., Bas Y., Marmet J., Le Viol I., Lorrilliere R., Azam C., Gasc A. et Lois G. 2015. Vigie-Chiro : 9 ans de suivi des tendances des espèces communes. *Symbioses*, nouvelle série, 34 & 35. 4 p.
- Labellisation d'une liste rouge régionale UICN : Mammifères du Poitou-Charentes, note de présentation de la méthodologie et de la démarche appliquée, Poitou-Charentes Nature, 2016. 14 p.
- Lehnert, L. S., Kramer-Schadt, S., Schönborn, S., Lindecke, O., Niermann, I., & Voigt, C. C. (2014). Wind farm facilities in Germany kill noctule bats from near and far. *PloS one*, 9(8), e103106.
- Leuchtman M., Filippi-Codaccioni O., Tournayre O., Pinaud D. et Jacquet S. 2019 – Grand rhinolophe et trame verte bocagère : Etude des facteurs environnementaux influant sur la dynamique de la population – Rapport d'activités, phase 3/3. Poitou-Charentes Nature, 162p
- Prévost O. et Gailledrat M. (Coords.), 2011. *Atlas des Mammifères sauvages du Poitou-Charentes*. Cahiers techniques du Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-Comte, 304 p.
- Rodrigues, L., L. Bach, M.-J. Dubourg-Savage, B. Karapandža, D. Kovac, T. Kervyn, J. Dekker, A. Kepel, P. Bach, J. Collins, C. Harbusch, K. Park, B. Micevski, J. Mindermann (2015). Lignes directrices pour la prise en compte des chauves-souris dans les projets éoliens. Actualisation 2014. EUROBATS Publication Series N° 6 (version française). UNEP/EUROBATS Secrétariat, Bonn, Allemagne, 133 p.
- Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFEPM), 2020. *Impacts éoliens sur les chauves-souris : Alerte sur les éoliennes à très faible garde au sol et sur les grands rotors*. Note technique du Groupe de Travail Eolien de la Coordination Nationale Chiroptères de la SFEPM. 8p.
- Temple H.J. & Terry, A. (coord) ; 2007. - The Status and Distribution of European Mammals. Office for Official Publications of the European Communities. Luxembourg, 45p.
- UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2009. - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France, 12p.
- UICN ; The IUCN Red List of Threatened Species, 2008, updated 2018.
- Voigt, C., C., Currie, S., E., Fritze, M., Roeleke, M., & Lindecke, O. (2018). Conservation strategies for bats flying at high altitudes. *BioScience*, 68(6), 427-435.

Étude d'incidence NATURA 2000 du projet de parc éolien de Beauvoir-sur-Niort, Plaine d'Argenson

DEPARTEMENT : DEUX-SEVRES

COMMUNES : BEAUVOIR-SUR-NIORT – PLAINE D'ARGENSON



Maître d'ouvrage

VOLKSWIND

Étude réalisée par :

ENCIS Environnement

VOLKSWIND, développeur de parcs éoliens, a initié un projet éolien sur les communes de Beauvoir-sur-Niort et Plaine d'Argenson dans le département des Deux-Sèvres (79), composé de quatre aérogénérateurs.

Le bureau d'études ENCIS Environnement a été missionné par le maître d'ouvrage pour réaliser l'étude d'incidence Natura 2000, pièce constitutive de la Demande d'Autorisation Environnementale.

Après avoir précisé le contexte réglementaire et la méthodologie utilisée, ce dossier présente les principales caractéristiques du projet éolien retenu.

Une présentation des différents sites Natura 2000 faisant l'objet de l'étude est ensuite réalisée. Enfin, le dossier présente l'évaluation détaillée des incidences du projet retenu sur ces sites Natura 2000.

Enfin, le cas échéant, une dernière partie décrit les mesures d'évitement, de réduction et de compensation inhérentes au projet.

Structure		
Adresse	Siège : Parc ESTER Technopole 21 rue Columbia 87068 LIMOGES	
Téléphone	Siège : 05 55 36 28 39	
Rédaction	Jessica VILLERS Maggie BONMORT	JV MB
Correction	Quentin SUREAU	QS
Validation	Quentin SUREAU	QS
Version	V2 26/09/2022	

Table des matières

1	Introduction	7
1.1	Présentation du porteur de projet	8
1.2	Présentation des auteurs de l'étude	8
1.3	Présentation du site étudié	9
2	Contexte réglementaire et méthode	11
2.1	Cadre réglementaire de l'étude d'impact pour les projets éoliens	13
2.1.1	Projets éoliens, des installations classées pour la protection de l'environnement	13
2.1.2	Contenu de l'étude	13
2.2	Cadre réglementaire de l'étude d'incidence Natura 2000	14
2.3	Méthode de détermination des incidences Natura 2000	15
2.3.1	Aire d'étude utilisée	15
2.3.2	Méthode d'analyse des incidences	15
3	Description du projet	17
3.1	Principales caractéristiques du projet de parc éolien	19
4	Les sites Natura 2000 identifiés	21
4.1	Le réseau Natura 2000	22
4.2	Les sites Natura 2000 de l'aire d'étude éloignée	22
5	Évaluation des incidences Natura 2000	25
5.1	ZSC FR400450 – Massif forestiers de Chizé Aulnay	26
5.1.1	Description de la zone	26
5.1.2	Habitats d'intérêt communautaire et espèces cibles	26
5.1.3	Évaluation détaillée des incidences du projet éolien	27
5.2	ZSC FR400446 – Marais Poitevin	29
5.2.1	Description de la zone	29
5.2.1	Habitats d'intérêt communautaire et espèces cibles	29
5.2.2	Évaluation détaillée des incidences du projet éolien	31
5.3	ZSC FR400447 – Vallée de la Boutonne	34
5.3.1	Description de la zone	34
5.3.1	Habitats d'intérêt communautaire et espèces cibles	34
5.3.2	Évaluation détaillée des incidences du projet éolien	35
5.4	ZSC FR200659 – Marais Poitevin	37
5.4.1	Description de la zone	37
5.4.1	Habitats d'intérêt communautaire et espèces cibles	37
5.4.2	Évaluation détaillée des incidences du projet éolien	39
5.6	ZPS FR5412007 – Plaine de Niort Sud-Est	40
5.6.1	Description de la zone	40
5.6.2	Intérêt et espèces cibles	40
5.6.3	Évaluation des incidences du projet éolien	41
5.7	ZPS FR5410100 – Marais Poitevin	46
5.7.1	Description de la zone	46
5.7.2	Intérêt et espèces cibles	46
5.7.3	Évaluation des incidences du projet éolien	49
5.8	ZPS FR5412013 – Plaine de Niort Nord-Ouest	56

5.8.1	Description de la zone	56
5.8.2	Intérêt et espèces cibles	56
5.8.3	Évaluation des incidences du projet éolien	57
5.9	ZPS FR5412024– Plaine de Néré à Bresdon	61
5.9.1	Description de la zone	61
5.9.2	Intérêt et espèces cibles	61
5.9.3	Évaluation des incidences du projet éolien	62
5.10	Conclusion de l'étude d'incidence Natura 2000	66
6	Mesures d'évitement et de réduction	67
	Table des illustrations	74
	Annexes	75

1 Introduction

1.1 Présentation du porteur de projet

Le projet est développé par la société VOLKSWIND France pour le compte de la Ferme Éolienne de Beauvoir-sur-Niort, Plaine d'Argenson, société dépositaire des permis de construire et société d'exploitation du parc éolien de Beauvoir-sur-Niort, Plaine d'Argenson.

Destinataire	
Interlocuteur	Benjamin GRANGE Chef de projets Yoan DOSSO Chef de projets éolien
Adresse	Centre Régional de Limoges Aéroport de Limoges Bellegarde, 87100 LIMOGES
Téléphone	05 55 48 38 97

1.2 Présentation des auteurs de l'étude

Le Bureau d'études ENCIS Environnement est spécialisé dans les problématiques environnementales, d'énergies renouvelables et d'aménagement durable. Dotée d'une expérience de plus de dix années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

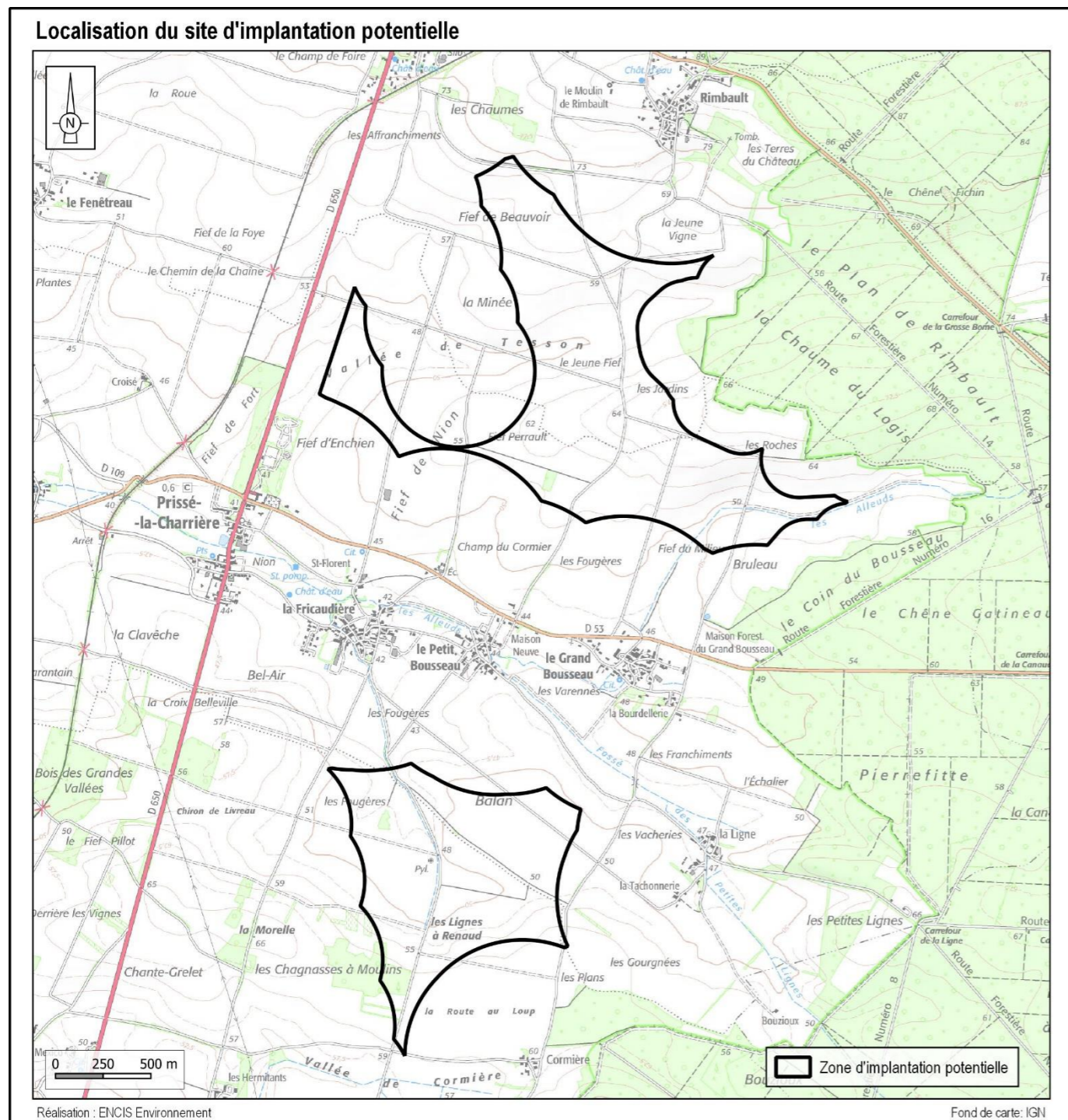
L'équipe du pôle environnement, composée de géographes, d'écologues et de paysagistes, s'est spécialisée dans les problématiques environnementales, paysagères et patrimoniales liées aux projets de parcs éoliens, de centrales photovoltaïques et autres infrastructures. En 2022, les responsables d'études d'ENCIS Environnement ont pour expérience la coordination et/ou réalisation d'une centaine d'études d'impact sur l'environnement et d'une soixantaine de volets habitats naturels, faune et flore pour des projets d'énergie renouvelable (éolien, solaire).

Structure	
Adresse	Parc ESTER Technopole 21 rue Columbia 87068 LIMOGES Cedex
Téléphone	05 55 36 28 39
Référent habitats naturels, flore et faune terrestre	Gautier BERT, Chargé d'études / Écologue
Référent avifaune	Jessica VILLERS, Responsable d'études / Ornithologue
Référent chiroptère	Maggie BONMORT, Responsable d'études / Chiroptérologue
Coordination et correction de l'étude	Jessica VILLERS, Responsable d'études / Ornithologue
Validation	Quentin SUREAU, Responsable d'études Chiroptérologue Pierre PAPON, Directeur du pôle Écologie / Écologue
Version / date	Version juin 2022

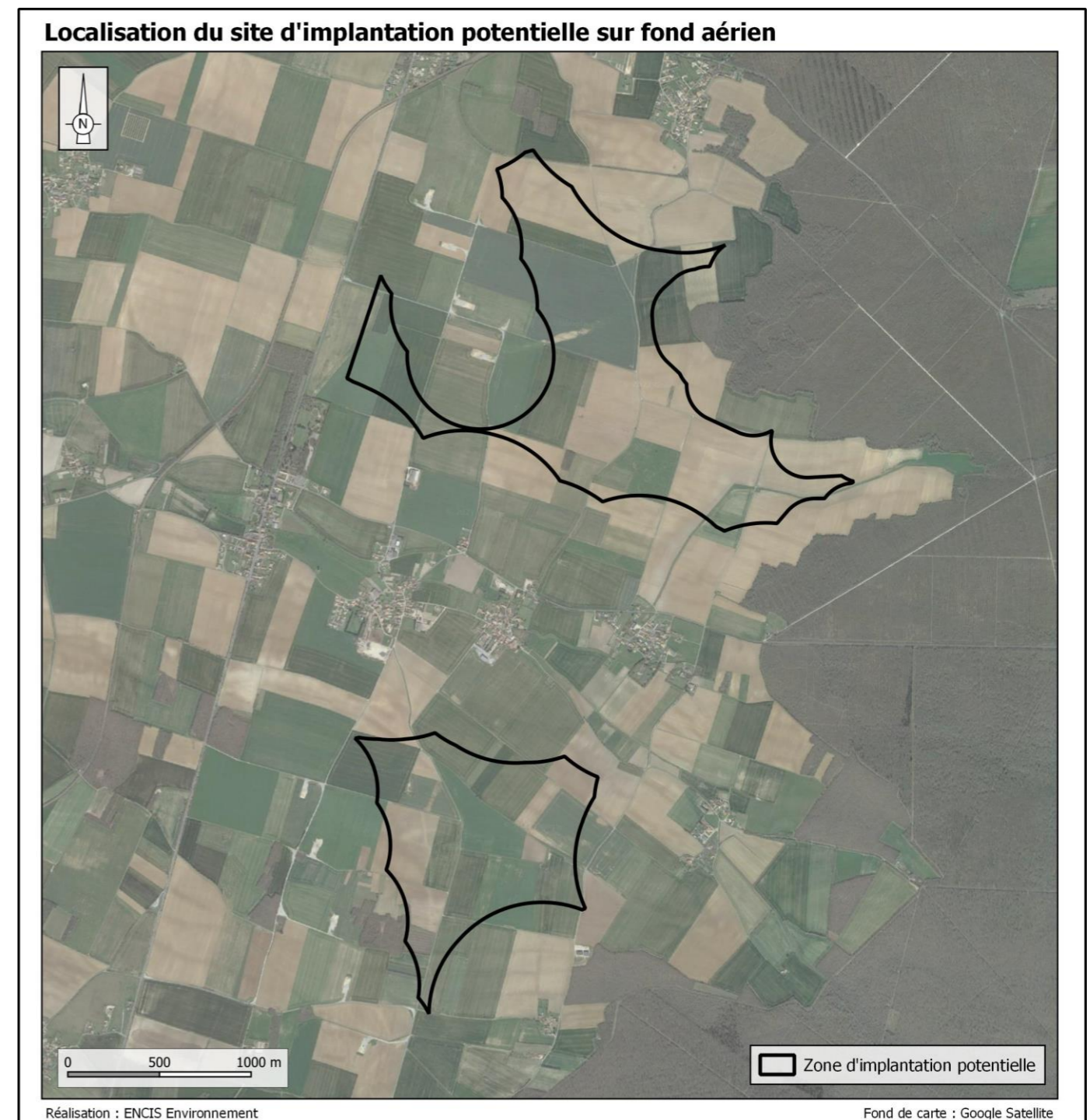
1.3 Présentation du site étudié

Le site d'implantation potentielle du parc éolien est localisé en région Nouvelle-Aquitaine, au sein de l'ancienne région Poitou-Charentes, dans le département des Deux-Sèvres, sur les communes de Beauvoir-sur-Niort et Plaine d'Argenson.

Le site d'implantation potentielle est localisé dans un secteur à dominance agricole. On notera la présence d'un boisement d'importance à l'est du site : la forêt de Chizé.



Carte 1 : Localisation du site d'implantation potentielle



Carte 2 : Vue aérienne de la zone d'implantation potentielle

2 Contexte réglementaire et méthode

2.1 Cadre réglementaire de l'étude d'impact pour les projets éoliens

2.1.1 Projets éoliens, des installations classées pour la protection de l'environnement

2.1.1.1 Les parcs éoliens soumis au régime ICPE

La loi Grenelle II prévoit un régime ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) de type Autorisation pour les parcs éoliens comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m. Les porteurs de projet de parcs éoliens doivent donc déposer une demande d'autorisation environnementale au titre de la rubrique n°2980 de la nomenclature des installations classées (ICPE) auprès de la Préfecture, qui transmet le dossier à l'inspection des installations classées.

Les décrets n°2011-984 et 2011-985 du 23 août 2011, ainsi que les arrêtés du 26 août 2011 fixent les modalités d'application de cette loi et sont pris en compte dans cette étude d'impact. Cette dernière est désormais une pièce du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale du parc éolien. L'Autorisation Environnementale vise à simplifier les procédures sans diminuer le niveau de protection environnementale, à améliorer la vision globale de tous les enjeux environnementaux d'un projet, et à accroître l'anticipation, la lisibilité et la stabilité juridique pour le porteur de projet.

2.1.1.2 Procédure d'autorisation environnementale

L'Autorisation Environnementale vise à simplifier les procédures sans diminuer le niveau de protection environnementale, à améliorer la vision globale de tous les enjeux environnementaux d'un projet, et à accroître l'anticipation, la lisibilité et la stabilité juridique pour le porteur de projet.

Cette réforme est mise en œuvre par le biais de trois textes relatifs à l'Autorisation Environnementale : l'Ordonnance n°2017-80, le décret n°2017-81 et le décret n°2017-82, publiés le 26 janvier 2017. Ces textes créent un nouveau chapitre au sein du Code de l'Environnement, intitulé « Autorisation Environnementale » (articles L. 181-1 à L. 181-31 et R. 181-1 à R. 181-56).

Trois types de projets sont soumis à la nouvelle procédure : les installations, ouvrages, travaux et activités (lota) soumis à la législation sur l'eau, les installations classées (ICPE) relevant du régime d'autorisation et, enfin, les projets soumis à évaluation environnementale non soumis à une autorisation administrative permettant de mettre en œuvre les mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) des atteintes à l'environnement. La réforme est entrée en vigueur le 1er mars 2017.

La nouvelle autorisation se substitue, le cas échéant, à plusieurs autres procédures :

- Autorisation spéciale au titre des réserves naturelles ou des sites classés,
- Dérogations aux mesures de protection de la faune et de la flore sauvages,
- Absence d'opposition au titre des sites Natura 2000,
- Déclaration ou agrément pour l'utilisation d'OGM,
- Agrément pour le traitement de déchets,
- Autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité,
- Autorisation d'émission de gaz à effet de serre (GES),
- Autorisation de défrichement,

- Pour les éoliennes terrestres : permis de construire et autorisation au titre des obstacles à la navigation aérienne, des servitudes militaires et des abords des monuments historiques.

L'Autorisation Environnementale ne vaut Permis de Construire que pour ces dernières installations, le Gouvernement ayant choisi de ne pas remettre en cause le pouvoir des maires. La réforme modifie toutefois l'articulation entre Autorisation Environnementale et autorisation d'urbanisme : le Permis de Construire peut désormais être délivré avant l'Autorisation Environnementale mais il est interdit de construire avant d'avoir obtenu cette dernière. La demande d'Autorisation Environnementale pourra être rejetée si elle apparaît incompatible avec l'affectation des sols prévue par les documents d'urbanisme. Toutefois, l'instruction d'un dossier dont la compatibilité n'est pas établie sera permise si une révision du plan d'urbanisme, permettant d'y remédier, est engagée.

Le dossier au sein duquel s'insère la présente étude d'impact constitue donc une demande d'Autorisation Environnementale.

2.1.2 Contenu de l'étude

Le contenu de l'étude d'impact est fixé par l'article L.122-3 du code de l'environnement. Le décret d'application n° 2011-2019 du 29 décembre 2011 vient préciser ce contenu. Sur la base de ces textes, le contenu de l'étude du milieu naturel est adapté à celui de l'étude d'impact complète. Ainsi le volet milieu naturel, faune et flore comporte les parties suivantes :

- Cadrage général du projet (présentation du maître d'œuvre, des auteurs de l'étude et du site étudié),
- Analyse des méthodes utilisées,
- Analyse de l'état initial du milieu naturel,
- Évaluation des variantes de projet envisagées,
- Évaluation des impacts sur le milieu naturel,
- Mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts.

2.2 Cadre réglementaire de l'étude d'incidence Natura 2000

L'évaluation des incidences du projet éolien sur des sites NATURA 2000 a pour objectif de vérifier la compatibilité du projet avec la conservation des sites, conformément au décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences NATURA 2000 qui précise notamment que les travaux et projets soumis à une étude d'impact au titre des articles L. 122-1 à L. 122-3 et des articles R. 122-1 à R. 122-16 doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur un ou plusieurs sites NATURA 2000 en application des articles L. 414-4 à L. 414-7 et R. 414-19 à R. 414-26 du code de l'environnement. Pour cela, une présentation des sites NATURA 2000 concernés est faite, y compris une carte de situation par rapport au projet. De plus, l'état de conservation des habitats naturels et des espèces pour lesquels le ou les sites concernés ont été désignés est décrit, de même que les objectifs de conservation identifiés dans les documents d'objectifs établis pour ces sites. Enfin, une analyse démontre si le projet a ou non des effets directs ou indirects, temporaires ou permanents sur l'état de conservation des habitats et des espèces pour lesquels les sites ont été désignés.

Pour rappel, deux textes communautaires font référence pour cette étude : la Directive Habitats-Faune-Flore et la Directive Oiseaux.

La **Directive Habitats-Faune-Flore** (92/43/CEE) est une directive européenne mise en place suite au sommet de Rio. Datée du 21 mai 1992, elle a été modifiée par la directive 97/62/CEE. Elle fait la distinction entre les espèces qui nécessitent une attention particulière quant à leur habitat, celles qui doivent être strictement protégées et celles dont le prélèvement et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de réglementation. Elle est composée de 6 annexes :

- Annexe I : liste des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones de protection spéciale (ZSC).
- Annexe II : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).
- Annexe III : critères de sélection des sites susceptibles d'être identifiés comme d'importance communautaire et désignés comme ZSC.
- Annexe IV : liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte (cette liste a été élaborée sur la base de l'annexe 2 de la Convention de Berne).
- Annexe V : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.
- Annexe VI : énumère les méthodes et moyens de capture et de mise à mort et modes de transport interdits.

La **Directive Oiseaux** (2009/147/CEE) du 30 novembre 2009 remplaçant celle du 2 avril 1979, est une mesure prise par l'Union européenne afin de promouvoir la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages du territoire européen. Cette protection s'applique aussi bien aux oiseaux eux-mêmes qu'à leurs nids, leurs œufs et leurs habitats. La directive possède 5 annexes :

- Annexe I : 193 espèces bénéficiant de mesures de protection spéciales de leur habitat qui seront classés en Zone de Protection Spéciale (ZPS). Il s'agit des espèces menacées de disparition, des espèces vulnérables à certaines modifications de leur habitat, des espèces considérées comme rares

(population faible ou répartition locale restreinte), et des espèces nécessitant une attention particulière à cause de la spécificité de leur habitat, ainsi que les espèces migratrices dont la venue est régulière.

- Annexe II : 81 espèces pour lesquelles la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à leur conservation.
- Annexe III : 30 espèces pour lesquelles la vente, le transport, la détention pour la vente et la mise en vente sont interdits ou peuvent être autorisés à condition que les oiseaux aient été illicitement tués ou capturés.
- Annexe IV : méthodes de chasse, de capture et de mise à mort interdites.
- Annexe V : énumération de sujets de recherches et de travaux sur lesquels une attention particulière sera accordée.

Ces deux directives identifient, dans leurs annexes, la liste des espèces et/ou habitats d'intérêt communautaire à préserver, par la sélection et la désignation d'un certain nombre de « sites ». Cet ensemble de sites va constituer le réseau écologique européen appelé réseau « Natura 2000 » (cf. [chapitre 4.1](#)).

2.3 Méthode de détermination des incidences Natura 2000

2.3.1 Aire d'étude utilisée

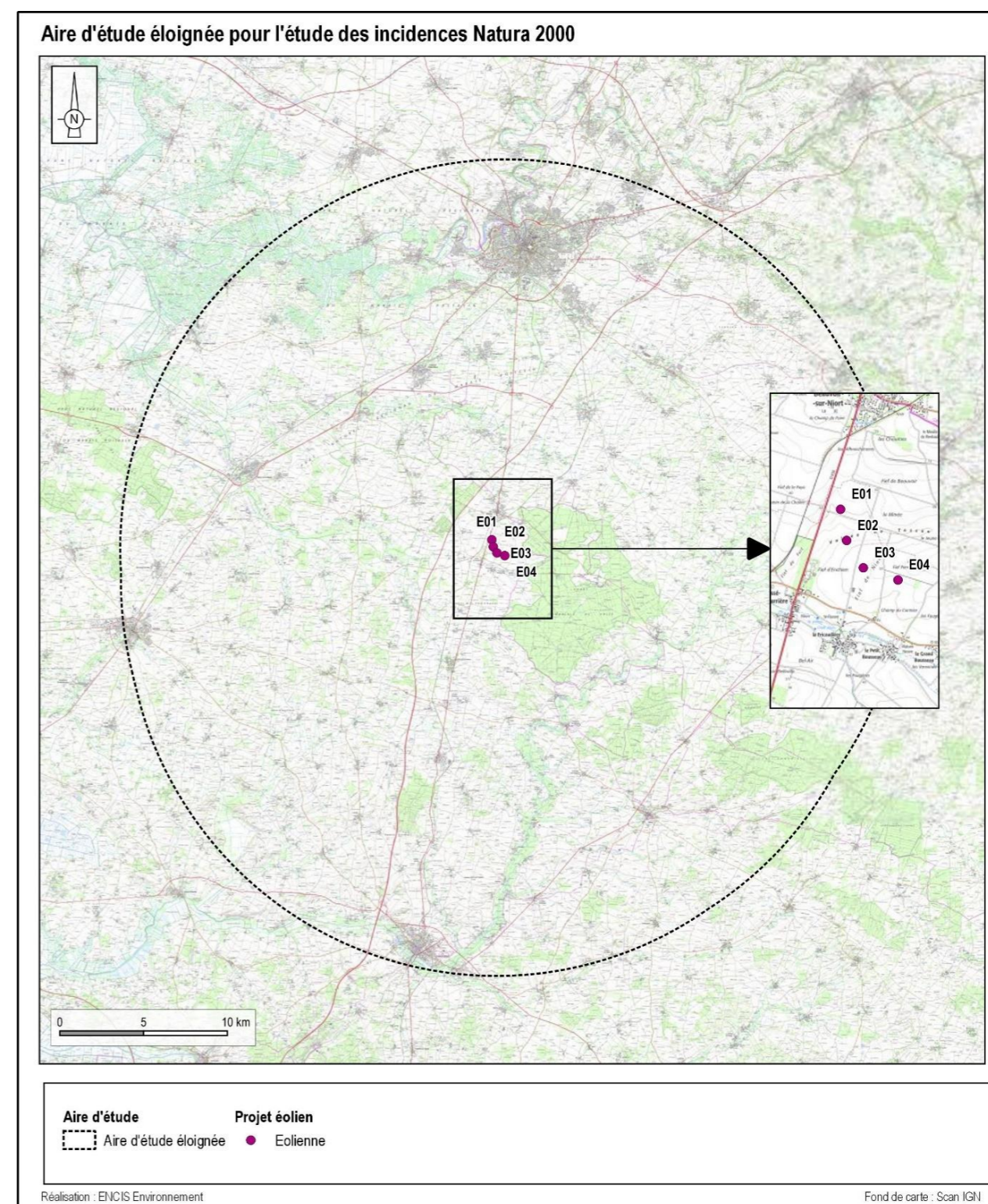
Les effets dommageables potentiels d'un projet éolien sur un site Natura 2000 sont variables en fonction des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire considérés. L'analyse menée dans le cadre de la présente étude se base sur une aire d'influence afin de déterminer les incidences potentielles du projet éolien de Beauvoir-sur-Niort, Plaine d'Argenson sur les sites Natura 2000 à proximité. Cette aire d'étude et d'influence a donc été définie au regard des caractéristiques du projet ainsi qu'en fonction des types de milieux et groupes biologiques présents au sein des sites Natura 2000 proches. Elle englobe les sites Natura 2000 pour lesquels des relations fonctionnelles avec la zone d'implantation potentielle peuvent exister (aires d'analyse variables selon les groupes et les capacités de dispersion notamment).

Ce périmètre se conforme à l'aire d'étude éloignée définie dans le cadre du volet Milieux naturels de l'étude d'impact (sur la base des recommandations du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisation 2016, MEDD). Il couvre une zone tampon de 21 km de rayon autour de la zone d'implantation potentielle et correspond à l'entité écologique dans laquelle s'insère le projet, qui permet une analyse globale du contexte environnemental. L'aire de référence pour l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 est ainsi constituée par l'ensemble des sites du réseau européen Natura 2000 situés au sein de l'aire d'étude éloignée et susceptibles d'être concernés par les effets du projet. Elle correspond à la zone d'influence potentielle maximale sur les espèces d'intérêt communautaire, au regard des distances de dispersion et déplacement habituelles de ces dernières.

2.3.2 Méthode d'analyse des incidences

L'analyse des incidences du projet retenu sur les sites Natura 2000 identifiés a été menée comme suit :

- Référencement des sites Natura 2000 dans un rayon de 21 kilomètres autour du projet éolien (base de données de la DREAL Nouvelle Aquitaine),
- Présentation des enjeux par groupe d'espèces (flore, avifaune, chiroptères, amphibiens, reptiles, entomofaune) et par paramètres environnementaux (hydrologie, continuités écologiques, enjeux de conservation sur le site Natura 2000),
- Analyse des effets induits par le parc éolien sur les sites Natura 2000 (analyse en termes d'impact sur les milieux naturels présents) et les espèces prioritaires qui les occupent (espèces listées comme inscrites à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE) et qui ont justifié la création de la zone de conservation. Ainsi, les espèces étudiées sont celles listées dans le premier tableau d'espèces de la fiche descriptive de chaque site Natura 2000 (listes présentes en annexes de ce document),
- Conclusion quant aux incidences avérées,
- Mesures mises en place pour y remédier (si l'étude conclut à une incidence avérée).



Carte 3 : Aire d'étude utilisée pour l'étude des incidences Natura 2000

3 Description du projet

3.1 Principales caractéristiques du projet de parc éolien

Le projet retenu est un parc de quatre éoliennes. Deux types d'éoliennes différentes sont envisagés :

- Des V136 de 3,3 MW du fabricant Vestas. La nacelle de ces éoliennes se trouve à 112 m et elles ont un rotor de 136 m, soit une hauteur totale de 180 m en bout de pale.
- Des N133 de 3,6 MW du fabricant Nordex. La nacelle de ces éoliennes se trouve à 112 m et elles ont un rotor de 133 m, soit une hauteur totale d'environ 177 m en bout de pale.

Ainsi, la puissance totale du parc sera comprise entre 13,2 et 14,4 MW en fonction du modèle qui sera

Le projet comprend également :

- L'installation d'un poste de livraison,
- La création de pistes,
- La création de plateformes,
- La création de liaisons électriques entre éoliennes et jusqu'au poste de livraison,
- Le tracé de raccordement électrique jusqu'au domaine public.

Pour étudier les impacts du projet il a été décidé de prendre en considération les caractéristiques techniques engendrant le plus d'impacts bruts (plus grand rotor, plus grande surface de plateforme, plus faible hauteur de nacelle, etc.). Le tableau suivant synthétise ces caractéristiques.

Nombre d'éoliennes	4 éoliennes
Puissance du parc éolien	De 13,2 à 14,4 MW
Hauteur de l'éolienne	180 m en bout de pale
Diamètre du rotor	68 m
Hauteur du moyeu	112 m (V136) et 110 (N133)
Voies d'accès créées	Environ 2 660 m ²
Voies d'accès renforcées	Environ 4 370 m ²
Plateformes de montage	Environ 6 440 m ²
Poste de livraison	1 poste de 60 m ² sur une plateforme de 186 m ²
Raccordement électrique interne	Environ 1 775 m

Tableau 1 : Principales caractéristiques de la variante d'implantation retenue
(caractéristiques techniques engendrant le plus d'impacts bruts)

La carte suivante présente le plan de masse du projet retenu pour lequel les effets directs du chantier et de l'exploitation seront décrits dans le chapitre suivant.



Carte 4 : Projet éolien retenu

4 Les sites Natura 2000 identifiés

4.1 Le réseau Natura 2000

Le réseau NATURA 2000 a pour objectif de préserver la diversité biologique en Europe par la constitution d'un réseau des sites naturels les plus importants. Il s'agit donc de mettre en place une gestion concertée avec tous les acteurs intervenant sur les milieux naturels en respectant les exigences économiques, sociales et culturelles.

Ce réseau est constitué de :

- Sites désignés pour assurer la conservation de certaines espèces d'oiseaux (Directive « Oiseaux » de 1979). Dans le cadre de l'application de la directive européenne 79-409 sur la conservation des oiseaux sauvages, adoptée le 2 avril 1979, et remplacée par la nouvelle directive 2009/147/CE, le Ministère de l'Environnement a réalisé depuis 1982 un inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), réalisé par le Muséum National d'Histoire Naturelle et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). Les ZICO sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages d'importance européenne. Après la désignation des ZICO, l'état doit lui adapter une Zone de Protection Spéciale (ZPS) c'est-à-dire une zone où les mesures de protection du droit interne devront être appliquées.
- Sites permettant la conservation de milieux naturels et d'autres espèces (Directive « Habitat » de 1992). La directive dite "Habitats" du 2 mai 1992 comprend une liste des types d'habitats naturels, d'espèces végétales et animales dont la conservation est d'intérêt communautaire. Les sites qui les abritent sont répertoriés, essentiellement sur la base de l'inventaire ZNIEFF. Ensuite, ces sites d'intérêt communautaire (SIC) seront désignés « Zones Spéciales de Conservation » (ZSC).

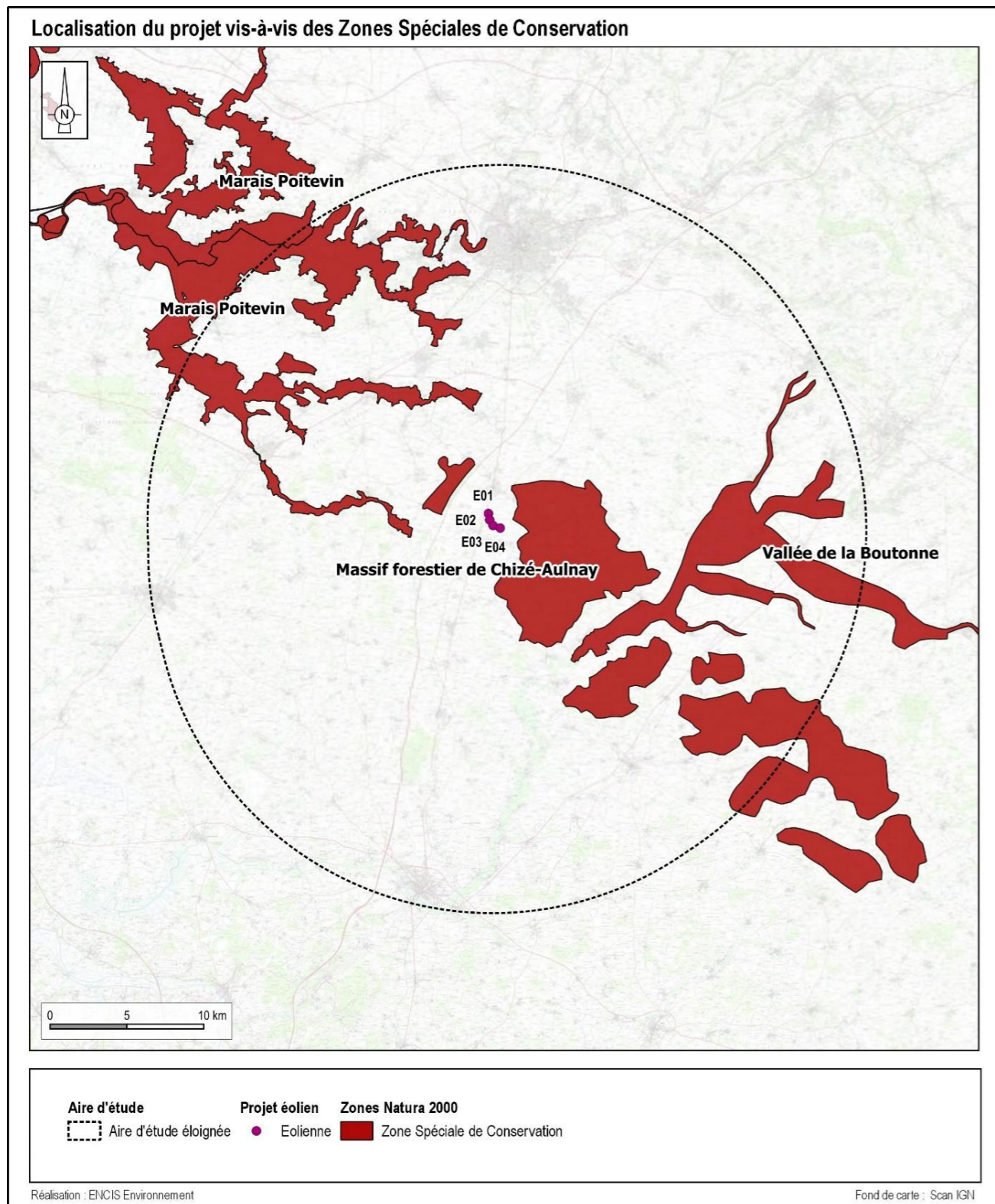
4.2 Les sites Natura 2000 de l'aire d'étude éloignée

Dans un périmètre de 24 kilomètres autour des éoliennes, on recense quatre Zones Spéciales de Conservation et quatre Zones de Protection Spéciale.

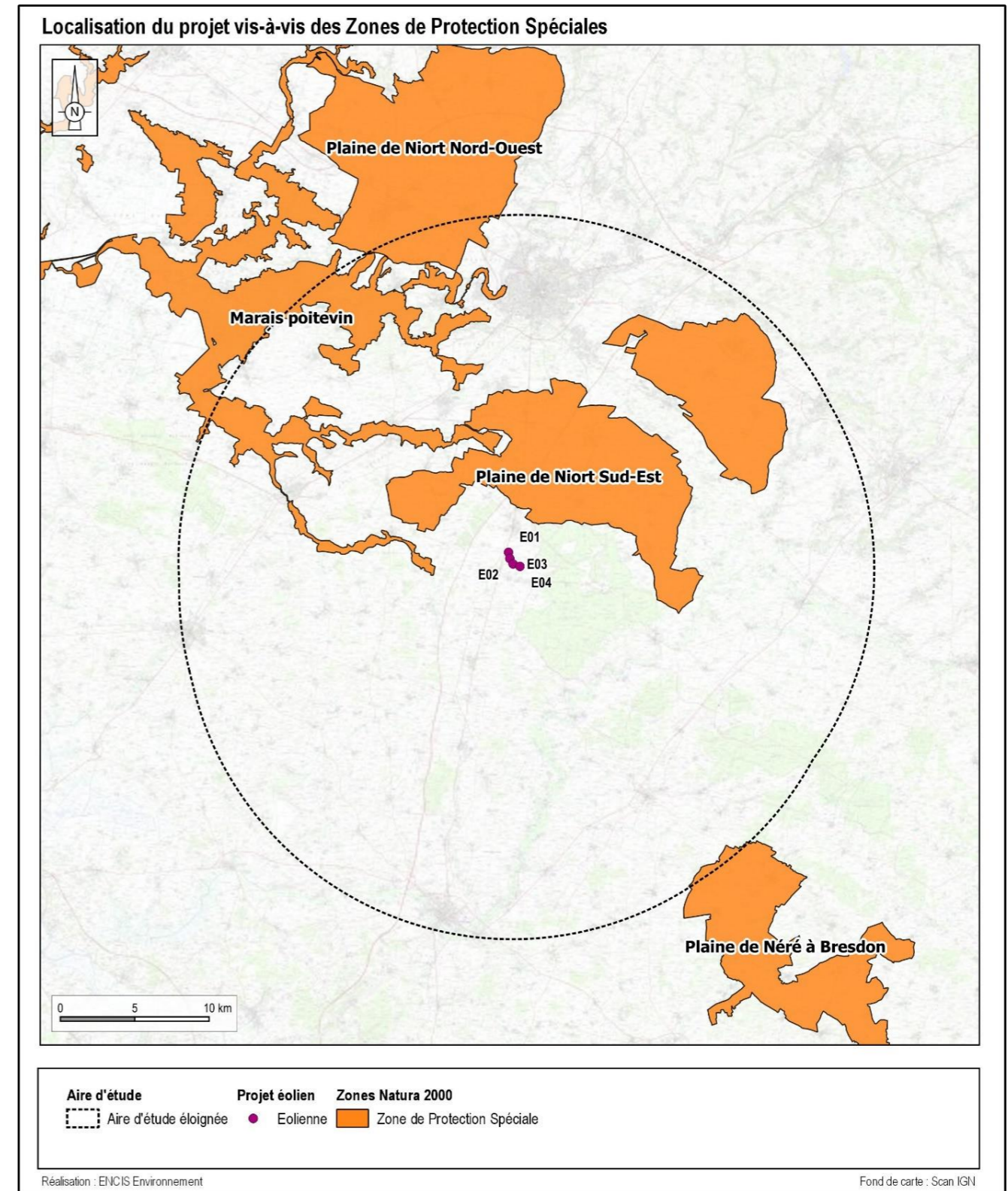
Statut	Nom de la zone de protection	Code	Surface (en hectare)	Distance à la première éolienne (en km)	Critères déterminants de la zone				
					Habitats sensibles	Flore	Avifaune	Chiroptères	Faune terrestre
ZSC	MASSIF FORESTIER DE CHIZE AULNAY	FR5400450	17 326	0,9	X	X	-	X	X
	MARAIS POITEVIN	FR5400446	20 323	5	X	X	-	X	X
	VALLEE DE LA BOUTONNE	FR5400447	7 320	9	X	-	-	X	X
	MARAIS POITEVIN	FR5200659	47 745	21,4	X	X	-	-	X
ZPS	PLAINE DE NIORT SUD EST	FR5412007	20 774	2,5	-	-	X	-	-
	MARAIS POITEVIN	FR5410100	68 071	5	-	-	X	-	-
	PLAINE DE NIORT NORD-OUEST	FR5412013	17 040	19,2	-	-	X	-	-
	PLAINE DE NERE A BRESDON	FR5412024	9 267	23,3	-	-	X	-	-

Tableau 2 : Les sites Natura 2000 à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Les cartes suivantes permettent de localiser les différents sites Natura 2000 recensés dans l'aire d'étude éloignée.



Carte 5 : Les Zones Spéciales de Conservation de l'aire d'étude éloignée



Carte 6 : Les Zones de Protection Spéciale de l'aire d'étude éloignée

5 Évaluation des incidences Natura 2000

5.1 ZSC FR400450 – Massif forestiers de Chizé Aulnay

5.1.1 Description de la zone

Cette ZSC de 17 357 hectares, validée par l'arrêté du 13 avril 2007, se trouve à 990 mètres à l'est de la première éolienne (E4).

Cette ZSC est le plus vaste ensemble forestier régional, comprenant sept noyaux boisés séparés par des espaces à forte dominance agricole (céréales intensives). Ces forêts caducifoliées sur calcaires jurassiques sont des chênaies pubescentes essentiellement dans les bois privés gérés en taillis mais également des futaies de hêtre dans les deux forêts domaniales de Chizé et d'Aulnay. Ce site est notamment remarquable par son cortège floristique associé à la hêtraie avec des populations importantes d'espèces rares ou en station unique au niveau régional.

5.1.2 Habitats d'intérêt communautaire et espèces cibles

Ce site est principalement constitué de forêts caducifoliées (70 %) et d'autres terres arables (22 %). On y dénombre trois habitats naturels inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore (tableau suivant). Parmi ces derniers, un a été recensé lors de l'état actuel de l'environnement dans le cadre de l'étude de la flore et des habitats naturels.

Code Natura 2000	Habitat d'intérêt communautaire	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	-	-
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	-	-
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	X	-

Tableau 3 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000

En ce qui concerne les espèces floristiques et faunistiques, 14 espèces classées à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore ont justifié la désignation du site Natura 2000. Parmi elles, six ont été recensés lors de l'état actuel de l'environnement dans le cadre de l'étude de la flore et des habitats naturels.

Groupe	Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
Invertébrés	1041	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	-	-
	1060	Cuivré des marais	<i>Lycanea dispar</i>	-	-
	1065	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	-	-
	1074	Bombyx Evérie	<i>Eriogaster catax</i>	-	-
	1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	X	-
	1087	Rosalie alpine	<i>Rosalia alpina</i>	-	-
	1088	Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	-	-
	6199	Écaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	-	-
Amphibien	1166	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	-	-
Mammifères	1303	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	X	X
	1304	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	X	X
	1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	X	X
	1321	Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	X	X
	1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	X	X

Tableau 4 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000

Les évaluations détaillées des incidences du projet sur ces 14 espèces sont développées ci-après.

5.1.3 Évaluation détaillée des incidences du projet éolien

5.1.3.1 Évaluation des incidences du projet éolien sur les milieux naturels et la flore

Le projet éolien de Beauvoir-sur-Niort et Plaine d'Argenson se situe à l'extérieur du périmètre Natura 2000, à environ 1 km de l'éolienne E4. L'habitat d'intérêt communautaire présent à la fois sur le site du projet éolien et au sein de la ZSC n'est pas concerné par les aménagements projetés.

En raison de l'éloignement de plus d'un kilomètre à la ZSC « Massif forestiers de Chizé Aulnay », les habitats naturels d'intérêt communautaire au sein du périmètre du site Natura 2000 ne peuvent pas être affectés par la mise en place des aménagements projetés. Il n'y aura donc aucun effet sur ceux-ci. Aucune incidence n'est à attendre sur l'état de conservation des habitats ayant justifié la désignation de cette ZSC.

5.1.3.2 Évaluation des incidences du projet éolien sur les mammifères

Ce site Natura 2000 est situé à environ 1 km de la plus proche éolienne (E4). Toutes les espèces remarquables de chauves-souris présentes au sein du site Natura 2000 ont également été recensées dans le secteur du futur parc éolien de Beauvoir-sur-Niort et Plaine d'Argenson : **le Murin de Bechstein, le Murin à oreilles échancrées, la Barbastelle d'Europe, le Petit Rhinolophe et le Grand Rhinolophe.**

Le **Murin de Bechstein** est une espèce très sédentaire à faible rayon d'action. En effet les individus ne s'éloignent pas à plus de 4 km de leur gîte pour rejoindre leurs territoires de chasse, la moyenne étant plutôt de 1 à 2,5 km (Dietz et al., 2009, p. 249). Il a été contacté plusieurs fois par saison et n'a pas été rencontré en gîte estival, préférant les gîtes arboricoles en été. C'est une espèce essentiellement forestière, bien qu'elle fréquente également les clairières, les pâturages, le bocage, les milieux aquatiques, etc. Le Murin de Bechstein ne s'éloigne généralement pas à plus de quelques centaines de mètres de son gîte. Sa hauteur de vol réduite, même s'il peut chasser en canopée, fait qu'il ne présente pas de sensibilité particulière face au risque de collision avec des éoliennes. La distance du parc à la ZSC correspond au domaine vital théorique de l'espèce. Néanmoins, le comportement de chasse et de transit de cette espèce (très lié aux structures verticales) et sa sensibilité limitée à l'éolien (un cas de mortalité en Europe) réduisent d'autant les risques d'incidences des éoliennes sur les populations du site Natura 2000. **Ainsi, l'incidence du projet sur cette espèce est négligeable.**

Le **Murin à oreilles échancrées** peut se déplacer sur des distances en moyenne de 12,5 allant jusqu'à 15 km autour de son gîte (Dietz et al., 2009, p.245). Ainsi, les individus des populations de la ZSC peuvent potentiellement aller jusqu'au site de Beauvoir-sur-Niort et Plaine d'Argenson. Ce murin a été contacté par le biais des inventaires automatiques au sol.

Le régime alimentaire de ce murin étant pour grande partie composé d'arachnides et de diptères, sa technique de chasse est très liée à la végétation, d'où sa préférence pour les milieux forestiers, les bosquets, les bocages, les parcs et jardins et les milieux aquatiques. Sa hauteur de vol varie de fait entre le sol et la canopée mais il reste toujours proche de la végétation. En transit, il peut néanmoins se déplacer au-dessus de zones ouvertes à une dizaine de mètres en vol direct (Arthur et Lemaire 2015). Ces caractéristiques et le très faible taux

de mortalité face à l'éolien (quatre situations en Europe dont trois en France) induit un risque très faible de collision pour cette espèce.

Le Murin à oreilles échancrées pourrait surtout se montrer sensible à la modification de son habitat et notamment celui servant de corridor de déplacement et de chasse. La phase de construction implique une destruction de 45 mètres de haies. Les haies détruites sont basses et taillées et sont, par conséquent, peu attractives. De plus, des haies seront replantées dans le cadre du projet afin de compenser les corridors détruits ce qui participera potentiellement à améliorer l'habitat pour les chiroptères à plus long terme. **L'incidence du projet sur les populations de Murin à oreilles échancrées du site Natura 2000 sera donc faible et non significatif.**

La **Barbastelle d'Europe** utilise un domaine vital peu étendu puisqu'elle ne s'aventure généralement pas au-delà de 4-5 km de son gîte (Dietz et al., 2009, p. 339 ; Arthur et Lemaire 2015), bien que des maximas de 25 km aient été notés (Rodriguez et al. 2014).

Ainsi, le parc éolien en projet se situera dans le domaine vital théorique des individus de la ZSC (éolienne la plus proche à 1 km). Cette espèce chasse en lisière et s'en éloigne peu. Elle évolue très rarement en altitude. Elle est donc peu sensible à l'éolien, sauf si les machines sont implantées à proximité directe de linéaires boisés ou de haies. Les éoliennes étant éloignées de corridors boisés, **l'incidence du parc éolien sera donc faible et non significative sur les populations globales de Barbastelle d'Europe du site Natura 2000.**

Le **Petit Rhinolophe** est une espèce très sédentaire à faible rayon d'action. En effet, ses territoires de chasses sont en général situés dans un rayon de 2,5 km autour de leur gîte, les plus grandes distances étant de 4 à 6,4 km (Dietz et al., 2009, p. 172). Ainsi, par sa proximité du site, l'éolienne la plus proche pourrait être située au sein du domaine vital théorique du Petit Rhinolophe. Néanmoins, c'est une espèce très peu sensible à l'éolien (aucun cas de mortalité connu) en raison de sa faible hauteur de vol (quelques mètres de hauteur) pratiquée à proximité des corridors boisés (haies, lisières). Le Petit Rhinolophe pourrait surtout se montrer sensible à la modification de son habitat et notamment celui servant de corridor de déplacement et de chasse. La phase de construction implique une destruction de 45 mètres de haies. Les haies détruites sont basses et taillées et sont, par conséquent, peu attractives. De plus, des haies seront replantées dans le cadre du projet afin de compenser les corridors détruits ce qui participera potentiellement à améliorer l'habitat pour les chiroptères à plus long terme. La présence du massif forestier à l'est ainsi que la présence de haies de report n'entraîneront néanmoins pas d'impact significatif sur les déplacements. **Ainsi, l'incidence du parc éolien sera donc faible et non significative sur les populations globales de la ZSC du site Natura 2000.**

Enfin, le **Grand Rhinolophe** est une espèce à faible rayon d'action avec des déplacements dans un rayon moyen de 2 à 2,5 km autour des gîtes pouvant aller jusqu'à des maximas de 5 à 6 km (Dietz et al., 2009, Arthur et Lemaire 2015). Ainsi le parc éolien en projet se situera dans le domaine vital théorique des individus de la ZSC.

Le Grand Rhinolophe pratique un vol proche de la végétation et des structures linéaires à une altitude de 0,5 à 2 m du sol, de sorte qu'il n'est pas concerné par le risque éolien en phase d'exploitation. L'espèce est surtout sensible à la modification de son habitat et notamment celui servant de corridor de déplacement et de chasse. La phase de construction implique une destruction de 45 mètres de haies. Les haies détruites sont basses et taillées

et sont, par conséquent, peu attractives. De plus, des haies seront replantées dans le cadre du projet afin de compenser les corridors détruits ce qui participera potentiellement à améliorer l'habitat pour les chiroptères à plus long terme.

Cette espèce étant très peu sensible à l'éolien (un seul cas de collision connu en Europe) du fait de sa faible hauteur de vol, elle est ainsi peu concernée par le risque de collision tant que les pales des aérogénérateurs restent à distance des canopées. **Ainsi, l'incidence du parc éolien sera donc faible et non-significative sur les populations globales de Grand Rhinolophe du site Natura 2000.**

Par ailleurs, la mise en place d'une programmation préventive de toutes les éoliennes permettra de diminuer grandement les risques de collisions pour les chiroptères fréquentant le parc (en lien avec la proximité des corridors). Les modalités détaillées de cet arrêt programmé sont précisées dans l'étude d'impact.

Ainsi, une faible incidence subsiste pour les individus de Murin à oreilles échancrées, de Barbastelle d'Europe, de Petit Rhinolophe et de Grand Rhinolophe. Les incidences sont jugées faible et non significatives.

Au vu de ces éléments, le futur parc éolien de Beauvoir-sur-Niort et Plaine d'Argenson n'aura pas d'effet notable dommageable sur les chiroptères déterminants du site Natura 2000.

5.1.3.3 Évaluation des incidences du projet éolien sur les amphibiens

Le **Triton crêté**, espèce patrimoniale présente au sein du site Natura 2000 n'a pas été recensé lors de l'état actuel. La distance séparant le site du projet éolien et le site Natura 2000, d'environ 1 km, rend possible la fréquentation du site du projet par les populations issues du site Natura 2000. L'absence de mares permettant reproduction de cette espèce confère au projet éolien un attractif limité pour le Triton crêté. **Ainsi, les populations du site Natura 2000 ne seront pas impactées par le projet éolien.**

La construction du parc éolien de Beauvoir-sur-Niort et Plaine d'Argenson n'aura donc aucun effet notable dommageable sur les populations de Triton crêté du site Natura 2000.

5.1.3.4 Évaluation des incidences du projet éolien sur les insectes

Parmi les huit espèces d'insectes de l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore présentes au sein de la ZSC « Massif forestier de Chizé-Aulnay », une seule a été inventoriée au sein de la ZIP, le **Lucane cerf-volant**. Cette espèce est inféodée aux arbres anciens, et plus particulièrement le Chêne. La phase de construction implique une destruction de 45 mètres de haies basses et taillées. Ces haies sont composées d'arbres jeunes et sont donc peu favorables pour cette espèce qui a besoin de sujets sénescents. Les capacités d'accueil pour le cuivré des marais (*Lycaena dispar*) ou pour la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) ne sont pas possibles pour ces espèces étant donné l'absence d'habitats aquatiques. Enfin, la très faible présence des vieux chênes, habitats du Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) et du Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*), permet de qualifier de faible leur probabilité de présence. Quoi qu'il en soit, aucun arbres gîtes potentiels n'est concerné par l'emprise des travaux et aucun impact n'est attendu sur ces deux espèces.

Enfin il est surtout à noter que pour toutes ces espèces à faible rayon de dispersion la distance de la ZSC apparaît comme trop importante pour que le projet puisse exercer une influence sur ces dernières.

En conclusion, la création du parc éolien de Beauvoir-sur-Niort et Plaine d'Argenson n'aura aucune incidence notable dommageable sur les insectes patrimoniaux du site Natura 2000.

5.2 ZSC FR400446 – Marais Poitevin

5.2.1 Description de la zone

Cette ZSC de 20 323 hectares, validée par l'arrêté du 13 avril 2007, se trouve à 5 kilomètres à l'ouest de la première éolienne (E1). La liste des habitats et des espèces est basée sur la fiche INPN.

Cette ZSC est une des grandes zones humides du littoral franco-atlantique. Elle est remarquable avec l'enchaînement successif d'ouest en est selon un gradient décroissant de salinité résiduelle dans les sols. Des formations plus ponctuelles mais d'un grand intérêt contribuent par ailleurs à la biodiversité globale du site.

5.2.1 Habitats d'intérêt communautaire et espèces cibles

Ce site est principalement constitué de prairies semi-naturelles humides ou prairies mésophiles améliorées (32 %), de rivières et d'estuaires soumis à la marée, de vasières et bancs de sable et de lagunes (15 %) et d'autres terres arables (15 %). On y dénombre 19 habitats naturels inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore (tableau suivant). Parmi ces derniers, un a été recensé lors de l'état actuel de l'environnement dans le cadre de l'étude de la flore et des habitats naturels.

Code Natura 2000	Habitat d'intérêt communautaire	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
1130	Estuaires	-	-
1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	-	-
1150	Lagunes côtières	-	-
1210	Végétation annuelle des laissés de mer	-	-
1310	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	-	-
1320	Prés à <i>Spartina</i> (<i>Spartinion maritimae</i>)	-	-
1330	Prés-salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia maritimae</i>)	-	-
1410	Prés-salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>)	-	-
1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornietea fruticosi</i>)	-	-
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	-	-

Code Natura 2000	Habitat d'intérêt communautaire	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	-	-
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	-	-
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embaumement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	-	-
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	-	-
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards	-	-
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	X	-
7210	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	-	-
7230	Tourbières basses alcalines	-	-
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	-	-

Tableau 5 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000

En ce qui concerne les espèces floristiques et faunistiques, 25 espèces classées à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore ont justifié la désignation du site Natura 2000. Parmi elles, sept ont été recensés lors de l'état actuel de l'environnement dans le cadre de l'étude de la flore et des habitats naturels.

Groupe	Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
Poissons	1095	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	-	-
	1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	-	-
	1099	Lamproie de rivière	<i>Lampetra fluviatilis</i>	-	-
	1102	Grande alose	<i>Alosa alosa</i>	-	-
	1103	Alose feinte	<i>Alosa fallax</i>	-	-

Groupe	Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
Poissons	1106	Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>	-	-
Invertébrés	1016	Vertigo de Des Moulins	<i>Vertigo moulinsiana</i>	-	-
	1041	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	-	-
	1044	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	-	-
	1060	Cuivré des marais	<i>Lycanea dispar</i>	-	-
	1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	X	-
	1087	Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i>	-	-
	1088	Grand Capricorne	<i>Cerambyx verdo</i>	-	-
	6177	Azuré de la Sanguisorbe	<i>Phengaris teleius</i>	-	-
	6199	Écaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	-	-
	Amphibiens	1166	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	-
Reptiles	1220	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	-	-
Mammifères	1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	-	-
	1356	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	-	-
	1303	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	X	X
	1304	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	X	X
	1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	X	X
	1321	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	X	X
	1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	X	X
	1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	X	X

Tableau 6 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000

Les évaluations détaillées des incidences du projet sur ces 25 espèces sont développées ci-après.

5.2.2 Évaluation détaillée des incidences du projet éolien

5.2.2.1 Évaluation des incidences du projet éolien sur les milieux naturels et la flore

Le projet éolien de Beauvoir-sur-Niort et Plaine d'Argenson se situe à l'extérieur du périmètre Natura 2000, à environ 5 km de l'éolienne E1. L'habitat d'intérêt communautaire présent à la fois sur le site du projet éolien et au sein de la ZSC n'est pas concerné par les aménagements projetés.

En raison de l'éloignement de plus de cinq kilomètres à la ZSC « Marais Poitevin », les habitats naturels d'intérêt communautaire au sein du périmètre du site Natura 2000 ne peuvent pas être affectés par la mise en place des aménagements projetés. Il n'y aura donc aucun effet sur ceux-ci. Aucune incidence n'est à attendre sur l'état de conservation des habitats ayant justifié la désignation de cette ZSC.

5.2.2.2 Évaluation des incidences du projet éolien sur les mammifères

Ce site Natura 2000 est situé à environ 5 km de la plus proche éolienne (E1). Toutes les espèces remarquables de chauves-souris présentes au sein du site Natura 2000 ont également été recensées dans le secteur du futur parc éolien de Beauvoir-sur-Niort et Plaine d'Argenson : **le Grand Murin, le Murin de Bechstein, le Murin à oreilles échanquées, la Barbastelle d'Europe, le Petit Rhinolophe et le Grand Rhinolophe.**

Le **Grand Murin** a été contacté ponctuellement sur le site lors de l'étude. Cette espèce se nourrit essentiellement d'insectes terrestres, d'où une technique de chasse proche du sol (entre 2 et 5 m d'altitude). Entre ses territoires de chasse en revanche, il pourrait atteindre des hauteurs de vol supérieures à 40-50 m en transit en vol direct (Banse 2010 in Rodriguez et al. 2011). Il fait partie des espèces peu touchées par le risque de collision (sept cas en Europe dont trois en France – Dürr, 2019) mais ses hauteurs de vol pourraient impliquer un risque plus important selon les localités. Si le Grand Murin prospecte les milieux boisés et bocagers, il chasse également en milieu ouvert (prairies récemment fauchées par exemple) et peut également évoluer en espace dépourvu de structure paysagère lors des phases de transit. Le rayon moyen de dispersion est de 10-15 km - maxima connus à 25 km - (Arthur et Lemaire, 2015). Le site du projet de Beauvoir-sur-Niort et Plaine d'Argenson est donc inclus dans l'aire de prospection potentielle des terrains de chasse des populations de Grand Murin de la ZSC. **Il existe en conséquence un risque, bien que faible, de collision pour les individus appartenant aux populations de la ZSC.**

Le **Murin de Bechstein** est une espèce très sédentaire à faible rayon d'action. En effet les individus ne s'éloignent pas à plus de 4 km de leur gîte pour rejoindre leurs territoires de chasse, la moyenne étant plutôt de 1 à 2,5 km (Dietz et al., 2009, p. 249). Il a été contacté plusieurs fois par saison et n'a pas été rencontré en gîte estival, préférant les gîtes arboricoles en été. C'est une espèce essentiellement forestière, bien qu'elle fréquente également les clairières, les pâturages, le bocage, les milieux aquatiques, etc. Le Murin de Bechstein ne s'éloigne généralement pas à plus de quelques centaines de mètres de son gîte. Sa hauteur de vol réduite, même s'il peut chasser en canopée, fait qu'il ne présente pas de sensibilité particulière face au risque de collision avec des éoliennes. La distance du parc à la ZSC ne correspond pas au domaine vital théorique de l'espèce. De plus, le comportement de chasse et de transit de cette espèce (très lié aux structures verticales) et sa sensibilité limitée à

l'éolien (un cas de mortalité en Europe) réduisent d'autant les risques d'incidences des éoliennes sur les populations du site Natura 2000. **Ainsi, l'incidence du projet sur cette espèce est nulle et négligeable.**

Le **Murin à oreilles échanquées** peut se déplacer sur des distances en moyenne de 12,5 allant jusqu'à 15 km autour de son gîte (Dietz et al., 2009, p.245). Ainsi, les individus des populations de la ZSC peuvent potentiellement aller jusqu'au site de Beauvoir-sur-Niort et Plaine d'Argenson. Ce murin a été contacté par le biais des inventaires automatique au sol de façon.

Le régime alimentaire de ce murin étant pour grande partie composé d'araignées et de diptères, sa technique de chasse est très liée à la végétation, d'où sa préférence pour les milieux forestiers, les bosquets, les bocages, les parcs et jardins et les milieux aquatiques. Sa hauteur de vol varie de fait entre le sol et la canopée mais il reste toujours proche de la végétation. En transit, il peut néanmoins se déplacer au-dessus de zones ouvertes à une dizaine de mètres en vol direct (Arthur et Lemaire 2015). Ces caractéristiques et le très faible taux de mortalité face à l'éolien (quatre situations en Europe dont trois en France) induit un risque très faible de collision pour cette espèce.

Le Murin à oreilles échanquées pourrait surtout se montrer sensible à la modification de son habitat et notamment celui servant de corridor de déplacement et de chasse. La phase de construction implique une destruction de 45 mètres de haies. Les haies détruites sont basses et taillées et sont, par conséquent, peu attractives. De plus, des haies seront replantées dans le cadre du projet afin de compenser les corridors détruits ce qui participera potentiellement à améliorer l'habitat pour les chiroptères à plus long terme. **L'incidence du projet sur les populations de Murin à oreilles échanquées du site Natura 2000 sera donc faible et non significatif.**

La **Barbastelle d'Europe** utilise un domaine vital peu étendu puisqu'elle ne s'aventure généralement pas au-delà de 4-5 km de son gîte (Dietz et al., 2009, p. 339 ; Arthur et Lemaire 2015), bien que des maxima de 25 km aient été notés (Rodriguez et al. 2014).

Ainsi, le parc éolien en projet se situera dans le domaine vital théorique des individus de la ZSC (éolienne la plus proche à 5 km). Cette espèce chasse en lisière et s'en éloigne peu. Elle évolue très rarement en altitude. Elle est donc peu sensible à l'éolien, sauf si les machines sont implantées à proximité directe de linéaires boisés ou de haies. **L'incidence du parc éolien sera donc très faible et non-significative sur les populations globales de Barbastelle d'Europe du site Natura 2000.**

Le **Petit Rhinolophe** est une espèce très sédentaire à faible rayon d'action. En effet, ses territoires de chasses sont en général situés dans un rayon de 2,5 km autour de leur gîte, les plus grandes distances étant de 4 à 6,4 km (Dietz et al., 2009, p. 172). Ainsi, par sa proximité du site, l'éolienne E1 pourrait être située au sein du domaine vital théorique du Petit Rhinolophe. Néanmoins, c'est une espèce très peu sensible à l'éolien (aucun cas de mortalité connu) en raison de sa faible hauteur de vol (quelques mètres de hauteur) pratiquée à proximité des corridors boisés (haies, lisières). Le Petit Rhinolophe pourrait surtout se montrer sensible à la modification de son habitat et notamment celui servant de corridor de déplacement et de chasse. La phase de construction implique une destruction de 45 mètres de haies. Les haies détruites sont basses et taillées et sont, par conséquent, peu attractives. De plus, des haies seront replantées dans le cadre du projet afin de compenser les corridors détruits

ce qui participera potentiellement à améliorer l'habitat pour les chiroptères à plus long terme. La présence du massif forestier à l'est ainsi que la présence de haies de report n'entraîneront néanmoins pas d'impact significatif sur les déplacements.

L'incidence du parc éolien sera donc faible et non-significative sur les populations globales du site Natura 2000.

Enfin, le **Grand Rhinolophe** est une espèce à faible rayon d'action avec des déplacements dans un rayon moyen de 2 à 2,5 km autour des gîtes pouvant aller jusqu'à des maximas de 5 à 6 km (Dietz et al., 2009, Arthur et Lemaire 2015). Ainsi le parc éolien en projet se situera en limite de son domaine vital théorique des individus du Marais Poitevin.

Le Grand Rhinolophe pratique un vol proche de la végétation et des structures linéaires à une altitude de 0,5 à 2 m du sol, de sorte qu'il n'est pas concerné par le risque éolien en phase d'exploitation. L'espèce est surtout sensible à la modification de son habitat et notamment celui servant de corridor de déplacement et de chasse. La phase de construction implique une destruction de 45 mètres de haies. Les haies détruites sont basses et taillées et sont, par conséquent, peu attractives. De plus, des haies seront replantées dans le cadre du projet afin de compenser les corridors détruits ce qui participera potentiellement à améliorer l'habitat pour les chiroptères à plus long terme. La présence du massif forestier à l'est ainsi que la présence de haies de report n'entraîneront néanmoins pas d'impact significatif sur les déplacements.

Cette espèce étant très peu sensible à l'éolien (un seul cas de collision connu en Europe) du fait de sa faible hauteur de vol, elle est ainsi peu concernée par le risque de collision tant que les pales des aérogénérateurs restent à distance des canopées **Le risque de mortalité du parc éolien sur la population de cette ZSC est donc particulièrement réduit et les incidences sur les habitats de cette espèce sont faibles et non significatifs.**

Par ailleurs, la mise en place d'une programmation préventive de toutes les éoliennes permettra de diminuer grandement les risques de collisions pour les chiroptères fréquentant le parc (en lien avec la proximité des corridors). Les modalités détaillées de cet arrêt programmé sont précisées dans l'étude d'impact.

Ainsi, un faible risque de collision subsiste pour les individus de Grand Murin lors de ses phases de transit entre ses gîtes et ses terrains de chasse. Néanmoins l'arrêt programmé des aérogénérateurs lors des périodes les plus sensibles permettra de réduire considérablement ce risque. Dès lors les incidences sont jugées très faible et non significatives. Les incidences sur les habitats sont faibles et non significatives pour la Barbastelle d'Europe, le Murin à oreilles échancrées, le Petit Rhinolophe et le Grand Rhinolophe. Au vu de ces éléments, le futur parc éolien de Beauvoir-sur-Niort et Plaine d'Argenson n'aura pas d'effet notable dommageable sur les chiroptères déterminants du site Natura 2000.

5.2.2.3 Évaluation des incidences du projet éolien sur les amphibiens

Le **Triton crêté**, espèce patrimoniale présente au sein du site Natura 2000 n'a pas été recensé lors de l'état actuel. La distance séparant le site du projet éolien et le site Natura 2000, d'environ 5 km, rend impossible la fréquentation du site du projet par les populations issues du site Natura 2000. De plus, l'absence de mares

permettant reproduction de cette espèce confère au projet éolien un attractif limité pour le Triton crêté. **Ainsi, les populations du site Natura 2000 ne seront pas impactées pas le projet éolien.**

La construction du parc éolien de Beauvoir-sur-Niort et Plaine d'Argenson n'aura donc aucun effet notable dommageable sur les populations de Triton crêté du site Natura 2000.

5.2.2.4 Évaluation des incidences du projet éolien sur les insectes

Parmi les neuf espèces d'insectes de l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore présentes au sein de la ZSC « Marais Poitevin », une seule a été inventoriée au sein de la ZIP, le **Lucane cerf-volant**. Cette espèce inféodée aux arbres anciens, et plus particulièrement le Chêne. La phase de construction implique une destruction de 45 mètres de haies basses et taillées. Ces haies sont composés d'arbres jeunes et sont donc peu favorables pour cette espèce qui a besoin de sujets sénescents. Les capacités d'accueil pour le cuivré des marais (*Lycaena dispar*), l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) ou pour la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) ne sont pas possibles pour ces espèces étant donné l'absence d'habitat aquatiques. Enfin, la très faible présence des vieux chênes, habitats du Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) et du Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*), permet de qualifier de faible leur probabilité de présence. Quoi qu'il en soit, aucun arbres gites potentiels n'est concerné par l'emprise des travaux et aucun impact n'est attendu sur ces deux espèces.

Enfin il est surtout à noter que pour toutes ces espèces à faible rayon de dispersion la distance de la ZSC apparaît comme trop importante pour que le projet puisse exercer une influence sur ces dernières.

En conclusion, la création du parc éolien de Beauvoir-sur-Niort et Plaine d'Argenson n'aura aucune incidence notable dommageable sur les insectes patrimoniaux du site Natura 2000.

5.2.2.5 Évaluation des incidences du projet éolien sur l'hydrologie et les espèces animales associées

Le parc éolien en projet est situé dans une zone qui comporte un réseau hydrographique peu dense directement en lien avec celui de la ZSC. Effectivement, la présence du Mignon à l'ouest (plus de 6 km) est l'élément principal mais plusieurs petits ruisseaux sont aussi présents, notamment juste au sud de l'emprise de construction. Aucun risque de pollution directe via le réseau hydrographique n'a été relevé lors de l'étude d'impact étant donné l'éloignement des emprises du projet sur ces réseaux et les mesures prises en phases chantier (suivi écologique du chantier). Il est donc peu probable que des matières en suspension ou fuites d'hydrocarbures, etc. contaminent le réseau hydrographique.

In fine, avec les mesures mises en place pour éviter et réduire les risques de pollutions des eaux superficielles et souterraines, le risque de pollution du réseau hydrographique est jugé négligeable.

Les aménagements des éoliennes ne présentent pas de risque de perturbation du réseau hydrographique en raison d'une grande distance séparant le ruisseau les Alleuds du réseau hydrographique faisant partie de la ZSC.

L'aspect temporaire de ces risques et la distance du réseau hydrographique de la ZSC permettent de conclure à une absence d'impact potentiel sur les espèces animales d'intérêt inféodées au milieu aquatique de la ZSC (l'ensemble des populations de poissons, Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure, Cistude d'Europe et Loutre d'Europe).

5.3 ZSC FR400447 – Vallée de la Boutonne

5.3.1 Description de la zone

Cette ZSC de 7 333 hectares, validée par l'arrêté du 13 avril 2007, se trouve à 9 kilomètres à l'est de la première éolienne (E4). La liste des habitats et des espèces est basée sur la fiche INPN.

Cette ZSC est composée de l'ensemble du réseau hydrographique primaire et secondaire de la haute vallée de la Boutonne et de plusieurs de ses affluents ainsi que leurs lits majeurs constitués d'une mosaïque de prairies naturelles humides, de ripisylve discontinue en cours de remplacement par les cultures céréalières et la populiculture. Il s'agit d'un ensemble remarquable par la présence de tout un cortège d'espèces menacées inféodées aux écosystèmes aquatiques de bonne qualité, dont les populations sont en déclin généralisé dans toute l'Europe de l'ouest et dont la conservation est considérée comme d'intérêt communautaire.

5.3.1 Habitats d'intérêt communautaire et espèces cibles

Ce site est principalement constitué de prairies semi-naturelles humides ou prairies mésophiles améliorées (35 %), et d'autres terres arables (35 %). On y dénombre six habitats naturels inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore (tableau suivant). Parmi ces derniers, aucun n'a été recensé lors de l'état actuel de l'environnement dans le cadre de l'étude de la flore et des habitats naturels.

Code Natura 2000	Habitat d'intérêt communautaire	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	-	-
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	-	-
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	-	-
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	-	-
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards	-	-
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	-	-

Tableau 7 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000

En ce qui concerne les espèces floristiques et faunistiques, 15 espèces classées à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore ont justifié la désignation du site Natura 2000. Parmi elles, sept ont été recensés lors de l'état actuel de l'environnement dans le cadre de l'étude de la flore et des habitats naturels.

Groupe	Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
Poissons	1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	-	-
	5315	Chabot commun	<i>Cottus perifretum</i>	-	-
Invertébrés	1041	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	-	-
	1044	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	-	-
	1060	Cuivré des marais	<i>Lycanea dispar</i>	-	-
	1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	X	-
	1087	Rosalie alpine	<i>Rosalia alpina</i>	-	-
	1088	Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	-	-
Mammifères	1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	-	-
	1303	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	X	X
	1304	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	X	X
	1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	X	X
	1321	Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	X	X
	1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	X	X
	1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	X	X

Tableau 8 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000

Les évaluations détaillées des incidences du projet sur ces 15 espèces sont développées ci-après.

5.3.2 Évaluation détaillée des incidences du projet éolien

5.3.2.1 Évaluation des incidences du projet éolien sur les milieux naturels et la flore

Le projet éolien de Beauvoir-sur-Niort et Plaine d'Argenson se situe à l'extérieur du périmètre Natura 2000, à environ 9 km de l'éolienne E4. Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent à la fois sur le site du projet éolien et au sein de la ZSC.

En raison de l'éloignement de plus d'un kilomètre à la ZSC « Vallée de la Boutonne », les habitats naturels d'intérêt communautaire au sein du périmètre du site Natura 2000 ne peuvent pas être affectés par la mise en place des aménagements projetés. Il n'y aura donc aucun effet sur ceux-ci. Aucune incidence n'est à attendre sur l'état de conservation des habitats ayant justifié la désignation de cette ZSC.

5.3.2.2 Évaluation des incidences du projet éolien sur les mammifères

Ce site Natura 2000 est situé à environ 9 km de la plus proche éolienne (E4). Toutes les espèces remarquables de chauves-souris présentes au sein du site Natura 2000 ont également été recensées dans le secteur du futur parc éolien de Beauvoir-sur-Niort et Plaine d'Argenson : **le Grand Murin, le Murin de Bechstein, la Barbastelle d'Europe, le Murin à oreilles échancrées, le Petit Rhinolophe et le Grand Rhinolophe.**

Le **Grand Murin** a été contacté ponctuellement sur le site lors de l'étude. Cette espèce se nourrit essentiellement d'insectes terrestres, d'où une technique de chasse proche du sol (entre 2 et 5 m d'altitude). Entre ses territoires de chasse en revanche, il pourrait atteindre des hauteurs de vol supérieures à 40-50 m en transit en vol direct (Banse 2010 in Rodriguez et al. 2011). Il fait partie des espèces peu touchées par le risque de collision (sept cas en Europe dont trois en France – Dürr, 2019) mais ses hauteurs de vol pourraient impliquer un risque plus important selon les localités. Si le Grand Murin prospecte les milieux boisés et bocagers, il chasse également en milieu ouvert (prairies récemment fauchées par exemple) et peut également évoluer en espace dépourvu de structure paysagère lors des phases de transit. Le rayon moyen de dispersion est de 10-15 km - maxima connus à 25 km - (Arthur et Lemaire, 2015). Le site du projet de Beauvoir-sur-Niort et Plaine d'Argenson est donc inclus dans l'aire de prospection potentielle des terrains de chasse des populations de Grand Murin de la ZSC. **Il existe en conséquence un risque, bien que faible, de collision pour les individus appartenant aux populations de la ZSC.**

Le **Murin de Bechstein** est une espèce très sédentaire à faible rayon d'action. En effet les individus ne s'éloignent pas à plus de 4 km de leur gîte pour rejoindre leurs territoires de chasse, la moyenne étant plutôt de 1 à 2,5 km (Dietz et al., 2009, p. 249). Il a été contacté plusieurs fois par saison et n'a pas été rencontré en gîte estival, préférant les gîtes arboricoles en été. C'est une espèce essentiellement forestière, bien qu'elle fréquente également les clairières, les pâturages, le bocage, les milieux aquatiques, etc. Le Murin de Bechstein ne s'éloigne généralement pas à plus de quelques centaines de mètres de son gîte. Sa hauteur de vol réduite, même s'il peut chasser en canopée, fait qu'il ne présente pas de sensibilité particulière face au risque de collision avec des éoliennes. La distance du parc à la ZSC ne correspond pas au domaine vital théorique de l'espèce. De plus, le comportement de chasse et de transit de cette espèce (très lié aux structures verticales) et sa sensibilité limitée à

l'éolien (un cas de mortalité en Europe) réduisent d'autant les risques d'incidences des éoliennes sur les populations du site Natura 2000. **Ainsi, l'incidence du projet sur cette espèce est nulle et négligeable.**

Le **Murin à oreilles échancrées** peut se déplacer sur des distances en moyenne de 12,5 allant jusqu'à 15 km autour de son gîte (Dietz et al., 2009, p.245). Ainsi, les individus des populations de la ZSC peuvent potentiellement aller jusqu'au site de Beauvoir-sur-Niort et Plaine d'Argenson. Ce murin a été contacté par le biais des inventaires automatique au sol de façon.

Le régime alimentaire de ce murin étant pour grande partie composé d'arachnides et de diptères, sa technique de chasse est très liée à la végétation, d'où sa préférence pour les milieux forestiers, les bosquets, les bocages, les parcs et jardins et les milieux aquatiques. Sa hauteur de vol varie de fait entre le sol et la canopée mais il reste toujours proche de la végétation. En transit, il peut néanmoins se déplacer au-dessus de zones ouvertes à une dizaine de mètres en vol direct (Arthur et Lemaire 2015). Ces caractéristiques et le très faible taux de mortalité face à l'éolien (quatre situations en Europe dont trois en France) induit un risque très faible de collision pour cette espèce.

Le Murin à oreilles échancrées pourrait surtout se montrer sensible à la modification de son habitat et notamment celui servant de corridor de déplacement et de chasse. La phase de construction implique une destruction de 45 mètres de haies. Les haies détruites sont basses et taillées et sont, par conséquent, peu attractives. De plus, des haies seront replantées dans le cadre du projet afin de compenser les corridors détruits ce qui participera potentiellement à améliorer l'habitat pour les chiroptères à plus long terme. **L'incidence du projet sur les populations de Murin à oreilles échancrées du site Natura 2000 sera donc faible.**

La **Barbastelle d'Europe** utilise un domaine vital peu étendu puisqu'elle ne s'aventure généralement pas au-delà de 4-5 km de son gîte (Dietz et al., 2009, p. 339 ; Arthur et Lemaire 2015), bien que des maxima de 25 km aient été notés (Rodriguez et al. 2014).

Ainsi, la distance du parc à la ZSC ne correspond pas au domaine vital théorique de l'espèce (éolienne la plus proche à 9 km). Cette espèce chasse en lisière et s'en éloigne peu. Elle évolue très rarement en altitude. Elle est donc peu sensible à l'éolien, sauf si les machines sont implantées à proximité directe de linéaires boisés ou de haies. **L'incidence du parc éolien sera donc très faible et non-significative sur les populations globales de Barbastelle d'Europe du site Natura 2000.**

Le **Petit Rhinolophe** est une espèce très sédentaire à faible rayon d'action. En effet, ses territoires de chasses sont en général situés dans un rayon de 2,5 km autour de leur gîte, les plus grandes distances étant de 4 à 6,4 km (Dietz et al., 2009, p. 172). Ainsi, par son éloignement du site, les éoliennes ne pourront pas être situées au sein du domaine vital théorique du Petit Rhinolophe. De plus, c'est une espèce très peu sensible à l'éolien (aucun cas de mortalité connu) en raison de sa faible hauteur de vol (quelques mètres de hauteur) pratiquée à proximité des corridors boisés (haies, lisières). Le Petit Rhinolophe pourrait surtout se montrer sensible à la modification de son habitat et notamment celui servant de corridor de déplacement et de chasse. La phase de construction implique une destruction de 45 mètres de haies. Les haies détruites sont basses et taillées et sont, par conséquent, peu attractives. De plus, des haies seront replantées dans le cadre du projet afin de compenser les corridors détruits ce qui participera potentiellement à améliorer l'habitat pour les chiroptères à plus long

terme. **L'incidence du parc éolien sera donc nulle et non-significative sur les populations globales de Petit Rhinolophe du site Natura 2000.**

Enfin, le **Grand Rhinolophe** est une espèce à faible rayon d'action avec des déplacements dans un rayon moyen de 2 à 2,5 km autour des gîtes pouvant aller jusqu'à des maximas de 5 à 6 km (Dietz et al., 2009, Arthur et Lemaire 2015). Ainsi le parc éolien en projet ne se situera pas dans le domaine vital théorique des individus de la Vallée de la Boutonne.

Le Grand Rhinolophe pratique un vol proche de la végétation et des structures linéaires à une altitude de 0,5 à 2 m du sol, de sorte qu'il n'est pas concerné par le risque éolien en phase d'exploitation. L'espèce est surtout sensible à la modification de son habitat et notamment celui servant de corridor de déplacement et de chasse. La phase de construction implique une destruction de 45 mètres de haies. Les haies détruites sont basses et taillées et sont, par conséquent, peu attractives. De plus, des haies seront replantées dans le cadre du projet afin de compenser les corridors détruits ce qui participera potentiellement à améliorer l'habitat pour les chiroptères à plus long terme.

Cette espèce étant très peu sensible à l'éolien (un seul cas de collision connu en Europe) du fait de sa faible hauteur de vol, elle est ainsi peu concernée par le risque de collision tant que les pales des aérogénérateurs restent à distance des canopées. **L'incidence du parc éolien sur la population de cette ZSC est donc nulle et non significatif.**

Par ailleurs, la mise en place d'une programmation préventive de toutes les éoliennes permettra de diminuer grandement les risques de collisions pour les chiroptères fréquentant le parc (en lien avec la proximité des corridors). Les modalités détaillées de cet arrêt programmé sont précisées dans l'étude d'impact.

Ainsi, un faible risque de collision subsiste pour les individus de Grand Murin lors de ses phases de transit entre ses gîtes et ses terrains de chasse. Néanmoins l'arrêt programmé des aérogénérateurs lors des périodes les plus sensibles permettra de réduire considérablement ce risque. Dès lors les incidences sont jugées très faible et non significatives.

Au vu de ces éléments, le futur parc éolien de Beauvoir-sur-Niort et Plaine d'Argenson n'aura pas d'effet notable dommageable sur les chiroptères déterminants du site Natura 2000.

5.3.2.3 Évaluation des incidences du projet éolien sur les insectes

Parmi les six espèces d'insectes de l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore présentes au sein de la ZSC « Marais Poitevin », une seule a été inventoriée au sein de la ZIP, le **Lucane cerf-volant**. Cette espèce inféodée aux arbres anciens, et plus particulièrement le Chêne. La phase de construction entrainera la destruction de mètres de haies basses taillées. Ces haies sont composés d'arbres jeunes et sont donc peu favorables pour cette espèce qui a besoin de sujets sénescents. De plus, l'emprise des travaux est trop éloignée pour impacter les populations de Lucane cerf-volant de la ZSC. Les capacités d'accueil pour le cuivré des marais (*Lycaena dispar*), l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) ou pour la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) sont jugées ne sont pas possibles pour ces espèces étant donné l'absence d'habitat aquatiques. Enfin, la très faible présence des vieux

chênes, habitats du Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), permet de qualifier de faible leur probabilité de présence. Quoi qu'il en soit, aucun arbres gîtes potentiels n'est concerné par l'emprise des travaux et aucun impact n'est attendu sur cette espèce.

Enfin il est surtout à noter que pour toutes ces espèces à faible rayon de dispersion la distance de la ZSC apparaît comme trop importante pour que le projet puisse exercer une influence sur ces dernières.

En conclusion, la création du parc éolien de Beauvoir-sur-Niort et Plaine d'Argenson n'aura aucune incidence notable dommageable sur les insectes patrimoniaux du site Natura 2000.

5.3.2.4 Évaluation des incidences du projet éolien sur l'hydrologie et les espèces animales associées

Le parc éolien de Beauvoir-sur-Niort et Plaine d'Argenson est situé dans le bassin versant du ruisseau des Alleuds, affluent du Mignon et exclu du site Natura 2000. L'éolienne la plus proche de milieux aquatiques est E4 (800 m de distance). Au total, ce sont environ 9 km de linéaire hydrographique qui séparent le ruisseau le plus proche de l'éolienne la plus proche (E4) du périmètre de la ZSC. Aucun risque de pollution directe via le réseau hydrographique n'a été relevé lors de l'étude d'impact étant donné l'éloignement des emprises du projet sur ces réseaux et les mesures prises en phases chantier (suivi écologique du chantier). Il est donc peu probable que des matières en suspension ou fuites d'hydrocarbures, etc. contaminent le réseau hydrographique. **Par conséquent, le risque de pollution via cette connexion hydrographique est négligeable.**

Les aménagements des éoliennes ne présentent pas de risque de perturbation du réseau hydrographique en raison d'une grande distance séparant le ruisseau les Alleuds du réseau hydrographique faisant partie de la ZSC.

L'aspect temporaire de ces risques et la distance du réseau hydrographique de la ZSC permettent de conclure à une absence d'impact potentiel sur les espèces animales d'intérêt inféodées au milieu aquatique de la ZSC (l'ensemble des populations de poissons, Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure, et Loutre d'Europe).

5.4 ZSC FR200659 – Marais Poitevin

5.4.1 Description de la zone

Cette ZSC de 47 745 hectares, validée par l'arrêté du 6 mai 2014, se trouve à 21 kilomètres à l'ouest de la première éolienne (E1). La liste des habitats et des espèces est basée sur la fiche INPN.

Le marais poitevin est l'une des grandes zones humides du littoral atlantique. Ce très vaste ensemble regroupe d'une part des zones littorales occupées par une grande baie marine avec d'importantes surfaces de slikke et de schorre, plusieurs estuaires et des cordons dunaires, et d'autre part, une vaste zone humide arrière littorale occupée par des prairies humides et un important réseau hydraulique. Cette ZSC comprend une grande diversité de formations végétales et une faune intéressante.

5.4.1 Habitats d'intérêt communautaire et espèces cibles

Ce site est principalement constitué de prairies semi-naturelles humides ou prairies mésophiles améliorées (35 %), et de rivières et estuaires soumis à la marée, de vasières et bancs de sable et de lagunes (15 %). On y dénombre 23 habitats naturels inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore (tableau suivant). Parmi ces derniers, un a été recensé lors de l'état actuel de l'environnement dans le cadre de l'étude de la flore et des habitats naturels.

Code Natura 2000	Habitat d'intérêt communautaire	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	-	-
1130	Estuaires	-	-
1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	-	-
1150	Lagunes côtières	-	-
1210	Végétation annuelle des laissés de mer	-	-
1310	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	-	-
1320	Prés à <i>Spartina</i> (<i>Spartinion maritimae</i>)	-	-
1330	Prés-salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia maritimae</i>)	-	-
1410	Prés-salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>)	-	-

Code Natura 2000	Habitat d'intérêt communautaire	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornietea fruticosi</i>)	-	-
2110	Dunes mobiles embryonnaires	-	-
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	-	-
2130	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	-	-
2190	Dépressions humides intradunaires	-	-
2270	Dunes avec forêts à <i>Pinus pinea</i> et/ou <i>Pinus pinaster</i>	-	-
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	-	-
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	-	-
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	-	-
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	-	-
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards	-	-
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	X	-
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	-	-
91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	-	-

Tableau 9 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000

En ce qui concerne les espèces floristiques et faunistiques, 20 espèces classées à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore ont justifié la désignation du site Natura 2000. Parmi elles, une a été recensé lors de l'état actuel de l'environnement dans le cadre de l'étude de la flore et des habitats naturels.

Groupe	Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
Plantes	1428	Fougère d'eau à quatre feuilles	<i>Marsilea quadrifolia</i>	-	-
Poissons	1095	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	-	-
	1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	-	-
	1099	Lamproie de rivière	<i>Lampetra fluviatilis</i>	-	-
	1102	Grande Alose	<i>Alosa alosa</i>	-	-
	1103	Alose feinte	<i>Alosa fallax</i>	-	-
	1106	Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>	-	-
	1149	Loche de rivière	<i>Cobitis taenia</i>	-	-
	5339	Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	-	-
Invertébrés	1041	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	-	-
	1044	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	-	-
	1060	Cuivré des marais	<i>Lycanea dispar</i>	-	-
	1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	X	-
	1084	Pique-prune	<i>Osmoderma eremita</i>	-	-
	1087	Rosalie alpine	<i>Rosalia alpina</i>	-	-
	1088	Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	-	-
	6199	Écaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	-	-
Amphibiens	1166	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	-	-
Reptiles	1220	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	-	-
Mammifères	1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	-	-

Tableau 10 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000

Les évaluations détaillées des incidences du projet sur ces 20 espèces sont développées ci-après.

5.4.2 Évaluation détaillée des incidences du projet éolien

5.4.2.1 Évaluation des incidences du projet éolien sur les milieux naturels et la flore

Le projet éolien de Beauvoir-sur-Niort et Plaine d'Argenson se situe à l'extérieur du périmètre Natura 2000, à environ 21 km de l'éolienne E1. L'habitat d'intérêt communautaire présent à la fois sur le site du projet éolien et au sein de la ZSC n'est pas concerné par les aménagements projetés.

En raison de l'éloignement de plus d'un kilomètre à la ZSC « Marais Poitevin », les habitats naturels d'intérêt communautaire au sein du périmètre du site Natura 2000 ne peuvent pas être affectés par la mise en place des aménagements projetés. Il n'y aura donc aucun effet sur ceux-ci. Aucune incidence n'est à attendre sur l'état de conservation des habitats ayant justifié la désignation de cette ZSC.

5.4.2.2 Évaluation des incidences du projet éolien sur les amphibiens

Le **Triton crêté**, espèce patrimoniale présente au sein du site Natura 2000 n'a pas été recensé lors de l'état actuel. La distance séparant le site du projet éolien et le site Natura 2000, d'environ 21 km, rend impossible la fréquentation du site du projet par les populations issues du site Natura 2000. De plus, l'absence de mares permettant reproduction de cette espèce confère au projet éolien un attractif limité pour le Triton crêté. **Ainsi, les populations du site Natura 2000 ne seront pas impactées par le projet éolien.**

La construction du parc éolien de Beauvoir-sur-Niort et Plaine d'Argenson n'aura donc aucun effet notable dommageable sur les populations de Triton crêté du site Natura 2000.

5.4.2.3 Évaluation des incidences du projet éolien sur les insectes

Parmi les six espèces d'insectes de l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore présentes au sein de la ZSC « Marais Poitevin », une seule a été inventoriée au sein de la ZIP, le **Lucane cerf-volant**. Cette espèce inféodée aux arbres anciens, et plus particulièrement le Chêne. Les capacités d'accueil pour le cuivré des marais (*Lycaena dispar*), l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) ou pour la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) sont jugées ne sont pas possibles pour ces espèces étant donné l'absence d'habitat aquatiques Enfin, la très faible présence des vieux chênes, habitats du Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) et du Pique-Prune (*Osmoderma eremita*), permet de qualifier de faible leur probabilité de présence. . La phase de construction implique une destruction de 45 mètres de haies basses et taillées. Ces haies sont composés d'arbres jeunes et sont donc peu favorables pour ces espèces qui ont besoin de sujets sénescents Enfin il est surtout à noter que pour toutes ces espèces à faible rayon de dispersion la distance de la ZSC apparaît comme trop importante pour que le projet puisse exercer une influence sur ces dernières.

En conclusion, la création du parc éolien de Beauvoir-sur-Niort et Plaine d'Argenson n'aura aucune incidence notable dommageable sur les insectes patrimoniaux du site Natura 2000.

5.4.2.1 Évaluation des incidences du projet éolien sur l'hydrologie et les espèces animales associées

Le parc éolien en projet est situé dans une zone qui comporte un réseau hydrographique peu dense directement en lien avec celui de la ZSC. Effectivement, la présence du Mignon à l'ouest (plus de 6 km) est l'élément principal mais plusieurs petits ruisseaux sont aussi présents, notamment juste au sud de l'emprise de construction. Néanmoins, la distance séparant le ruisseau des Alleuds et le réseau hydrographique de la ZSC est important (plus de 20 km). De plus, aucun risque de pollution directe via le réseau hydrographique n'a été relevé lors de l'étude d'impact étant donné l'éloignement des emprises du projet sur ces réseaux et les mesures prises en phases chantier (suivi écologique du chantier). Il est donc peu probable que des matières en suspension ou fuites d'hydrocarbures, etc. contaminent le réseau hydrographique.

In fine, avec les mesures mises en place pour éviter et réduire les risques de pollutions des eaux superficielles et souterraines, le risque de pollution du réseau hydrographique est jugé négligeable.

Les aménagements des éoliennes ne présentent pas de risque de perturbation du réseau hydrographique en raison d'une grande distance séparant le ruisseau les Alleuds du réseau hydrographique faisant partie de la ZSC. L'aspect temporaire de ces risques et la distance du réseau hydrographique de la ZSC permettent de conclure à une absence d'impact potentiel sur les espèces animales d'intérêt inféodées au milieu aquatique de la ZSC (l'ensemble des populations de poissons, Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure, et Loutre d'Europe).

5.5 ZPS FR5412007 – Plaine de Niort Sud-Est

5.5.1 Description de la zone

Cette ZPS de 20 760 hectares, validée par l'arrêté du 26 août 2003, se trouve à environ 2,5 kilomètres au nord du projet.

La ZPS est une zone de plaine cultivée, scindée en deux par une bande bocagère ne présentant pas d'intérêt ornithologique particulier pour la Directive Oiseaux. Deux systèmes agricoles sont présents dans le secteur, la polyculture – élevage et le système céréalier, façonnant un paysage agricole constitué d'une mosaïque de cultures encore assez diversifiées, principalement dans les zones d'élevage. Néanmoins, la mise en place de cultures céréalières entraîne une prédominance de certaines cultures, céréalières (blé, orge, maïs) ou d'oléo-protéagineux (colza, tournesol, petit pois). Quelques prairies à graminées, ray-grass et luzerne sont cultivées entre ces dernières.

Le site est une des huit zones de plaine à Outarde canepetière retenues comme majeures pour une désignation en ZPS dans l'ancienne région Poitou-Charentes. Au sein du département des Deux-Sèvres, il s'agit de l'une des quatre principales zones de survivance de l'espèce, avec environ 5 % des effectifs régionaux.

5.5.2 Intérêt et espèces cibles

En période de reproduction, les boisements et haies accueillent la Bondrée apivore, le Circaète Jean-le-Blanc et le Milan noir. Les trois busards peuvent également fréquenter les boisements ou les secteurs de landes. La Pie-grièche écorcheur niche au sein des prairies bocagères. Les espèces des milieux ouverts vont s'installer en fonction des assolements rencontrés. La Gorgebleue à miroir fréquente les parcelles de colza, tandis que l'Ædicnème criard préférera les parcelles de maïs, de pois ou de luzerne. L'Outarde canepetière apprécie les parcelles de luzerne, les jachères et les prairies (annuelles ou permanentes). Les busards cendré et Saint-Martin nichent au sein des parcelles céréalières (blé, orge). Le Busard des roseaux peut également s'y reproduire mais de manière sporadique. Enfin, le Bruant ortolan occupe les zones de polyculture comprenant des vignes, des bosquets et des haies.

En période de migration et d'hivernage, le Milan royal et les faucons émerillon et pèlerin chassent dans les habitats de la ZPS, au même titre que les busards des roseaux et Saint-Martin. Les labours, chaumes et prairies accueillent des rassemblements de limicoles (Guignard d'Eurasie, Pluvier doré, Ædicnème criard) ou d'Outarde canepetière.

Pour cinq des 18 espèces d'intérêt communautaire qui fréquentent la ZPS Plaine de Niort Sud-Est, la proportion de la population locale est inférieure ou égale à 2 % de la population nationale. La ZPS revêt une importance particulière pour trois espèces, avec une population locale représentant entre 2 et 15 % de la population nationale, en période de reproduction ou internuptiale.

Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut dans la ZPS	Taille de la population	Abondance	Proportion de la population nationale
Accipitriformes	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Nicheur	1 - 3 individus	Présente	Non significative
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Nicheur	10 - 80 couples	Présente	Inférieure ou égale 2 %
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Sédentaire	1 - 10 couples	Présente	Inférieure ou égale 2 %
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Sédentaire	1 - 30 couples	Présente	Inférieure ou égale 2 %
	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circus gallicus</i>	Nicheur	1 - 2 individus	Présente	Non significative
	Elanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	Nicheur	0 - 1 couple	Présente	Inférieure ou égale 2 %
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Nicheur	10 - 00 individus	Présente	Non significative
	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Hivernant Migrateur	- -	Présente Présente	Non significative Non significative
Charadriiformes	Guignard d'Eurasie	<i>Charadrius morinellus</i>	Migrateur	1 - 5 individus	Présente	Non significative
	Ædicnème criard	<i>Burhinus oedipnemus</i>	Nicheur	100 - 300 individus	Présente	Entre 2 et 15 %
			Migrateur	250 - 400 individus	Présente	Entre 2 et 15 %
	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Hivernant	500 - 1 500 individus	Présente	Non significative
	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Hivernant	2 000 - 5 000 individus	Présente	Inférieure ou égale 2 %
Nicheur			0 - 10 couples	Présente	Non significative	
Falconiformes	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Hivernant	10 - 30 individus	Présente	Non significative
	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Hivernant	1 - 2 individus	Présente	Non significative
			Migrateur	-	Présente	Non significative
Otidiformes	Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	Hivernant	7 individus	Présente	Entre 2 et 15 %
			Nicheur	20 individus	Présente	Entre 2 et 15 %
			Migrateur	50 - 100 individus	Présente	Entre 2 et 15 %
Passeriformes	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	Nicheur	50 - 60 couples	Présente	Non significative
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Nicheur	10 - 15 individus	Présente	Non significative

Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut dans la ZPS	Taille de la population	Abondance	Proportion de la population nationale
Strigiformes	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Hivernant	0 – 20 individus	Présente	Entre 2 et 15 %
			Nicheur	0 – 20 individus	Présente	Entre 2 et 15 %

Tableau 11 : Statut, taille de la population et abondance des espèces déterminantes de la ZPS FR5412007

5.5.3 Évaluation des incidences du projet éolien

5.5.3.1 Populations hivernantes

5.5.3.1.1 Limicoles

En hivernage, la ZPS accueille des rassemblements de plusieurs milliers d'individus de **Pluvier doré** et de **Vanneau huppé**. Les effectifs hivernants de Pluvier doré peuvent aller jusqu'à 1 000 individus et ceux de Vanneau huppé jusqu'à 5 000 individus. Hors période de reproduction (hiver et migration), ces deux espèces possèdent des mœurs grégaires proches et forment régulièrement des regroupements mixtes dans les grandes parcelles de prairie ou de labour. Au vu de la distance séparant le site Natura 2000 de la première éolienne (2,5 km), il est possible que les populations locales de ces oiseaux viennent fréquenter le parc éolien de Beauvoir-sur-Niort, Plaine d'Argenson. Cependant, au vu de l'abondance de milieux cultivés similaires compris dans l'aire d'étude éloignée et de l'effet d'évitement observé sur ces espèces, le risque de collision avec les pales est limité. L'incidence attendue du projet sur ces espèces ne sera donc pas significative.

L'incidence du projet sur les populations hivernantes de limicoles de la ZPS « Plaine de Niort Sud-Est » est évaluée comme non significative.

5.5.3.1.2 Rapaces

- **Busards**

En hiver, les rapaces à grand rayon d'activité comme le Busard Saint-Martin et le Busard des Roseaux sont mobiles et peuvent s'écarter de leurs zones d'hivernage. Les individus fréquentant la ZPS sont susceptibles d'utiliser la zone du projet comme zone de chasse. Compte tenu de la distance qui sépare la ZPS de la zone du projet (2,5 kilomètres environ), les visites de ces oiseaux sur le site du projet seront probablement fréquentes. Dans ces conditions, ces espèces seront exposées au risque de collision avec les pales. Néanmoins, ces espèces sont connues pour chasser à basse altitude, ce qui limitera ainsi les risques de collision en activité de chasse.

L'incidence du projet de Beauvoir-sur-Niort, Plaine d'Argenson sur les populations hivernantes de busards de la ZPS « Plaine de Niort Sud-Est » est évaluée comme non significative.

- **Faucon pèlerin**

Le Faucon pèlerin fait partie des espèces sensibles aux éoliennes. Ses mœurs qui l'amènent à évoluer régulièrement à hauteur de pales ainsi que la petite taille de la population Européenne sont à l'origine de ce classement. Pendant sa période de reproduction, le Faucon pèlerin chasse généralement dans les milieux ouverts

à trois kilomètres en périphérie de son territoire (Working Group of German State Bird Conservancies, 2015). Son rayon d'action hors période de reproduction, probablement plus vaste, est moins connu. Il est probable que les individus qui hivernent sur la ZPS « Plaine de Niort Sud-Est » fréquentent le site du projet de Beauvoir-sur-Niort, et soient exposés aux risques de collisions avec les pales. Cependant, au vu des habitats de chasse similaires que l'on peut trouver dans l'aire d'étude éloignée, et de la mesure d'entretien des plateformes, l'impact est jugé faible sur les populations de la ZPS.

L'incidence du projet sur la population hivernante de Faucon pèlerin de la ZPS « Plaine de Niort Sud-Est » est évaluée comme non significative.

- **Faucon émerillon**

Le Faucon émerillon n'a pas été contacté en période hivernale sur le site du projet de Beauvoir-sur-Niort, Plaine d'Argenson. La distance (2,5 km) existant entre la ZPS et le projet aura pour incidence une fréquentation possible du site par les individus de la ZPS. Aux vues de son comportement de chasse au ras du sol, les risques de collision avec les pales sont faibles et la perte d'habitat sera minime pour cette espèce. Si les individus en présence venaient à montrer un comportement d'évitement des aérogénérateurs, la prépondérance de milieux favorables à l'espèce autour de la zone d'implantation du projet permettra de réduire cette perte d'habitat.

L'incidence du projet sur la population hivernante de Faucon émerillon de la ZPS « Plaine de Niort Nord-Ouest » est évaluée comme non significative.

- **Hibou des marais**

Le Hibou des marais est un hivernant rare et occasionnel en Poitou-Charentes et sur la ZPS « Plaine de Niort Sud-Est ». À cette période, il affectionne en particulier les landes, les friches, les tourbières et les marais mais se contente également d'habitats plus ordinaires tels les chaumes de cultures. Compte tenu de sa rareté régionale et du fait qu'aucune observation de ce rapace n'ait été réalisée au cours des inventaires de l'état initial, il est peu probable que le Hibou des marais soit exposé aux risques de collisions avec les pales des éoliennes.

L'incidence attendue du futur parc sur la population hivernante du Hibou des marais de la ZPS « Plaine de Niort Sud-Est » est non significative.

- **Milan royal**

Le Milan royal fait partie des espèces les plus impactées par le risque de collision (714 cas recensés selon Dürr, 2021) ce qui lui confère le plus haut niveau de sensibilité. Sur ses sites de reproduction, même s'il peut s'éloigner jusqu'à 15 kilomètres de son nid, le Milan royal exploite majoritairement les zones de chasse favorables présentes dans un rayon de deux kilomètres autour de son aire. Le rayon d'action du rapace hors période de reproduction est moins connu néanmoins, compte tenu de ses capacités de dispersion pendant la période de reproduction, il est possible que les individus qui hivernent sur la ZPS « Plaine de Niort Sud-Est » fréquentent le site du projet de Beauvoir-sur-Niort, Plaine d'Argenson. Cependant, la proportion de Milan royaux sur la ZPS est non significative (donc relativement faible) et aucune observation de ce rapace n'a été réalisée au cours des inventaires de l'état initial du projet. On peut donc en déduire que les individus de la ZPS seront probablement peu exposés aux risques de collisions avec les pales.

L'incidence du projet sur la population hivernante de Milan royal de la ZPS « Plaine de Niort Sud-Est » est évaluée comme non significative.

5.5.3.1.3 Outarde canepetière

La ZPS « Plaine de Niort Sud-Est » accueille quelques individus d'Outarde canepetière non migrateurs. Toutefois, ces individus réunis en rassemblement fréquenteront probablement peu la zone du projet. En effet, ces rassemblements étant confinés sur des territoires spécifiques bien identifiés.

L'incidence du projet sur la population hivernante d'Outarde canepetière de la ZPS « Plaine de Niort Sud-Est » est évaluée comme non significative.

5.5.3.2 Populations migratrices

5.5.3.2.1 Limicoles

La ZPS accueille des rassemblements migratoires d'Édicnème criard (100 - 300 individus). Des Guignard d'Eurasie (entre 1 et 5 individus) sont également recensés pendant les saisons de migration. La distance du parc vis-à-vis des zones de regroupement de la ZPS est vraisemblablement suffisante pour ne pas perturber les populations de ces espèces. Il faut ajouter également que le nombre de parcelles favorables au stationnement de ces oiseaux est très important entre la ZPS et le parc éolien, limitant ainsi la fréquentation du parc. Enfin, ces espèces grégaires en période migratoire montrent une méfiance vis-à-vis des aérogénérateurs (Hötker, 2006 ; Pratz, 2010) et sont peu concernées par le risque de collision en France.

Par conséquent, l'incidence du parc sur les rassemblements de limicoles en période migratoire est évaluée comme non significative.

5.5.3.2.2 Rassemblements d'Outarde canepetière

La ZPS « Plaine de Niort Sud-Est » accueille également des rassemblements d'Outarde canepetière (50-100 individus). Étant donné la distance de la ZPS à l'éolienne la plus proche (2,5 km de E1), un risque de dérangement des rassemblements au sein du site Natura 2000 par les aérogénérateurs est peu probable. Néanmoins, il est important de noter que le futur parc éolien se retrouve à la croisée de plusieurs ZPS à Outarde et que des déplacements d'oiseaux ont été observés en période de rassemblement, des individus passant d'un rassemblement à un autre et d'une ZPS à une autre. Au vu du nombre de cas de mortalité relevé sur cette espèce, on peut cependant en déduire une méfiance vis-à-vis des aérogénérateurs qui leur fera éviter le parc.

L'incidence attendue du futur parc sur les rassemblements d'Outarde canepetière de la ZPS « Plaine de Niort Sud-Est » est non significative.

5.5.3.2.3 Rapaces

Le Busard des roseaux, le Busard Saint-Martin, le Faucon pèlerin et le Milan royal occupent plus ou moins régulièrement la ZPS « Plaine de Niort Sud-Est ». Les espèces de grande envergure trouvent probablement dans les prairies et boisements la ressource trophique nécessaire pour poursuivre leurs routes migratoires. En comparaison, les grandes cultures existantes sur le site du projet sont beaucoup moins attrayantes. Compte tenu du rayon d'action de ses espèces, il ne peut être exclu que des individus provenant de la ZPS occupent le site du parc lors de haltes migratoires. Toutefois, compte tenu de la distance du projet, les visites des individus occupant la ZPS seront vraisemblablement peu fréquentes ce qui limitera les risques de chocs avec les pales.

L'incidence attendue du futur parc sur les populations migratrices de rapaces de la ZPS « Plaine de Niort Sud-Est » est non significative.

5.5.3.2.4 Route migratoire principale (nord-est/sud-ouest)

Si l'on considère l'emplacement du parc et de la ZPS par rapport à l'axe de migration principal (nord-est, sud-ouest), les éoliennes seront alignées avec la ZPS et créent donc une barrière qui aura alors une plus forte incidence sur les populations aviaires concernées. Cependant le projet se situant en aval du parc de Plaine de Courance, l'effet barrière sera principalement provoqué par celui-ci. De plus la mesure de bridage prévue en période de migration sur l'éolienne E4 situé dans la prolongation du parc de Plaine de Courance permettra de réduire le risque de collision du projet de Beauvoir-sur-Niort, Plaine d'Argenson.

L'incidence attendue du futur parc sur l'ensemble des oiseaux migrants qui survolent la ZPS « Plaine de Niort Sud-Est » est jugée faible et non significative.

5.5.3.3 Populations nicheuses

5.5.3.3.1 Espèces de petites tailles à faible rayon d'activité

La Gorgebleue à miroir et la Pie-grièche écorcheur se reproduisent sur la ZPS « Plaine de Niort Sud-Est ». Compte tenu de la distance de l'éolienne la plus proche par rapport à cet espace d'intérêt (2,5 kilomètres), l'implantation d'éoliennes n'aura pas d'incidence sur les populations d'oiseaux de petite taille qui exploitent un territoire réduit lors de la saison de reproduction.

Le futur parc éolien de Beauvoir-sur-Niort, Plaine d'Argenson n'aura aucune incidence significative sur les populations nicheuses de Gorgebleue à miroir et de Pie-Grièche écorcheur de la ZPS « Plaine de Niort Sud-Est ».

5.5.3.3.1 Limicoles

En période de reproduction, l'Édicnème criard affectionne les milieux secs à végétation rase, ce qui peut l'inciter à s'installer dans les parcelles cultivées tant que les cultures ne dépassent pas une certaine hauteur.

Nicheur certain sur le site du futur parc de Beauvoir-sur-Niort, Plaine d'Argenson, il est ainsi possible que la population de la ZPS soit connectée avec celles des secteurs périphériques tels que celui du site du projet. L'Édicnème criard est assez peu concerné par le risque de collision avec des aérogénérateurs puisque seulement 15 cas sont recensés en Europe dont un en France.

En période de reproduction, le Vanneau huppé fréquente les milieux ouverts, humides ou non, à sol couvert d'une strate herbacée rase ou rare, voire à sol nu. Les milieux naturels hygrophiles sont privilégiés, marais, prairies humides, prairies tourbeuses, pelouses sur marnes, prés salés. Il s'est adapté à des espaces soumis à l'activité humaine, cultures, pâtures humides, remblais humides, réservoirs à niveau variable, etc. l'espèce n'a pas été contactée en période de reproduction sur le site du projet.

Une mesure de suivi de la mortalité ainsi qu'une mesure de protection des nichées d'Édicnème criard seront mises en place et des mesures correctives pourront être proposées en cas de mortalité de ces espèces sur le parc.

Aussi, l'incidence attendue du futur parc sur la population nicheuse de limicoles de la ZPS « Plaine de Niort Sud-Est » est non significative.

5.5.3.3.1 Outarde canepetière

L'Outarde canepetière habite en toutes saisons les plaines à végétation herbacée, de préférence sur des terrains secs situés dans des régions à climat chaud et ensoleillé. Aucun individu n'a été observé durant les inventaires de l'état actuel. Au vu de la distance entre la ZPS et le site du projet (2,5 km), il est possible que les populations d'Outarde canepetière du site Natura 2000 fréquentent le futur parc éolien. Le cas échéant, la faible sensibilité de cette espèce aux collisions avec les pales des éoliennes réduit d'autant plus le risque d'incidence sur les populations du site Natura 2000.

Aussi, l'incidence attendue du futur parc sur la population nicheuse d'Outarde canepetière de la ZPS « Plaine de Niort Sud-Est » est non significative.

5.5.3.3.2 Rapaces

- **Bondrée apivore**

La Bondrée apivore possède une affinité marquée pour les boisements et les espaces bocagers. Dans la ZPS étudiée, un à trois couples sont présents. Le domaine vital d'un couple est généralement estimé entre 5 et 10 km². Étant donnée la taille de son territoire et la distance entre la ZPS « Plaine de Niort Sud-Est » et la zone d'implantation (environ 2,5 kilomètres). Il est ainsi possible que les individus qui se reproduisent dans la ZPS pourraient fréquenter les boisements proches du parc éolien pour s'alimenter. La Bondrée apivore étant farouche aux éoliennes, celles-ci seront peut-être exposés aux risques de collisions. Pour se nourrir, elle explore les terrains découverts et semi-boisés. Au cours des inventaires réalisés pour l'étude d'impact, aucune Bondrée apivore n'a été observée survolant l'aire d'étude immédiate du projet.

L'incidence attendue du futur parc sur la population de Bondrée apivore de ZPS « Plaine de Niort Sud-Est » est évaluée comme non significative.

- **Busards**

Trois espèces de busards se reproduisent sur la ZPS « Plaine de Niort Sud-Est » : le Busard cendré, le Busard Saint-Martin et le Busard des roseaux. Le Busard Saint-Martin, vraisemblablement plus farouche vis-à-vis des éoliennes, semble en conséquence moins sensible vis-à-vis des collisions avec les pales (13 cas de mortalité). 72 cas de mortalité imputables à des éoliennes sont connus en Europe (Dürr, 2021) pour le Busard des roseaux et 68 pour le Busard cendré. Ces occurrences couplées au statut peu favorable de l'espèce au niveau national (Quasi-menacé) conduisent à classer le Busard cendré et le Busard des roseaux parmi les espèces impactées par les éoliennes.

Pendant la période de reproduction, les busards recherchent leurs proies dans un rayon de cinq à dix kilomètres autour du nid. Ainsi, compte tenu de la distance du parc vis-à-vis de la ZPS, il est probable que des individus se reproduisant dans la ZPS utilisent la zone du parc comme aire de chasse. Toutefois, les busards, notamment le Busard Saint-Martin, sont capables de s'accoutumer à la présence d'éoliennes sur leurs zones de chasse (Albouy, 2005 ; Dulac, 2008 ; Pratz, 2010). Lorsqu'ils recherchent leurs proies, ces rapaces pratiquent un vol battu à faible altitude. Ce comportement particulier ainsi que la hauteur de garde de 44m et la mesure d'entretien des plateformes, participera vraisemblablement à la diminution du risque de collision avec les pales.

L'incidence du projet de Beauvoir-sur-Niort, Plaine d'Argenson sur les populations nicheuses de busards de la ZPS « Plaine de Niort Sud-Est » est évaluée comme non significative.

- **Milan noir**

Le Milan noir est nicheur sur la zone d'implantation potentielle. Cette espèce apparaît également utiliser le site du projet lors de ses prospections alimentaires. Compte tenu de la taille importante des territoires de chasse de cette espèce (cinq à dix kilomètres autour du nid), la fréquentation du site du projet par les individus qui se reproduisent dans la ZPS « Plaine de Niort Sud-Est » est probable. Un effet barrière a été noté sur le Milan noir dans au moins quatre études différentes (Hötter, 2006). De plus, ce rapace apparaît assez sensible aux collisions avec les éoliennes puisque 150 cas de mortalité imputables à l'éolien ont été recensés en France. Les risques de collision sont plus marqués lors des travaux agricoles (fauche, moissons) sous les éoliennes, ce rapace profitant de ces perturbations du milieu pour capturer ses proies vulnérables en l'absence de couvert végétal.

Il est vraisemblable que les individus utilisant habituellement le secteur comme zone de chasse l'évitent une fois les aérogénérateurs installés. L'évitement de la zone du parc ainsi que la présence d'habitats similaires dans l'aire d'étude éloignée participera à réduire le risque de collision avec les pales. Par ailleurs, la mesure de réduction de l'attractivité des plateformes d'éoliennes permettra la réduction notable des risques de collisions. On notera par ailleurs que la population nicheuse est en bonne santé au niveau régional et national.

L'incidence du projet sur les populations nicheuses de Milan noir de la ZPS « Plaine de Niort Sud-Est » est évaluée comme faible. Cette incidence n'est pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des populations de la ZPS ni leur dynamique.

- **Circaète Jean-le-Blanc**

Le Circaète Jean-le-Blanc est une espèce à affinité forestière. L'essence principale utilisée pour l'implantation du nid est le Pin sylvestre. Un couple a été observé sur l'aire d'étude immédiate du projet, et au vu de la distance

du projet à la ZPS il est possible que des individus de la ZPS viennent survoler le site du projet. Le Circaète Jean-le-Blanc est une espèce qui semble peu farouche vis-à-vis des éoliennes. Plusieurs références bibliographiques témoignent d'observations d'individus exploitant des zones de chasse favorables à proximité d'éoliennes (Yáñez et al., 2013 ; Albouy, 2015). Malgré son caractère peu farouche vis-à-vis des éoliennes, ce rapace reste visiblement méfiant face à ces infrastructures. Au vu du milieu peu favorable à la chasse au niveau de l'implantation des éoliennes, l'incidence est jugée faible pour la population de la ZPS.

L'incidence du projet sur les populations nicheuses de Circaète Jean-le-Blanc de la ZPS « Plaine de Niort Sud-Est » est évaluée comme faible et non significative. Cette incidence n'est pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des populations de la ZPS ni leur dynamique.

- **Elanion blanc**

Aucun contact n'a été établi avec l'espèce dans la zone d'implantation potentielle du projet en période de reproduction. Ce petit rapace fréquente des paysages de cultures ouverts, parsemés d'arbres ou de boqueteaux alternant avec des zones de pâturages. Son territoire varie de 900 à 1 800 ha, aussi il est peu probable que le couple nichant dans le site Natura 2000 vienne à fréquenter le site du projet. Aucun cas de collision avec des pales d'éolienne n'est connu en Europe, aussi l'espèce semble très peu sensible au risque de collision. Sa technique de chasse l'expose certainement peu au risque de collision avec les éoliennes. Les milieux situés au droit du projet présentent probablement peu d'intérêt pour son alimentation.

L'incidence du projet sur les populations nicheuses d'Élanion blanc de la ZPS « Plaine de Niort Sud-Est » est évaluée comme très faible et non significative. Cette incidence n'est pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des populations de la ZPS ni leur dynamique.

Le tableau suivant synthétise les incidences attendues par espèces patrimoniales recensées dans la ZPS « Plaine de Niort Sud-Est ».

Ordre	Espèces Prioritaire	Proportion de la population nationale	Statut dans la ZPS	Observations sur la zone d'étude	Incidence attendue du projet sur les espèces inscrites à l'annexe 1 de la ZPS	
					Motivation	Évaluation incidence
Accipitriformes	Bondrée apivore	Non significative	Nicheur	Nicheur Possible sur l'AER	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significatif
	Busard cendré	Inférieure ou égale 2 %	Nicheur	Nicheur Possible sur l'AEI	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significatif
	Busard des roseaux	Inférieure ou égale 2 %	Sédentaire	Nicheur Possible sur l'AER	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significatif
	Busard Saint-Martin	Inférieure ou égale 2 %	Sédentaire	Utilisation du site comme territoire de chasse	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significatif
	Circaète Jean-le-Blanc	Non significative	Nicheur	Nicheur Probable sur l'AER	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significatif
	Elanion blanc	Inférieure ou égale 2 %	Nicheur	Non observé	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significatif
	Milan noir	Non significative	Nicheur	Nicheur certain sur la Zone	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significatif
	Milan royal	Non significative	Hivernant	Non observé	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significatif
		Non significative	Migrateur	Non observé	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significatif
Charadriiformes	Guignard d'Eurasie	Non significative	Migrateur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significatif
	Édicnème criard	Entre 2 et 15 %	Nicheur	Nicheur certain sur la Zone	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significatif
		Entre 2 et 15 %	Migrateur	Rassemblement de 25 individus	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significatif
	Pluvier doré	Non significative	Hivernant	40 individus observés	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significatif
Falconiformes	Faucon émerillon	Non significative	Hivernant	Non observé	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significatif
	Faucon pèlerin	Non significative	Hivernant	Non observé	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significatif
			Non significative	Migrateur	1 individu	Fréquentation du site potentiellement importante.
Otidiformes	Outarde canepetière	Entre 2 et 15 %	Hivernant	Non observé	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significatif
		Entre 2 et 15 %	Nicheur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significatif
		Entre 2 et 15 %	Migrateur	Non observé	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significatif
Passeriformes	Gorgebleue à miroir	Non significative	Nicheur	Nicheur certain sur la Zone	Distance entre futur parc et la ZPS suffisamment importante (2,5 kilomètres).	Non significatif
	Pie-grièche écorcheur	Non significative	Nicheur	1 couple observé sur l'AER	Distance entre futur parc et la ZPS suffisamment importante (2,5 kilomètres).	Non significatif
Strigiformes	Hibou des marais	Entre 2 et 15 %	Hivernant	Non observé	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significatif
		Entre 2 et 15 %	Nicheur	Non observé	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significatif

Tableau 12 : Évaluation de l'incidence du projet sur les espèces prioritaires de la ZPS « Plaine de Niort Sud-Est »

5.6 ZPS FR5410100 – Marais Poitevin

5.6.1 Description de la zone

Cette ZPS de 68 023 hectares, validée par l'arrêté du 27 août 2002, se trouve à environ cinq kilomètres à l'ouest du projet.

La ZPS Marais Poitevin est une des zones humides majeures de la façade atlantique française. Cette zone répond à plusieurs critères de la convention de RAMSAR (présence simultanée de plus de 20 000 d'oiseaux d'eau ; présence de plus de 1 % de la population globale de plusieurs espèces en périodes de reproduction, migration ou hivernage). La ZPS Marais Poitevin est un vaste complexe littoral et sublittoral, divisé en trois complexes écologiques principaux :

- une façade littoral centrée autour de vasières tidales et prés salés de la Baie de l'Aiguillon, remplacées vers le nord par des flèches sableuses ou des cordons dunaires ;
- une zone centrale, caractérisée par des surfaces importantes de prairies naturelles humides saumâtres à oligo-saumâtres, inondables ou non, parcourues par un important réseau hydraulique ;
- une zone « interne » sous l'influence exclusive de l'eau douce qui comprend divers milieux dulcicoles : forêt alluviale et bocage à Aulne et Frêne, fossés à eaux dormantes, bras morts et bas-marais ou tourbières ;

Cette diversité d'habitats permet l'accueil d'une avifaune importante tout au long des différents cycles biologiques.

5.6.2 Intérêt et espèces cibles

En période de reproduction, les boisements accueillent la Bondrée apivore, le Milan noir, le Pic cendré et des colonies d'échassiers (Aigrette garzette, Bihoreau gris, Héron pourpré). Les secteurs de roselière permettent la nidification du Blongios nain et du Busard des roseaux tandis que les prairies humides et les marais accueillent la Cigogne blanche, l'Echasse blanche, le Combattant varié, la Sterne pierregarin, la Guifette noire, la Marouette ponctuée, le Martin-pêcheur d'Europe et la Gorgebleue à miroir. Les hauts de plage et les dunes abritent le Gravelot à collier interrompu, l'Alouette calandrelle ou le Pipit rousseline. Enfin, les zones de culture permettent la reproduction du Busard cendré et de l'Édicnème criard.

En période de migration et d'hivernage, de nombreuses espèces listées à l'Annexe I de la Directive Oiseaux fréquentent la ZPS. Les limicoles et les échassiers fréquentent les prairies humides et les vasières (Avocette élégante, Barge rousse, Bécasseau variable, Chevalier sylvain, guifettes, Crabier chevelu, Grande Aigrette, Spatule blanche, cigognes). Les roselières abritent le Butor étoilé et les marouettes ponctuée et de Baillon. Le Phragmite aquatique peut fréquenter ces dernières ou les secteurs de cariçaies. Les sternes utilisent les vasières et bancs de sable comme zones de halte et les plongeurs ou le Grèbe esclavon fréquentent les eaux maritimes (baie de l'Aiguillon ou littoral).

De nombreux rapaces sont également observés au sein de nombreux habitats de la ZPS (Balbuzard pêcheur, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Circaète Jean-le-Blanc, Milan royal, Faucon émerillon et Faucon pèlerin). Enfin, les labours et prairies accueillent l'Édicnème criard, l'Outarde canepetière, le Pluvier doré, la Grue cendrée ou des oies et cygnes.

La ZPS revêt une importance particulière pour neuf espèces des 63 espèces d'intérêt communautaire qui fréquentent la ZPS Marais Poitevin, avec une population locale représentant entre 2 et 15 % ou au-delà de 15 % de la population nationale, en période de reproduction ou internuptiale.

Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut dans la ZPS	Taille de la population	Abondance	Proportion de la population nationale
Accipitriformes	Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Migrateur	1 – 10 individus	Présente	Inférieure ou égale à 2 %
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Nicheur		Présente	Non significative
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Nicheur	80 – 150 individus	Présente	Inférieure ou égale à 2 %
			Migrateur			Inférieure ou égale à 2 %
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Hivernant	60 – 68 individus	Présente	Inférieure ou égale à 2 %
			Nicheur	10 – 100 individus	Présente	Inférieure ou égale à 2 %
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Hivernant		Présente	Inférieure ou égale à 2 %
	Circaète Jean –le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Migrateur	1 – 10 individus	Présente	Inférieure ou égale à 2 %
			Hivernant		Présente	Inférieure ou égale à 2 %
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Nicheur	10 – 100 individus	Présente	Inférieure ou égale à 2 %
Migrateur				Présente	Inférieure ou égale à 2 %	
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Migrateur		Présente	Inférieure ou égale à 2 %	
Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>	Hivernant	0 – 2 individus	Présente	Non significative	
Anseriformes	Bernache nonnette	<i>Branta leucopsis</i>	Hivernant	2 – 11 individus	Présente	Inférieure ou égale à 2 %
			Migrateur		Présente	Inférieure ou égale à 2 %
	Cygne de Bewick	<i>Cygnus columbianus bewickii</i>	Hivernant	0 – 1 individu	Très rare	Inférieure ou égale à 2 %
			Migrateur		Très rare	Inférieure ou égale à 2 %

Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut dans la ZPS	Taille de la population	Abondance	Proportion de la population nationale
	Cygne chanteur	<i>Cygnus cygnus</i>	Migrateur	0 - 1 individu	Très rare	Inférieure ou égale à 2 %
	Oie rieuse	<i>Anser albifrons</i>	Hivernant	4 - 28 individus	Présente	Inférieure ou égale à 2 %
			Migrateur		Présente	Inférieure ou égale à 2 %
Caprimulgiformes	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Nicheur		Présente	Inférieure ou égale à 2 %
Charadriiformes	Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Hivernant	2075 - 9000 individus	Présente	Comprise entre 100 et 15 %
			Migrateur	1000 - 1500 individus	Présente	Inférieure ou égale à 2 %
			Nicheur	150 - 187 couples	Présente	Comprise entre 15 et 2 %
Charadriiformes	Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>	Hivernant	350 - 550 individus	Présente	Inférieure ou égale à 2 %
			Migrateur	350 - 1500 individus	Présente	Inférieure ou égale à 2 %
	Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	Hivernant	10500 - 26000 individus	Présente	Comprise entre 15 et 2 %
			Migrateur	20000 individus	Présente	Inférieure ou égale à 2 %
	Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	Migrateur	80 individus	Présente	Inférieure ou égale à 2 %
	Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	Hivernant	0 - 11 individus	Présente	Inférieure ou égale à 2 %
			Nicheur	0 - 2 individus	Présente	Inférieure ou égale à 2 %
			Migrateur	0 - 2000 individus	Présente	Inférieure ou égale à 2 %
	Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	Nicheur	150 - 215 couples	Présente	Entre 2 et 15 %
			Migrateur		Présente	Inférieure ou égale à 2 %
	Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>	Migrateur		Présente	Inférieure ou égale à 2 %
	Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	Nicheur	27 - 37 individus	Présente	Comprise entre 100 et 15 %
			Migrateur	100 - 200 individus	Présente	Entre 2 et 15 %

Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut dans la ZPS	Taille de la population	Abondance	Proportion de la population nationale
Charadriiformes	Gravelot à collier interrompu	<i>Anarhynchus alexandrinus</i>	Hivernant	0 - 4 individus	Présente	Inférieure ou égale à 2 %
			Nicheur	10 individus	Présente	Inférieure ou égale à 2 %
			Migrateur		Présente	Inférieure ou égale à 2 %
	Guignard d'Eurasie	<i>Charadrius morinellus</i>	Migrateur		Présente	Non significative
	Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	Hivernant		Présente	Inférieure ou égale à 2 %
			Migrateur		Présente	Inférieure ou égale à 2 %
	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicanus</i>	Nicheur		Présente	Non significative
			Migrateur		Présente	Non significative
	Phalarope à bec étroit	<i>Phalaropus lobatus</i>	Hivernant	1 - 10 individus	Présente	Inférieure ou égale à 2 %
			Migrateur		Présente	Inférieure ou égale à 2 %
	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Hivernant	980 - 1680 individus	Présente	Inférieure ou égale à 2 %
			Migrateur	4500 - 5000 individus	Présente	Inférieure ou égale à 2 %
	Sterne arctique	<i>Sterna paradisaea</i>	Migrateur		Présente	Inférieure ou égale à 2 %
	Sterne caspienne	<i>Hydroprogne caspia</i>	Migrateur	5 individus	Présente	Inférieure ou égale à 2 %
	Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>	Hivernant	8 - 12 individus	Présente	Inférieure ou égale à 2 %
Migrateur			350 individus	Présente	Inférieure ou égale à 2 %	
Sterne hansel	<i>Gelochelidon nilotica</i>	Migrateur		Présente	Inférieure ou égale à 2 %	
Sterne naine	<i>Sternula albifrons</i>	Migrateur		Présente	Inférieure ou égale à 2 %	
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	Migrateur		Présente	Inférieure ou égale à 2 %	
		Nicheur	1 - 2 couples		Inférieure ou égale à 2 %	

Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut dans la ZPS	Taille de la population	Abondance	Proportion de la population nationale
Ciconiiformes	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Nicheur	10 individus	Présente	Entre 2 et 15 %
			Migrateur		Présente	Entre 2 et 15 %
	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	Migrateur	1 - 10 individus	Présente	Inférieure ou égale à 2 %
Coraciiformes	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Sédentaire	10 - 50 individus	Présente	Inférieure ou égale à 2 %
Falconiformes	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Hivernant		Présente	Inférieure ou égale à 2 %
			Migrateur		Présente	Inférieure ou égale à 2 %
	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Hivernant		Présente	Inférieure ou égale à 2 %
			Migrateur		Présente	Inférieure ou égale à 2 %
Gaviiformes	Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>	Migrateur		Présente	Inférieure ou égale à 2 %
	Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>	Hivernant		Présente	Inférieure ou égale à 2 %
	Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>	Hivernant		Présente	Inférieure ou égale à 2 %
			Migrateur		Présente	Inférieure ou égale à 2 %
Gruiformes	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Hivernant	24 - 700 individus	Présente	Inférieure ou égale à 2 %
			Migrateur		Présente	Inférieure ou égale à 2 %
	Marouette de Baillon	<i>Porzana pusilla</i>	Migrateur		Présente	Non significative
	Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	Nicheur		Présente	Inférieure ou égale à 2 %
			Migrateur		Présente	Inférieure ou égale à 2 %
	Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	Nicheur	0 - 1 mâle	Très rare	Inférieure ou égale à 2 %
Otididiformes	Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	Nicheur	0 - 9 mâle	Rare	Inférieure ou égale à 2 %
Passeriformes	Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>	Nicheur		Présente	Inférieure ou égale à 2 %
	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	Migrateur		Présente	Inférieure ou égale à 2 %

Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut dans la ZPS	Taille de la population	Abondance	Proportion de la population nationale
	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	Nicheur	200 - 1 187 males	Présente	Inférieure ou égale à 2 %
	Phragmite aquatique	<i>Acrocephalus paludicola</i>	Migrateur		Présente	Non significative
	Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	Nicheur		Présente	Inférieure ou égale à 2 %
Pelecaniformes	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Hivernant		Présente	Inférieure ou égale à 2 %
			Nicheur	219 - 667 couples	Présente	Comprise entre 15 et 2 %
	Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Nicheur	0 - 1 couple	Présente	Inférieure ou égale à 2 %
	Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	Nicheur	0 - 1 couple	Présente	Inférieure ou égale à 2 %
	Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	Migrateur		Présente	Inférieure ou égale à 2 %
	Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>	Hivernant		Présente	Inférieure ou égale à 2 %
	Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	Hivernant		Présente	Inférieure ou égale à 2 %
			Nicheur	219 - 667 couples	Présente	Comprise entre 15 et 2 %
	Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	Nicheur	204 - 485 couples	Présente	Comprise entre 15 et 2 %
	Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	Hivernant		Présente	Inférieure ou égale à 2 %
Migrateur			20 - 40 individus	Présente	Inférieure ou égale à 2 %	
Piciformes	Pic cendré	<i>Picus canus</i>	Nicheur		Présente	Non significative
Podicipediformes	Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	Hivernant	30 - 200 individus	Présente	Inférieure ou égale à 2 %
Strigiformes	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Hivernant	30 - 246 individus	Présente	Inférieure ou égale à 2 %
			Nicheur	0 - 5 couples	Présente	Comprise entre 15 et 2 %
			Migrateur		Présente	Inférieure ou égale à 2 %

Tableau 13 : Statut, taille de la population et abondance des espèces déterminantes de la ZPS FR5410100

5.6.3 Évaluation des incidences du projet éolien

5.6.3.1 Populations hivernantes

5.6.3.1.1 Limicoles

En hivernage, la ZPS accueille plusieurs espèces de limicoles : l'Avocette élégante, la Barge rousse, le Phalarope à bec droit, le Combattant varié, le Gravelot à collier interrompu, et des rassemblements de Pluvier doré. Les effectifs hivernants de Pluvier doré peuvent aller jusqu'à 1 680 individus. Hors période de reproduction (hiver et migration), cette espèce possède des mœurs grégaires proches et forment régulièrement des regroupements dans les grandes parcelles de prairie ou de labour. À l'exception du Pluvier doré, au vu de la distance séparant le site Natura 2000 de la première éolienne (5 km) et du peu de milieux favorables, il est peu vraisemblable que les populations locales de ces oiseaux viennent fréquenter le parc éolien de Beauvoir-sur-Niort, Plaine d'Argenson. Une perte d'habitat est de ce fait peu possible pour les populations de la ZPS. Les autres espèces sont des espèces liées aux milieux aquatiques comme les lacs et lagunes, il est donc peu probable que ces espèces viennent à fréquenter le site de par leur écologie et la distance au site.

L'incidence du projet sur les populations hivernantes de limicoles de la ZPS « Marais Poitevin » est évaluée comme non significative.

5.6.3.1.1 Oiseaux d'eau et échassiers

Le site Natura 2000 accueille des hivernants inféodés aux milieux humides et aquatiques : le Martin-pêcheur d'Europe (sédentaire), la Bernache nonnette, le Cygne de Bewick, le Grèbe esclavon, l'Aigrette garzette, la Grande aigrette, la Cigogne blanche, la Grue cendrée, le Crabier chevelu, la Spatule blanche, le Plongeon catmarin, le Plongeon imbrin, la Mouette mélanocéphale, la Sterne caugek et le Hibou des marais. Les populations d'Aigrette garzette, de Grande aigrette et de Grue cendrée de la ZPS qui, si elles sont susceptibles de s'alimenter dans les chaumes, ne fréquenteront probablement pas le site du parc éolien en raison de la disponibilité d'autres habitats plus favorables.

Enfin, il n'existe aucun cours d'eau au droit du projet. Le Martin-pêcheur d'Europe étant particulièrement inféodé aux milieux aquatiques, les probabilités qu'il vienne à fréquenter le parc éolien de Beauvoir-sur-Niort, Plaine d'Argenson sont presque nulles. La distance de la ZPS (5 km) ainsi que l'absence de zones humides sur le site du projet devrait sur le site devrait limiter la présence sur le site du passage d'oiseaux liés à ces milieux.

La Mouette mélanocéphale en revanche en raison d'un rayon d'action plus étendu pourrait être amenée à fréquenter le site du projet. Néanmoins la distance à la ZPS et la taille du parc devrait fortement limiter les risques de mortalité.

L'incidence du projet sur les populations hivernantes d'oiseaux d'eau de la ZPS « Marais Poitevin » est évaluée comme non significative.

5.6.3.1.2 Rapaces

- **Busards**

En hiver, les rapaces à grand rayon d'activité comme le Busard Saint-Martin et le Busard des Roseaux sont mobiles et peuvent s'écarter de leurs zones d'hivernage. Les individus fréquentant la ZPS sont susceptibles d'utiliser la zone du projet comme zone de chasse. Compte tenu de la distance qui sépare la ZPS de la zone du projet (5 kilomètres environ), les visites de ces oiseaux sur le site du projet seront probablement peu fréquentes. Dans ces conditions, ces espèces seront peu exposées au risque de collision avec les pales. Ces espèces sont par ailleurs connues pour chasser à basse altitude, limitant ainsi tout risque de collision en activité de chasse.

L'incidence du projet de Beauvoir-sur-Niort, Plaine d'Argenson sur les populations hivernantes de busards de la ZPS « Marais Poitevin » est évaluée comme non significative.

- **Faucon pèlerin**

Le Faucon pèlerin fait partie des espèces sensibles aux éoliennes. Ses mœurs qui l'amènent à évoluer régulièrement à hauteur de pales ainsi que la petite taille de la population Européenne sont à l'origine de ce classement. Pendant sa période de reproduction, le Faucon pèlerin chasse généralement dans les milieux ouverts à trois kilomètres en périphérie de son territoire (Working Group of German State Bird Conservancies, 2015). Son rayon d'action hors période de reproduction, probablement plus vaste, est moins connu. Il ne peut être exclu que les individus qui hivernent sur la ZPS « Marais Poitevin » fréquentent le site du projet de Beauvois-sur-Niort, Plaine d'Argenson. Cependant, la fréquentation de la ZPS par le Faucon pèlerin semble suffisamment rare pour que les visites sur le secteur du futur parc soient peu fréquentes. Ainsi, les individus de la ZPS seront probablement peu exposés aux risques de collisions avec les pales.

L'incidence du projet sur la population hivernante de Faucon pèlerin de la ZPS « Marais Poitevin » est évaluée comme non significative.

- **Faucon émerillon**

Le Faucon émerillon n'a pas été contacté en période hivernale sur le site du projet de Beauvoir-sur-Niort, Plaine d'Argenson. La distance (5 km) existant entre la ZPS et le projet aura pour incidence une fréquentation peu fréquente du site par les individus de la ZPS. Aux vues de son comportement de chasse au ras du sol, les risques de collision avec les pales sont faibles et la perte d'habitat sera minime pour cette espèce étant donné la présence de nombreux habitats de report sur l'aire d'étude éloignée. Si les individus en présence venaient à montrer un comportement d'évitement des aérogénérateurs, la prépondérance de milieux favorables à l'espèce autour de la zone d'implantation du projet permettra de réduire cette perte d'habitat.

L'incidence du projet sur la population hivernante de Faucon émerillon de la ZPS « Marais Poitevin » est évaluée comme non significative.

- **Hibou des marais**

Le Hibou des marais est un hivernant rare et occasionnel en Poitou-Charentes et sur la ZPS « Marais Poitevin ». À cette période, il affectionne en particulier les landes, les friches, les tourbières et les marais mais se contente également d'habitats plus ordinaires tels les chaumes de cultures. Compte tenu de sa rareté régionale, le Hibou des marais sera faiblement exposé aux risques de collisions avec les pales des éoliennes.

L'incidence attendue du futur parc sur la population hivernante du Hibou des marais de la ZPS « Marais Poitevin » est non significative.

5.6.3.2 Populations migratrices

5.6.3.2.1 Espèces de petites tailles à faible rayon d'action

Parmi les espèces à faible rayon d'activité inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseau, seuls la **Fauvette pitchou** et la **Phragmite aquatique** utilisent la ZPS « Marais Poitevin » comme zone de halte migratoire. La Fauvette pitchou fréquentent plutôt les milieux tels que les plantations de pins, les stades préforestiers à genêt, ajonc et les brandes. La Phragmite aquatique se retrouve en migration dans les marais, des fossés ou champs de céréales à proximité de point d'eau. Au vu du faible rayon d'action des populations d'oiseaux de petites et moyennes tailles qui la fréquentent et de leurs habitats, aucun impact n'est à prévoir pour ces espèces.

Le futur parc éolien de Beauvoir-sur-Niort, Plaine d'Argenson n'aura aucune incidence significative sur les populations migratrices de Fauvette pitchou et Phragmite aquatique.

5.6.3.2.2 Oiseaux d'eaux

Les oiseaux migrateurs qui se concentrent dans la ZPS « Marais Poitevin » pendant les saisons de migrations sont en partie liées aux zones humides. Une diversité notable d'espèces d'intérêt communautaire peut y séjourner lors de haltes migratoires parmi lesquels des limicoles (**Avocette élégante, Barge rousse, Chevalier Sylvain, Combattant varié, Échasse blanche, Gravelot à collier interrompu, Guignard d'Eurasie, Phalarope à bec étroit**), des laridés (**Guifette moustac, Guifette noire, Mouette mélanocéphale, Mouette pygmée, Sterne arctique, Sterne caspienne, Sterne hansel, Sterne caugek, Sterne Pierregarin, Sterne naine**), des échassiers (**Butor étoilé, Spatule blanche**), des ansériformes (**Bernache nonnette, Cygne de Bewick et Cygne chanteur**) ou encore le **Martin pêcheur, la Marouette de Baillon, la Marouette ponctuée, le Plongeon arctique et le Plongeon imbrin**. Sur le site du projet, il n'existe aucun milieu aquatique susceptible de présenter un attrait pour ces espèces. Les risques de chocs avec les pales des éoliennes seront réduits au vu de la typologie d'habitats présents au sein de la ZIP.

L'incidence du projet sur les populations migratrices d'oiseaux d'eau de la ZPS « Marais Poitevin » est évaluée comme non significative.

5.6.3.2.3 Rapaces et grands échassiers

Le **Balbusard pêcheur, le Busard cendré, le Circaète Jean-le-Blanc, le Milan noir, le Milan royal, le Faucon émerillon, le Faucon pèlerin, le Hibou des marais, la Cigogne blanche, la Cigogne noire et la Grue cendrée** occupent plus ou moins régulièrement la ZPS lors des saisons de migrations. Les espèces de grande envergure trouvent probablement dans les prairies et boisements la ressource trophique nécessaire pour poursuivre leur route migratoire. En comparaison, les grandes cultures existantes sur le site du projet sont beaucoup moins attrayantes, hormis pour les cigognes et la Grue cendrée qui peuvent s'alimenter dans les chaumes. Compte tenu des rayons d'action de ces espèces de grande taille, il ne peut être exclu que des individus

provenant de la ZPS occupent le site du parc lors de haltes migratoires. Toutefois, compte tenu de la distance du projet, les visites des individus occupant la ZPS seront vraisemblablement peu fréquentes ce qui limitera les risques de chocs avec les pales.

L'incidence attendue du futur parc sur les populations migratrices de rapaces et de grands échassiers de la ZPS « Marais Poitevin » est non significative.

5.6.3.2.4 Rassemblements de limicoles d'intérêt communautaires : le Pluvier doré et Œdicnème criard

La ZPS accueille des rassemblements migratoires de **Pluvier doré** (Jusqu'à 5 000 individus) et d'**Œdicnème criard**. La distance du parc vis-à-vis des zones de regroupement de la ZPS est vraisemblablement suffisante pour ne pas perturber les populations de ces espèces. Il faut ajouter également que le nombre de parcelles favorables au stationnement de ces oiseaux est très important entre la ZPS et le parc éolien, limitant ainsi la fréquentation du parc. Enfin, ces espèces grégaires en période migratoire montrent une méfiance vis-à-vis des aérogénérateurs (Hötcker, 2006 ; Pratz, 2010) et sont peu concernées par le risque de collision en France.

Par conséquent, l'incidence du parc sur les rassemblements de limicoles en période migratoire est évaluée comme non significative.

5.6.3.2.5 Route migratoire principale (nord-est/sud-ouest)

Si l'on considère l'axe de migration principal orienté nord-est/sud-ouest et l'axe de migration secondaire (nord-sud), les éoliennes ne seront pas alignées avec la ZPS « Marais Poitevin ». Ainsi, la présence des éoliennes n'aura aucune conséquence négative sur les migrateurs se dirigeant vers la ZPS (déviation, collisions). Aussi, étant donnée la distance entre le parc et l'éolienne la plus proche (5 kilomètres de E1), l'attractivité du secteur ne sera pas affectée.

L'incidence attendue du futur parc sur l'ensemble des oiseaux migrateurs qui survolent la ZPS « Marais Poitevin » est jugée nulle.

5.6.3.3 Populations nicheuses

5.6.3.3.1 Espèces de petites tailles à faible rayon d'activité

Le **Râle des genêts, le Pic cendré, l'Alouette calandrelle, la Pie-grièche écorcheur, le Pipit rousseline et la Gorgebleue à miroir** se reproduisent sur la ZPS « Marais Poitevin ». Compte tenu de la distance de l'éolienne la plus proche par rapport à cet espace d'intérêt (5 kilomètres de E01) et du territoire réduit de ces espèces en phase de nidification, la probabilité que les populations de la ZPS viennent à fréquenter le site du projet éolien semble très peu probable. Les milieux du site peuvent être favorables à la Gorgebleue à miroir puisque cette espèce a été inventoriée en période de reproduction au sein de la zone d'implantation potentielle. Il s'agit d'une espèce peu sensible au risque de collision.

Le futur parc éolien de Beauvoir-sur-Niort, Plaine d'Argenson n'aura aucune incidence significative sur les populations nicheuses de passereaux de la ZPS « Marais Poitevin ».

5.6.3.3.2 Engoulevent d'Europe

Pour les mêmes raisons que citées précédemment et au vu de la distance entre la ZPS et le site du projet, il est peu probable que les populations d'Engoulevent d'Europe du site Natura 2000 fréquentent le futur parc éolien. L'espèce a été contactée lors des inventaires de 2021 en bordure de la Forêt domaniale de Chizé.

L'incidence attendue du futur parc sur la population nicheuse d'Engoulevent d'Europe de la ZPS « Marais Poitevin » est non significative.

5.6.3.3.3 Limicoles

En période de reproduction, on trouve **l'Avocette élégante, le Combattant varié, le Gravelot à collier interrompu et l'Échasse blanche** dans des zones plates et ouvertes, on les trouve typiquement dans les lacs salins peu profonds, dans les lagunes côtières, les vasières, les champs inondés, les réservoirs et les plages ainsi que les estuaires qui possèdent une faible végétation. Ces spécificités font que ces espèces auront peu de chance de fréquenter la zone du projet qui ne comporte pas les milieux que fréquentent ces quatre espèces.

En revanche, **l'Œdicnème criard** affectionne les milieux secs à végétation rase, ce qui peut l'inciter à s'installer dans les parcelles cultivées tant que les cultures ne dépassent pas une certaine hauteur. Sept couples ont été observés sur le site du futur parc de Beauvoir-sur-Niort, Plaine d'Argenson en 2021, aussi il est possible que la population de la ZPS soit connectée avec celles des secteurs périphériques tels que celui du site du projet. Toutefois l'Œdicnème criard de par son activité plutôt crépusculaire et nocturne, il bénéficiera de la mesure programmation des machines pour les chiroptères. L'Œdicnème criard est assez peu concerné par le risque de collision. Une mesure de suivi de la mortalité ainsi qu'une mesure de protection des nichées d'Œdicnème criard seront mises en place et des mesures correctives pourront être proposées en cas de mortalité de ces espèces sur le parc.

Aussi, l'incidence attendue du futur parc sur la population nicheuse de limicoles de la ZPS « Marais Poitevin » est non significative.

5.6.3.3.1 Limicoles, Oiseaux d'eau et grands échassiers

Le **Martin-pêcheur d'Europe, la Cigogne blanche, l'Aigrette garzette, le Bihoreau gris, le Blongios nain, la Grande aigrette, le Héron pourpré, la Marouette ponctuée** et le **Hibou des marais** sont nicheurs au sein de la ZPS. Les populations des espèces citées ne fréquenteront vraisemblablement pas le site du parc éolien (distance de 5 km entre les deux sites et absence de milieux aquatiques au droit du projet). Au vu de la distance du parc éolien à la ZPS et étant donné l'abondance de milieux cultivés similaires compris dans l'aire d'étude éloignée, il est peu probable que le Hibou des marais vienne à fréquenter le parc éolien. L'espèce est en outre peu sensible au risque de collision avec des pales d'éoliennes.

L'incidence du projet sur les populations nicheuses d'oiseaux d'eau de la ZPS « Marais Poitevin » est évaluée comme non significative.

5.6.3.3.1 Outarde canepetière

L'Outarde canepetière habite en toutes saisons les plaines à végétation herbacée, de préférence sur des terrains secs situés dans des régions à climat chaud et ensoleillé. Aucun contact avec l'espèce n'a eu lieu lors des inventaires de 2021. Étant donné la distance du futur parc à la ZPS, il est peu probable que les individus de la ZPS viennent fréquenter le secteur du parc éolien. Le cas échéant, la faible sensibilité de cette espèce aux collisions avec les pales des éoliennes réduit d'autant plus le risque d'incidence sur les populations du site Natura 2000.

L'incidence attendue du futur parc sur la population nicheuse d'Outarde canepetière de la ZPS « Marais Poitevin » est non significative.

5.6.3.3.2 Rapaces

- **Bondrée apivore**

La Bondrée apivore possède une affinité marquée pour les boisements et les espaces bocagers. Le domaine vital d'un couple est généralement estimé entre 5 et 10 km². Il est ainsi possible que les individus qui se reproduisent dans la ZPS fréquentent le parc éolien pour s'alimenter. Ainsi, ceux-ci seront exposés aux risques de collisions. Pour se nourrir, elle explore les terrains découverts et semi-boisés. Quelques contacts ont été établis avec l'espèce au cours des inventaires de 2021 sans indices probants de reproduction.

Une mesure de suivi de la mortalité sera mise en place et des mesures correctives pourront être proposées en cas de mortalité de cette espèce sur le parc.

L'incidence attendue du futur parc sur la population de Bondrée apivore de la ZPS « Marais Poitevin » est évaluée comme très faible et non significative. Cette incidence n'est pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des populations de la ZPS ni leur dynamique.

- **Busards**

Deux espèces de busards se reproduisent sur la ZPS : le Busard des roseaux et le Busard cendré. Il existe 72 cas de mortalité imputables à des éoliennes en Europe pour le Busard des roseaux ; 68 cas sont connus en Europe pour le Busard cendré. Il convient de préciser que cet impact intervient essentiellement en période nuptiale pour ces rapaces, lors des parades.

Pendant la période de reproduction, les busards recherchent leurs proies dans un rayon de cinq à dix kilomètres autour du nid. Le Busard des roseaux et le Busard cendré sont nicheurs possible sur le site du projet et semblent plutôt utiliser le secteur en tant que territoire de chasse. Compte tenu de la distance du parc vis-à-vis de la ZPS, il est possible que des individus se reproduisant dans la ZPS utilisent la zone du parc comme territoire de chasse. Les busards sont capables de s'accoutumer à la présence d'éoliennes sur leurs zones de chasse (Albouy, 2005 ; Dulac, 2008 ; Pratz, 2010). Lorsqu'ils recherchent leurs proies, ces rapaces pratiquent un vol battu à faible

altitude. Ce comportement particulier associé à la garde au sol de 44m et de la mesure d'entretien des plateformes participera vraisemblablement à la diminution du risque de collision avec les pales.

Une mesure de suivi de la mortalité sera mise en place et des mesures correctives pourront être proposées en cas de mortalité de ces espèces sur le parc.

L'incidence attendue du futur parc sur la population des busards de la ZPS « Marais Poitevin » est évaluée comme très faible et non significative. Cette incidence n'est pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des populations de la ZPS ni leur dynamique.

- **Milan noir**

Le Milan noir est nicheur sur la zone d'implantation potentielle. Cette espèce apparaît également utiliser le site du projet lors de ses prospections alimentaires. Compte tenu de la taille importante des territoires de chasse de cette espèce (cinq à dix kilomètres autour du nid), la fréquentation du site du projet par les individus qui se reproduisent dans la ZPS « Marais poitevin » est probable. Un effet barrière a été noté sur le Milan noir dans au moins quatre études différentes (Hötcker, 2006). De plus, ce rapace apparaît assez sensible aux collisions avec les éoliennes puisque 150 cas de mortalité imputables à l'éolien ont été recensés en. Les risques de collision sont plus marqués lors des travaux agricoles (fauche, moissons) sous les éoliennes, ce rapace profitant de ces perturbations du milieu pour capturer ses proies vulnérables en l'absence de couvert végétal.

Il est vraisemblable que les individus utilisant habituellement le secteur comme zone de chasse l'évitent une fois les aérogénérateurs installés. L'évitement de la zone du parc participera à réduire le risque de collision avec les pales et la présence d'habitat de report autour du projet ainsi que la mesure de création de parcelles favorable à la chasse participent à limiter la perte de zone de chasse. Par ailleurs, la mesure de réduction de l'attractivité des plateformes d'éoliennes permettra la réduction notable des risques de collisions. On notera par ailleurs que la population nicheuse est en bonne santé au niveau régional et national.

L'incidence du projet sur les populations nicheuses de Milan noir de la ZPS « Marais Poitevin » est évaluée comme faible. Cette incidence n'est pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des populations de la ZPS ni leur dynamique.

Le tableau suivant synthétise les incidences attendues par espèces patrimoniales recensées dans la ZPS « Marais Poitevin ».

Ordre	Espèces Prioritaire	Proportion de la population nationale	Statut dans la ZPS	Observations sur la zone d'étude	Incidence attendue du projet sur les espèces inscrites à l'annexe 1 de la ZPS	
					Motivation	Évaluation incidence
Accipitriformes	Balbusard pêcheur	Inférieure ou égale à 2 %	Migrateur	1 individu	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
	Bondrée apivore	Non significative	Nicheur	Nicheur Possible sur l'AER	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significative
	Busard cendré	Inférieure ou égale à 2 %	Nicheur	Nicheur Possible sur l'AEI	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significative
		Inférieure ou égale à 2 %	Migrateur	Observé	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significative
	Busard des roseaux	Inférieure ou égale à 2 %	Hivernant	Non observé	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significative
		Inférieure ou égale à 2 %	Nicheur	Nicheur Possible sur l'AER	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significative
	Busard Saint-Martin	Inférieure ou égale à 2 %	Hivernant	Utilisation du site comme territoire de chasse	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significative
	Circaète Jean -le-Blanc	Inférieure ou égale à 2 %	Migrateur	Observé	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significative
		Inférieure ou égale à 2 %	Hivernant	Non observé	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significative
	Milan noir	Inférieure ou égale à 2 %	Nicheur	Nicheur certain sur la Zone	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significative
Inférieure ou égale à 2 %		Migrateur	Observé	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significative	
Milan royal	Inférieure ou égale à 2 %	Migrateur	Non observé	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significative	
Pygargue à queue blanche	Non significative	Hivernant	Non observé	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significative	
Anseriformes	Bernache nonnette	Inférieure ou égale à 2 %	Hivernant	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
		Inférieure ou égale à 2 %	Migrateur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
	Cygne de Bewick	Inférieure ou égale à 2 %	Hivernant	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
		Inférieure ou égale à 2 %	Migrateur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
	Cygne chanteur	Inférieure ou égale à 2 %	Migrateur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
	Oie rieuse	Inférieure ou égale à 2 %	Hivernant	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
Inférieure ou égale à 2 %		Migrateur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative	
Caprimulgiformes	Engoulevent d'Europe	Inférieure ou égale à 2 %	Nicheur	Présent	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
Charadriiformes	Avocette élégante	Comprise entre 100 et 15 %	Hivernant	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
		Inférieure ou égale à 2 %	Migrateur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
		Comprise entre 15 et 2 %	Nicheur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
	Barge rousse	Inférieure ou égale 2 %	Hivernant	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
		Inférieure ou égale 2 %	Migrateur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
	Bécasseau variable	Comprise entre 15 et 2 %	Hivernant	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
		Inférieure ou égale à 2 %	Migrateur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
	Chevalier sylvain	Inférieure ou égale à 2 %	Migrateur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
	Combattant varié	Inférieure ou égale à 2 %	Hivernant	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
		Inférieure ou égale à 2 %	Nicheur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
Echasse blanche	Entre 2 et 15 %	Nicheur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative	
	Inférieure ou égale à 2 %	Migrateur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative	

Ordre	Espèces Prioritaire	Proportion de la population nationale	Statut dans la ZPS	Observations sur la zone d'étude	Incidence attendue du projet sur les espèces inscrites à l'annexe 1 de la ZPS	
					Motivation	Évaluation incidence
Charadriiformes	Guifette moustac	Inférieure ou égale à 2 %	Migrateur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
	Guifette noire	Comprise entre 100 et 15 %	Nicheur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
		Entre 2 et 15 %	Migrateur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
	Gravelot à collier interrompu	Inférieure ou égale à 2 %	Hivernant	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
		Inférieure ou égale à 2 %	Nicheur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
		Inférieure ou égale à 2 %	Migrateur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
	Guignard d'Eurasie	Non significative	Migrateur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
	Mouette mélanocéphale	Inférieure ou égale à 2 %	Hivernant	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
		Inférieure ou égale à 2 %	Migrateur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
	Œdicnème criard	Non significative	Nicheur	Nicheur certain sur la Zone	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significative
		Non significative	Migrateur	Rassemblement de 25 individus	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significative
	Phalarope à bec étroit	Inférieure ou égale à 2 %	Hivernant	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
		Inférieure ou égale à 2 %	Migrateur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
	Pluvier doré	Inférieure ou égale à 2 %	Hivernant	40 individus observés	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significative
		Inférieure ou égale à 2 %	Migrateur	Observé	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significative
	Sterne arctique	Inférieure ou égale à 2 %	Migrateur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
	Sterne caspienne	Inférieure ou égale à 2 %	Migrateur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
	Sterne caugek	Inférieure ou égale à 2 %	Hivernant	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
Inférieure ou égale à 2 %		Migrateur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative	
Sterne hansel	Inférieure ou égale à 2 %	Migrateur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative	
Sterne naine	Inférieure ou égale à 2 %	Migrateur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative	
Sterne pierregarin	Inférieure ou égale à 2 %	Migrateur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative	
	Inférieure ou égale à 2 %	Nicheur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative	
Ciconiiformes	Cigogne blanche	Entre 2 et 15 %	Nicheur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
		Entre 2 et 15 %	Migrateur	Non observé	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significative
	Cigogne noire	Inférieure ou égale à 2 %	Migrateur	Non observé	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significative
Coraciiformes	Martin-pêcheur d'Europe	Inférieure ou égale 2 %	Sédentaire	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
Falconiformes	Faucon émerillon	Inférieure ou égale à 2 %	Hivernant	Non observé	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significative
		Inférieure ou égale à 2 %	Migrateur	Observé	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significative
	Faucon pèlerin	Inférieure ou égale à 2 %	Hivernant	Non observé	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significative
		Inférieure ou égale à 2 %	Migrateur	1 individu	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significative
Gaviiformes	Plongeon arctique	Inférieure ou égale à 2 %	Migrateur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
	Plongeon catmarin	Inférieure ou égale à 2 %	Hivernant	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
	Plongeon imbrin	Inférieure ou égale à 2 %	Hivernant	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
		Inférieure ou égale à 2 %	Migrateur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
Gruiformes	Grue cendrée	Inférieure ou égale à 2 %	Hivernant	Non observé	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significative
		Inférieure ou égale à 2 %	Migrateur	Non observé	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significative

Ordre	Espèces Prioritaire	Proportion de la population nationale	Statut dans la ZPS	Observations sur la zone d'étude	Incidence attendue du projet sur les espèces inscrites à l'annexe 1 de la ZPS	
					Motivation	Évaluation incidence
	Marouette de Baillon	Non significative	Migrateur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
	Marouette ponctuée	Inférieure ou égale à 2 %	Nicheur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
		Inférieure ou égale à 2 %	Migrateur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
	Râle des genêts	Inférieure ou égale à 2 %	Nicheur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
Otididiformes	Outarde canepetière	Inférieure ou égale à 2 %	Nicheur	Non observé	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significative
Passeriformes	Alouette calandrelle	Inférieure ou égale à 2 %	Nicheur	Non observé	Distance entre futur parc et la ZPS suffisamment importante (2,5 kilomètres).	Non significative
	Fauvette pitchou	Inférieure ou égale à 2 %	Migrateur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
	Gorgebleue à miroir	Inférieure ou égale à 2 %	Nicheur	Nicheur certain sur la Zone	Distance entre futur parc et la ZPS suffisamment importante (2,5 kilomètres).	Non significative
	Phragmite aquatique	Non significative	Migrateur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
	Pipit rousseline	Inférieure ou égale à 2 %	Nicheur	Non observé	Distance entre futur parc et la ZPS suffisamment importante (2,5 kilomètres).	Non significative
Pelecaniformes	Aigrette garzette	Inférieure ou égale à 2 %	Hivernant	Non observé	Distance entre futur parc et la ZPS suffisamment importante (2,5 kilomètres).	Non significative
		Comprise entre 15 et 2 %	Nicheur	Non observé	Distance entre futur parc et la ZPS suffisamment importante (2,5 kilomètres).	Non significative
	Bihoreau gris	Inférieure ou égale à 2 %	Nicheur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
	Blongios nain	Inférieure ou égale à 2 %	Nicheur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
	Butor étoilé	Inférieure ou égale à 2 %	Migrateur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
	Crabier chevelu	Inférieure ou égale à 2 %	Hivernant	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
	Grande Aigrette	Inférieure ou égale à 2 %	Hivernant	Non observé	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significative
		Comprise entre 15 et 2 %	Nicheur	Non observé	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significative
	Héron pourpré	Comprise entre 15 et 2 %	Nicheur	Non observé	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significative
	Spatule blanche	Inférieure ou égale à 2 %	Hivernant	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
Inférieure ou égale à 2 %		Migrateur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative	
Piciformes	Pic cendré	Non significative	Nicheur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
Podicipediformes	Grèbe esclavon	Inférieure ou égale à 2 %	Hivernant	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
Strigiformes	Hibou des marais	Inférieure ou égale à 2 %	Hivernant	Non observé	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significative
		Comprise entre 15 et 2 %	Nicheur	Non observé	Faible attractivité des parcelles cultivées présentes sur le site du projet.	Non significative
		Inférieure ou égale à 2 %	Migrateur	Non observé	Fréquentation du site potentiellement importante.	Non significative

Tableau 14 : Évaluation de l'incidence du projet sur les espèces prioritaires de la ZPS « Marais Poitevin »

5.7 ZPS FR5412013 – Plaine de Niort Nord-Ouest

5.7.1 Description de la zone

Cette ZPS de 17 040 hectares, validée par l'arrêté du 26 août 2003, se trouve à environ 19 kilomètres au nord de la première éolienne (E1).

Le paysage est ouvert et légèrement vallonné (vallées sèches).

La partie centrale est constituée d'un plateau calcaire de faible altitude principalement exploité pour la culture de céréales et d'oléoprotéagineux.

En périphérie les pratiques sont plus diversifiées. Au nord nord-est, la plaine est plus vallonnée et forme une enclave dans une zone bocagère où persistent des haies basses, quelques prairies pâturées ainsi que des murets calcaires. Au sud, les paysages sont aussi plus diversifiés grâce au maintien du système polyculture élevage, çà et là subsistent quelques coteaux calcaires et quelques vignes.

Durant les 20 dernières années, les pratiques agricoles se sont nettement transformées. Cependant, jusqu'aux années 2000, le maintien d'une mosaïque de cultures diversifiées et de parcelles relativement petites rendait cette plaine particulièrement attrayante pour l'avifaune.

Mais la population agricole ne représente plus en 2010 que quelques pourcents de la population locale. En effet, la décroissance du nombre d'exploitations a été très marquée, engendrant proportionnellement un agrandissement de la taille des exploitations atteignant régulièrement une centaine d'ha.

La croissance spectaculaire des cultures céréalières et protéagineuses fait qu'aujourd'hui ces dernières représentent plus de 85 % de la SAU de la ZPS. Ce phénomène traduit le déclin de l'élevage, en particulier bovin, qui entraîne du même coup la diminution des surfaces enherbées, même si celles-ci représentent encore un taux de 12,5 % (dans la moyenne des ZPS du département).

5.7.2 Intérêt et espèces cibles

Le site est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière désignées en ZPS en région Poitou-Charentes. Il s'agissait d'une des quatre principales zones de survivance de cette espèce dans le département des Deux-Sèvres. Malgré son absence en reproduction depuis 2008, cette ZPS reste majeure pour la population de Busards cendrés, d'Édicnèmes criards de Gorgebleue à miroir. Elle abrite 24 espèces de l'annexe I pour tout ou partie de leur cycle biologique, dont neuf en reproduction.

Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut dans la ZPS	Taille de la population	Abondance	Proportion de la population nationale
Accipitriformes	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Nicheur	0 - 1 couple	Espèce rare	Non significative
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Nicheur	20 - 50 couples	Espèce commune	Comprise entre 15 et 2 %
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Nicheur	2 - 7 couples	Espèce rare	Non significative
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Nicheur	3 - 7 couples	Espèce rare	Inférieure ou égale à 2 %
	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Migrateur	1 - 2 individus	Espèce très rare	Non significative
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Nicheur	1 - 2 couples	Espèce commune	Non significative
	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Migrateur	1 - 2 individus	Espèce rare	Non significative
Charadriiformes	Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	Migrateur	-	Espèce très rare	Non significative
	Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	Migrateur	-	Espèce rare	Non significative
	Guignard d'Eurasie	<i>Charadrius morinellus</i>	Migrateur	1 - 10 individus	Espèce très rare	Non significative
	Édicnème criard	<i>Burhinus oedicanus</i>	Nicheur	70 - 90 individus	Espèce présente	Inférieure ou égale à 2 %
	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Hivernant	200 - 1 500 individus	Espèce commune	Non significative
Ciconiiformes	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Migrateur	1 - 5 individus	Espèce rare	Non significative
	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	Migrateur	1 - 2 individus	Espèce rare	Non significative
Falconiformes	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Hivernant	5 - 15 individus	Espèce rare	Non significative
	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Hivernant	1 - 3 individus	Espèce rare	Non significative
Gruiformes	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Migrateur	-	Espèce rare	Non significative
Otidiformes	Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	Migrateur	1 - 3 individus	Espèce très rare	Non significative
Passeriformes	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Hivernant	1 - 10 individus	Espèce rare	Non significative
	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	Nicheur	250 - 400 individus	Espèce commune	Comprise entre 15 et 2 %
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Nicheur	20 - 30 couples	Espèce rare	Inférieure ou égale à 2 %

Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut dans la ZPS	Taille de la population	Abondance	Proportion de la population nationale
Pelecaniformes	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Sédentaire	5 - 10 individus	Espèce rare	Non significative
	Grande Aigrette	<i>Egretta alba</i>	Hivernant	1 - 5 individus	Espèce rare	Non significative
Strigiformes	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Hivernant	1 - 5 individus	Espèce rare	Non significative

Tableau 15 : Statut, taille de la population et abondance des espèces déterminantes de la ZPS FR5412013

5.7.3 Évaluation des incidences du projet éolien

5.7.3.1 Populations hivernantes

5.7.3.1.1 Espèces de petites tailles à faible rayon d'action

Parmi les espèces à faible rayon d'activité inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseau, seule l'Alouette lulu utilise la ZPS « Plaine de Niort Nord-Ouest » comme zone d'hivernage. Au vu du faible rayon d'action des populations d'oiseaux de petites et moyennes tailles qui fréquentent la ZPS et de leurs habitats, aucun impact n'est à prévoir pour ces espèces.

Le futur parc éolien de Beauvoir-sur-Niort, Plaine d'Argenson n'aura aucune incidence significative sur les populations hivernante d'Alouette lulu.

5.7.3.1.2 Les limicoles

La ZPS étudiée accueille des rassemblements de Pluvier doré. Les effectifs hivernants peuvent aller jusqu'à 1 000 individus. Hors période de reproduction (hiver et migration), cette espèce possède des mœurs grégaires et forme des regroupements dans les grandes parcelles de prairie ou de labour. Le Pluvier doré semble farouche vis-à-vis des aérogénérateurs (Hötter, 2006 ; Pratz, 2010). 45 cas de mortalité liés à l'éolien ont été recensés en Europe. Au vu de la distance entre la ZPS et le site du projet, il est peu probable que les populations de la ZPS viennent fréquenter le parc éolien. De plus, cette méfiance vis-à-vis des aérogénérateurs participera à la réduction des risques de chocs avec les pales. L'incidence attendue du projet sur cette espèce ne sera donc pas significative.

L'incidence du projet sur les populations hivernantes de Pluvier doré de la ZPS « Plaine de Niort Nord-Ouest » est évaluée comme non significative.

5.7.3.1.3 Les rapaces

- **Faucon émerillon**

La grande distance (19 km) existant entre la ZPS et le projet aura pour incidence une fréquentation peu probable du site par les individus de la ZPS. Aux vues de son comportement de chasse au ras du sol, les risques

de collision avec les pales sont faibles et la perte d'habitat sera minime pour cette espèce. Si les individus en présence venaient à montrer un comportement d'évitement des aérogénérateurs, la prépondérance de milieux favorables à l'espèce autour de la zone d'implantation du projet permettra de réduire cette perte d'habitat.

L'incidence du projet sur la population hivernante de Faucon émerillon de la ZPS « Plaine de Niort Nord-Ouest » est évaluée comme non significative.

- **Faucon pèlerin**

Le Faucon pèlerin fait partie des espèces sensibles aux éoliennes. Ses mœurs qui l'amènent à évoluer régulièrement à hauteur de pales ainsi que la petite taille de la population Européenne sont à l'origine de ce classement. Pendant sa période de reproduction, le Faucon pèlerin chasse généralement dans les milieux ouverts à trois kilomètres en périphérie de son territoire (Working Group of German State Bird Conservancies, 2015). Son rayon d'action hors période de reproduction, probablement plus vaste, est moins connu. Il est peu probable que les individus qui hivernent sur la ZPS « Plaine de Niort Nord-Ouest » fréquentent le site du projet de Beauvoir-sur-Niort, et soient exposés aux risques de collisions avec les pales.

L'incidence du projet sur la population hivernante de Faucon pèlerin de la ZPS « Plaine de Niort Nord-Ouest » est évaluée comme non significative.

- **Hibou des marais**

Le Hibou des marais est un hivernant rare et occasionnel en Poitou-Charentes et sur la ZPS « Plaine de Niort Nord-Ouest ». À cette période, il affectionne en particulier les landes, les friches, les tourbières et les marais mais se contente également d'habitats plus ordinaires tels les chaumes de cultures. Compte tenu de sa rareté régionale et de la distance importante entre la ZPS et le site du futur parc, le Hibou des marais sera faiblement exposé aux risques de collisions avec les pales des éoliennes.

L'incidence attendue du futur parc sur la population hivernante du Hibou des marais de la ZPS « Plaine de Niort Nord-Ouest » est non significative.

5.7.3.2 Populations migratrices

5.7.3.2.1 Rapaces et grands échassiers

Le Circaète Jean-le-blanc et la Cigogne blanche, occupent plus ou moins régulièrement la ZPS « Plaine de Niort Nord-Ouest » lors des saisons de migrations. Les espèces de grande envergure trouvent probablement dans les prairies et boisements la ressource trophique nécessaire pour poursuivre leurs routes migratoires. En comparaison, les grandes cultures existantes sur le site du projet sont beaucoup moins attrayantes. Compte tenu du rayon d'action de ses espèces, il ne peut être exclu que des individus provenant de la ZPS occupent le site du parc lors de haltes migratoires. Toutefois, compte tenu de la distance du projet, les visites des individus occupant la ZPS seront vraisemblablement peu fréquentes ce qui limitera les risques de chocs avec les pales.

L'incidence attendue du futur parc éolien sur les populations migratrices de rapaces et de grands échassiers de la ZPS « Plaine de Niort Nord-Ouest » est jugée non significative.

5.7.3.2.2 Route migratoire principale (nord-est/sud-ouest)

Si l'on considère l'axe de migration principal orienté nord-est/sud-ouest et l'axe de migration secondaire (nord-sud), les éoliennes seront alignées avec la ZPS « Plaine de Niort Nord-Ouest ». Néanmoins au vu de la distance entre le futur parc et la ZPS, la présence des éoliennes n'entraînera aucune conséquence négative sur les migrateurs se dirigeant vers la ZPS (déviation, collisions) et l'attractivité du secteur ne sera pas affectée.

L'incidence attendue du futur parc sur l'ensemble des oiseaux migrateurs qui survolent la ZPS « Plaine de Niort Nord-Ouest » est jugée faible.

5.7.3.3 Populations nicheuses

5.7.3.3.1 Espèces de petites tailles à faible rayon d'activité

Le Gorgebleue à miroir et la Pie-grièche écorcheur se reproduisent sur la ZPS. Compte tenu de la distance de l'éolienne la plus proche par rapport à cet espace d'intérêt (19 kilomètres), l'implantation d'éoliennes n'aura pas d'incidence sur les populations d'oiseaux de petite taille qui exploitent un territoire réduit lors de la saison de reproduction.

Le futur parc éolien de Beauvoir-sur-Niort, Plaine d'Argenson n'aura aucune incidence significative sur les populations nicheuses de Pie-Grièche écorcheur et de Gorgebleue à miroir de la ZPS.

5.7.3.3.2 Œdicnème criard

En période de reproduction, l'Œdicnème criard affectionne les milieux secs à végétation rase, ce qui peut l'inciter à s'installer dans les parcelles cultivées tant que les cultures ne dépassent pas une certaine hauteur. Nicheur certain sur le site du futur parc aussi il est peu probable que la population de la ZPS soit connectée avec celle du site du projet. L'Œdicnème criard est assez peu concerné par le risque de collision avec des aérogénérateurs puisque seulement 15 cas sont recensés en Europe dont un en France.

Une mesure de suivi de la mortalité ainsi qu'une mesure de protection des nichées seront mises en place et des mesures correctives pourront être proposées en cas de mortalité de ces espèces sur le parc.

Aussi, l'incidence attendue du futur parc sur la population nicheuse de limicoles de la ZPS « Plaine de Niort Nord-Ouest » est non significative.

5.7.3.3.3 Rapaces

- **Busards**

Les trois espèces de busards se reproduisent sur la ZPS : le Busard Saint-Martin, le Busard des roseaux et le Busard cendré. Le Busard Saint-Martin, vraisemblablement plus farouche vis-à-vis des éoliennes, semble en conséquence moins sensible vis-à-vis des collisions avec les pales. Il existe 72 cas de mortalité imputables à des éoliennes en Europe pour le Busard des roseaux ; 68 cas sont connus en Europe pour le Busard cendré ; 13 cas sont connus pour le Busard Saint-Martin. Il convient de préciser que cet impact intervient essentiellement en période nuptiale pour ces rapaces, lors des parades.

Pendant la période de reproduction, les busards recherchent leurs proies dans un rayon de cinq à dix kilomètres autour du nid. Le Busard cendré est nicheur certain au sein de l'aire d'étude immédiate du projet, le Busard des roseaux est nicheur certain proche de l'AEI et le Busard Saint-Martin est nicheur probable.

Les trois espèces utilisent également le secteur en tant que territoire de chasse. Compte tenu de la distance du parc vis-à-vis de la ZPS, il est peu probable que des individus se reproduisant dans la ZPS utilisent la zone du parc comme territoire de chasse. Les busards sont capables de s'accoutumer à la présence d'éoliennes sur leurs zones de chasse (Albouy, 2005 ; Dulac, 2008 ; Pratz, 2010). Lorsqu'ils recherchent leurs proies, ces rapaces pratiquent un vol battu à faible altitude. Ce comportement particulier participera vraisemblablement à la diminution du risque de collision avec les pales.

Une mesure de suivi de la mortalité sera mise en place et des mesures correctives pourront être proposées en cas de mortalité de ces espèces sur le parc.

L'incidence attendue du futur parc sur la population des busards de la ZPS « Plaine de Niort Nord-Ouest » est évaluée comme faible et non significative, principalement du fait de l'éloignement du futur parc. Cette incidence n'est pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des populations de la ZPS ni leur dynamique.

- **Milan noir**

Le Milan noir a été observé régulièrement sur la zone d'implantation potentielle et à ses abords directs pendant la période de reproduction. Cette espèce apparaît utiliser le site du projet lors de ses prospections alimentaires et pour se reproduire. Compte tenu de la taille des territoires de chasse du Milan noir (5 à 10 kilomètres autour du nid), la fréquentation du site du projet par les individus qui se reproduisent dans la ZPS « Plaine de Niort Nord-Ouest » est peu probable. Un effet barrière a été noté sur le Milan noir dans au moins quatre études différentes (Hötter, 2006). De plus, ce rapace apparaît assez sensible aux collisions avec les éoliennes puisque 150 cas de mortalité imputables à l'éolien ont été recensés en Europe. Les risques de collision sont plus marqués lors des travaux agricoles (fauche, moissons) sous les éoliennes, ce rapace profitant de ces perturbations du milieu pour capturer ses proies vulnérables en l'absence de couvert végétal.

Il est vraisemblable que les individus utilisant habituellement le secteur comme zone de chasse l'évitent une fois les aérogénérateurs installés. L'évitement de la zone du parc participera à réduire le risque de collision avec les pales. Par ailleurs, la mesure MN-E4 (réduction de l'attractivité des plateformes d'éoliennes) permettra la réduction notable des risques de collisions. On notera par ailleurs que la population nicheuse est en bonne santé au niveau régional et national. Ainsi, celle-ci sera en mesure de supporter la mortalité potentiellement induite par la présence des éoliennes.

L'incidence du projet sur les populations nicheuses de Milan noir de la ZPS « Plaine de Niort Nord-Ouest » est évaluée comme faible et non significative, principalement du fait de l'éloignement du futur parc. Cette incidence n'est pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des populations de la ZPS ni leur dynamique.

5.7.3.3.4 Aigrette garzette

L'Aigrette garzette est nicheuse au sein de la ZPS. Les populations d'aigrette ne fréquenteront vraisemblablement pas le site du parc éolien (distance de 19 km). Au vu de la distance du parc éolien à la ZPS et étant donné l'abondance de milieux attractifs compris dans l'aire d'étude éloignée, il est peu probable que cet échassier vienne à fréquenter le parc éolien.

L'incidence du projet sur les populations nicheuses d'oiseaux d'eau de la ZPS « Plaine de Niort Nord-Ouest » est évaluée comme non significative.

Le tableau suivant synthétise les incidences attendues par espèces patrimoniales recensées dans la ZPS « Plaine de Niort Nord-Ouest ».

Ordre	Espèces Prioritaire	Proportion de la population nationale	Statut dans la ZPS	Observations sur la zone d'étude	Incidence attendue du projet sur les espèces inscrites à l'annexe 1 de la ZPS	
					Motivation	Évaluation incidence
Accipitriformes	Bondrée apivore	Non significative	Nicheur	Présente	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
	Busard cendré	Comprise entre 15 et 2 %	Nicheur	Présente	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
	Busard des roseaux	Non significative	Nicheur	Présente	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
	Busard Saint-Martin	Inférieure ou égale à 2 %	Nicheur	Présente	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
	Circaète Jean-le-Blanc	Non significative	Migrateur	Présente	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
	Milan noir	Non significative	Nicheur	Présente	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
	Milan royal	Non significative	Migrateur	Non observé	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
Charadriiformes	Chevalier sylvain	Non significative	Migrateur	Non observé	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
	Combattant varié	Non significative	Migrateur	Non observé	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
	Guignard d'Eurasie	Non significative	Migrateur	Non observé	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
	Œdicnème criard	Inférieure ou égale à 2 %	Nicheur	Présente	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
	Pluvier doré	Non significative	Hivernant	Présente	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
	Vanneau huppé	Inférieure ou égale à 2 %	Hivernant	Présente	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
	Vanneau huppé	Non significative	Nicheur	Présente	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
Ciconiiformes	Cigogne blanche	Non significative	Migrateur	Non observé	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
	Cigogne noire	Non significative	Migrateur	Non observé	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
Falconiformes	Faucon émerillon	Non significative	Hivernant	Présente	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
	Faucon pèlerin	Non significative	Hivernant	Non observé	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
Gruiformes	Grue cendrée	Non significative	Migrateur	Non observé	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
Otidiformes	Outarde canepetière	Non significative	Migrateur	Non observé	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
Passeriformes	Alouette lulu	Non significative	Hivernant	Non observé	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
	Gorgebleue à miroir	Comprise entre 15 et 2 %	Nicheur	Présente	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
	Pie-grièche écorcheur	Inférieure ou égale à 2 %	Nicheur	Présente	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
Pelecaniformes	Aigrette garzette	Non significative	Sédentaire	Non observé	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
	Grande Aigrette	Non significative	Hivernant	Non observé	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
Strigiformes	Hibou des marais	Non significative	Hivernant	Non observé	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif

Tableau 16 : Évaluation de l'incidence du projet sur les espèces prioritaires de la ZPS « Plaine de Niort Nord-Ouest »

5.8 ZPS FR5412024- Plaine de Néré à Bresdon

5.8.1 Description de la zone

Cette ZPS de 9 267,5 hectares, validée par l'arrêté du 26 août 2003, se trouve à environ 23 kilomètres au sud de la première éolienne (E4).

Le site Natura 2000 est une zone de plaine cultivée constituée de cultures céréalières, terres arables diverses, prairies améliorées et forêts caducifoliées.

Le site est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière retenues comme majeures en région ex-Poitou-Charentes. Il s'agit de la principale zone de survivance de cette espèce dans le département de la Charente-Maritime. À la création de la ZPS, celle-ci abritait environ 9 % des effectifs régionaux. Le secteur présente une densité significative d'Outardes canepetières nicheuses et abrite des rassemblements automnaux. Des rassemblements postnuptiaux importants d'Édicnèmes criards y sont également recensés.

5.8.2 Intérêt et espèces cibles

Les milieux en présence correspondent à plus de 70 % à des terres arables. Lors de la période hivernale et pendant les saisons de migrations, les espaces cultivés accueillent des effectifs très importants d'oiseaux de plaine aux mœurs grégaires : le Vanneau huppé, l'Édicnème criard, l'Outarde canepetière et le Pluvier doré. Ces milieux sont également fréquentés par le Busard des roseaux et le Pluvier guignard. Le Milan royal, le Circaète Jean-le-Blanc, le Faucon émerillon et le Faucon pèlerin, se retrouvent quant à eux également en milieux ouverts mais ils sont amenés à fréquenter également les boisements et les prairies. Des milieux aquatiques sont certainement présents puisque le Chevalier guignette se rencontre dans la ZPS en période hivernale.

Pendant la période de reproduction, les milieux cultivés sont également fréquentés par des oiseaux de plaine comme l'Édicnème criard et l'Outarde canepetière, par le Busard Saint-Martin et le Busard cendré. L'alternance de cultures, prairies et boisements est favorable aux passereaux tels que la Pie-grièche écorcheur, l'Alouette lulu ou encore le Pipit rousseline et à l'Engoulevent d'Europe. Le Courlis cendré niche également en milieu ouvert mais s'oriente préférentiellement vers les prairies humides. Les milieux aquatiques sont favorables au Martin-pêcheur d'Europe. Enfin, les boisements offrent des sites de reproduction recherchés par les rapaces comme le Milan noir et la Bondrée apivore.

Au total, 21 espèces sont listées comme déterminantes de la ZPS « Plaine de la Néré à Bresdon », dont 19 sont listées en Annexe I de la Directive Oiseaux. Parmi elles, cinq atteignent des effectifs notables sur le site (de 0 à 15 % de la population nationale) : le Busard Saint-Martin, l'Édicnème criard, le Pluvier doré, le Vanneau huppé et l'Outarde canepetière.

Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut dans la ZPS	Taille de la population	Abondance	Proportion de la population nationale
Accipitriformes	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Nicheur	-	Présente	Non significative
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Nicheur	1-2 couples	Rare	Non significative
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Hivernant	-	Présente	Non significative
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Nicheur	3-10 couples	Présente	Inférieure ou égale 2 %
	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Migrateur	-	Présente	Non significative
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Nicheur	-	Présente	Non significative
	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Migrateur	-	Présente	Non significative
Caprimulgiformes	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Nicheur	-	Présente	Non significative
Charadriiformes	Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	Hivernant	-	Présente	Non significative
	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	Nicheur	-	Présente	Non significative
	Édicnème criard	<i>Burhinus oedichnemos</i>	Nicheur	24-49 couples	Présente	Inférieure ou égale 2 %
			Migrateur	150-300 individus	Présente	Inférieure ou égale 2 %
	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Hivernant	130-5 000 individus	Commune	Inférieure ou égale 2 %
	Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	Migrateur	-	Présente	Non significative
	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Migrateur	300 individus	Présente	Inférieure ou égale 2 %
Hivernant			8 000-9 000 individus	Présente	Inférieure ou égale 2 %	
Coraciiformes	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Sédentaire	-	Présente	Non significative
Falconiformes	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Migrateur	-	Présente	Non significative
	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Migrateur	1-5 individus	Présente	Non significative

Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut dans la ZPS	Taille de la population	Abondance	Proportion de la population nationale
Otidiformes	Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	Nicheur	10-20 mâles	Présente	Comprise entre 2 et 15 %
			Migrateur	30-75 individus	Présente	Comprise entre 2 et 15 %
Passeriformes	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Nicheur	-	Présente	Non significative
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Nicheur	-	Présente	Non significative
	Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	Nicheur	1 couple	Présente	Non significative

: Espèces notables

Tableau 17 : Statut, taille de la population et abondance des espèces déterminantes de la ZPS FR5412024

5.8.3 Évaluation des incidences du projet éolien

5.8.3.1 Populations hivernantes

5.8.3.1.1 Limicoles

En hivernage, la ZPS accueille des rassemblements de plusieurs milliers d'individus de **Pluvier doré** et de **Vanneau huppé**. Les effectifs hivernants de Pluvier doré peuvent aller jusqu'à 5 000 individus et ceux de Vanneau huppé jusqu'à 300 individus. Hors période de reproduction (hiver et migration), ces deux espèces possèdent des mœurs grégaires proches et forment régulièrement des regroupements mixtes dans les grandes parcelles de prairie ou de labour. Au vu de la distance séparant le site Natura 2000 de la première éolienne (23 km), il est peu probable que les populations locales de ces oiseaux viennent fréquenter le parc éolien de Beauvoir-sur-Niort, Plaine d'Argenson. L'incidence attendue du projet sur ces espèces ne sera donc pas significative.

L'incidence du projet sur les populations hivernantes de limicoles de la ZPS « Plaine de Néré à Bresdon » est évaluée comme non significative.

5.8.3.1.2 Oiseaux d'eau

Le site Natura 2000 accueille des hivernants inféodés aux milieux humides et aquatiques : le Martin-pêcheur d'Europe (sédentaire) et le Chevalier guignette. Il n'existe aucun milieu aquatique d'importance au droit du projet ; seule une mare est recensée. Le Martin-pêcheur d'Europe et le Chevalier guignette étant particulièrement inféodés aux milieux aquatiques, les probabilités qu'ils viennent à fréquenter le site du projet sont presque nulles, outre la distance importante séparant le parc éolien de la ZPS (23 km de E4).

L'incidence du projet sur les populations hivernantes d'oiseaux d'eau de la ZPS « Plaine de Néré à Bresdon » est évaluée comme non significative.

5.8.3.1.3 Rapaces

• Busards

Les habitats de la ZPS sont favorables au Busard des roseaux en hivernage. Ce rapace à grand rayon d'activité est mobile et peut s'écarter de ses zones d'hivernage. Les individus fréquentant la ZPS sont susceptibles d'utiliser le secteur du projet comme zone de chasse. Néanmoins, compte tenu de la distance qui sépare la ZPS de la zone du projet (23 kilomètres), les visites de ce busard sur le site du projet seront probablement peu fréquentes. Dans ces conditions, l'espèce sera peu exposée aux risques de collisions avec les pales.

L'incidence du projet sur les populations hivernantes de Busard des roseaux de la ZPS « Plaine de Néré à Bresdon » est évaluée comme non significative.

5.8.3.2 Populations migratrices

5.8.3.2.1 Rassemblements de limicoles d'intérêt communautaires : le Pluvier doré, le Pluvier Guignard et Œdicnème criard

La ZPS accueille des rassemblements migratoires de **Vanneau huppé** (8 000 - 9 000 individus) et d'**Œdicnème criard** (150-300 individus). Le **Pluvier guignard** est également recensé (effectifs non connus) pendant les saisons de migration. La distance du parc vis-à-vis des zones de regroupement de la ZPS est suffisante pour ne pas perturber les populations de ces espèces. Il faut ajouter également que le nombre de parcelles favorables au stationnement de ces oiseaux est très important entre la ZPS et le parc éolien, limitant ainsi la fréquentation du parc. Enfin, ces espèces grégaires en période migratoire montrent une méfiance vis-à-vis des aérogénérateurs (Hötcker, 2006 ; Pratz, 2010) et sont peu concernées par le risque de collision en France.

Par conséquent, l'incidence du parc sur les rassemblements de limicoles de la ZPS en période migratoire est évaluée comme non significative.

5.8.3.2.2 Rassemblements d'Outarde canepetière

Ce site Natura 2000 accueille également des rassemblements d'Outarde canepetière (90-75 individus). Étant donné la distance de la ZPS à l'éolienne la plus proche (23 km de E4), un risque de dérangement des rassemblements au sein du site Natura 2000 par les aérogénérateurs est exclu. Il est toutefois important de noter que le futur parc éolien se retrouve à la croisée de plusieurs ZPS à Outarde et que des déplacements d'oiseaux ont été observés en période de rassemblement. Des individus passants d'un rassemblement à un autre et d'une ZPS à une autre. Au vu du nombre de cas de mortalité relevé sur cette espèce, on peut en déduire une méfiance vis-à-vis des aérogénérateurs qui leur fera éviter le parc.

L'incidence attendue du futur parc sur les rassemblements d'Outarde canepetière de la ZPS « Plaine de Néré à Bresdon » est non significative.

5.8.3.2.3 Martin pêcheur d'Europe

Pour les mêmes raisons que citées précédemment, le Martin-pêcheur d'Europe ne sera pas impacté par la mise en place du projet.

L'incidence du projet sur les populations de Martin-pêcheur d'Europe de la ZPS « Plaine de Néré à Bresdon » est évaluée comme non significative.

5.8.3.2.4 Rapaces et grands échassiers

Le **Circaète Jean-le-blanc**, le **Milan royal**, le **Faucon pèlerin** et le **Faucon émerillon** occupent plus ou moins régulièrement la ZPS « Plaine de Néré à Bresdon » lors des saisons de migrations. Les espèces de grande envergure trouvent probablement dans les prairies et boisements la ressource trophique nécessaire pour poursuivre leur route migratoire. En comparaison, les grandes cultures existant sur le site du projet sont beaucoup moins attrayantes. Compte tenu des rayons d'action de ces espèces de grande taille, il ne peut être exclu que des individus provenant de la ZPS occupent le site du parc lors de haltes migratoires. Toutefois, compte tenu de la distance du projet, les visites des individus occupant la ZPS seront vraisemblablement peu fréquentes ce qui limitera les risques de collisions.

L'incidence attendue du futur parc sur les populations migratrices de rapaces de la ZPS « Plaine de Néré à Bresdon » est non significative.

5.8.3.2.5 Route migratoire principale (nord-est/sud-ouest)

Si l'on considère l'axe de migration principal orienté nord-est/sud-ouest, les éoliennes ne seront pas alignées avec la ZPS « Plaine de Néré à Bresdon ». De plus, étant donnée la distance entre la ZPS et le parc éolien (23 kilomètres de E4), ce dernier ne créera donc pas d'effet impactant sur les populations aviaires concernées.

Le futur parc éolien n'aura aucune incidence significative sur les populations nicheuses de passereaux à faible rayon d'activité de la ZPS « Plaine de Néré à Bresdon ».

5.8.3.3 Populations nicheuses

5.8.3.3.1 Espèces de petites tailles à faible rayon d'activité

L'**Alouette lulu**, la **Pie-grièche écorcheur** et le **Pipit rousseline** se reproduisent sur la ZPS « Plaine de Néré à Bresdon ». Compte tenu de la distance de l'éolienne la plus proche par rapport à cet espace d'intérêt (23 kilomètres) et du territoire réduit de ces espèces en phase de nidification, la probabilité qu'elles viennent à fréquenter le site du projet éolien est presque nulle.

Le futur parc éolien n'aura aucune incidence significative sur les populations nicheuses de passereaux à faible rayon d'activité de la ZPS « Plaine de Néré à Bresdon ».

5.8.3.3.2 Engoulevent d'Europe

Pour les mêmes raisons que citées précédemment et au vu de la distance entre la ZPS et le site du projet, il est peu probable que les populations d'Engoulevent d'Europe du site Natura 2000 fréquentent le futur parc éolien.

L'incidence attendue du futur parc sur la population nicheuse d'Engoulevent d'Europe de la ZPS « Plaine de Néré à Bresdon » est non significative.

5.8.3.3.3 Limicoles

En période de reproduction, le Courlis cendré établit son territoire en prairie humide. Celui-ci est donc peu susceptibles d'être rencontré dans des parcelles cultivées de manière intensive en phase de nidification.

En revanche, l'Œdicnème criard affectionne les milieux secs à végétation rase, ce qui peut l'inciter à s'installer dans les parcelles cultivées tant que les cultures ne dépassent pas une certaine hauteur. Étant donnée la distance importante entre la ZPS et le futur projet et le territoire réduit de cette espèce, il est peu vraisemblable que les populations de ce limicole viennent à fréquenter le parc éolien.

Aussi, l'incidence attendue du futur parc sur la population nicheuse de limicoles de la ZPS « Plaine de Néré à Bresdon » est non significative.

5.8.3.3.4 Outarde canepetière

Pour les mêmes raisons que citées précédemment et au vu de la distance entre la ZPS et le site du projet, il est peu probable que les populations d'Outarde canepetière du site Natura 2000 fréquentent le futur parc éolien.

Aussi, l'incidence attendue du futur parc sur la population nicheuse d'Outarde canepetière de la ZPS « Plaine de Néré à Bresdon » est non significative.

5.8.3.3.1 Martin pêcheur d'Europe

Pour les mêmes raisons que citées précédemment, le Martin-pêcheur d'Europe ne sera pas impacté par la mise en place du projet de parc éolien.

L'incidence du projet sur les populations de Martin-pêcheur d'Europe de la ZPS « Plaine de Néré à Bresdon » est évaluée comme non significative.

5.8.3.3.2 Rapaces

- **Bondrée apivore**

La Bondrée apivore possède une affinité marquée pour les boisements et les espaces bocagers. Dans la ZPS étudiée, l'espèce est présente. Le domaine vital d'un couple est généralement estimé entre 5 et 10 km². Étant donnée la taille de son territoire et la distance entre la ZPS et la zone d'implantation (environ 23 kilomètres), il est peu probable que les individus qui se reproduisent dans la ZPS fréquentent le site de Beauvoir-sur-Niort, Plaine d'Argenson pour s'alimenter. Ainsi, ceux-ci ne seront pas exposés aux risques de collisions.

L'incidence attendue du futur parc sur la population de Bondrée apivore de ZPS « Plaine de Néré à Bresdon » est évaluée comme non significative.

- **Busards**

Deux espèces de busards se reproduisent sur la ZPS « Plaine de Néré à Bresdon » : le Busard Saint-Martin et le Busard cendré. Le Busard Saint-Martin, vraisemblablement plus farouche vis-à-vis des éoliennes, semble en conséquence moins sensible vis-à-vis des collisions avec les pales. 68 cas de mortalité imputables à des éoliennes sont connus en Europe (Dürr, 2021) pour le Busard cendré et 13 pour le Busard Saint-Martin. Cette occurrence couplée au statut peu favorable de ces espèces au niveau national ou européen (quasi-menacé) conduit à classer ces busards parmi les espèces impactées par les éoliennes.

Pendant la période de reproduction, les busards recherchent leurs proies dans un rayon de cinq à dix kilomètres autour du nid. Ainsi, compte tenu de la distance du parc vis-à-vis de de la ZPS, il est très peu probable que des individus se reproduisant dans la ZPS utilisent la zone du parc comme aire de chasse. Lorsqu'ils recherchent leurs proies, ces rapaces pratiquent un vol battu à faible altitude. Ce comportement particulier ainsi que la faible occurrence estimée du passage de ces oiseaux sur le site participeront vraisemblablement à la diminution du risque de collision avec les pales.

L'incidence du projet de Beauvoir-sur-Niort, Plaine d'Argenson sur les populations nicheuses de busards de la ZPS « Plaine de Néré à Bresdon » est évaluée comme non significative, principalement du fait de la distance du futur parc avec la ZPS.

- **Milan noir**

Le Milan noir a été observé sur la zone d'implantation potentielle et à ses abords directs pendant la période de reproduction. Cette espèce apparaît utiliser le site du projet pour sa reproduction et lors de ses prospections alimentaires. Il est plus probable que les individus contactés lors de l'état initial soient les individus nicheurs locaux (deux couples dans l'AEI), compte tenu de la taille des territoires de chasse de cette espèce (5 à 10 kilomètres autour du nid), la fréquentation du site du projet par les individus qui se reproduisent dans la ZPS est peu probable. Un effet barrière a été noté sur le Milan noir dans au moins quatre études différentes (Hötker, 2006). De plus, ce rapace apparaît assez sensible aux collisions avec les éoliennes puisque 150 cas de mortalité imputables à l'éolien ont été recensés par Dürr (2021). Néanmoins, la distance entre le futur parc et la ZPS est conséquente (23 kilomètres au plus proche). L'occupation du site par les individus se reproduisant sur la ZPS sera vraisemblablement très faible.

L'incidence du projet sur les populations nicheuses de Milan noir de la ZPS « Plaine de Néré à Bresdon » est évaluée comme faible. Cette incidence n'est pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des populations de la ZPS ni leur dynamique.

Le tableau suivant synthétise les incidences attendues par espèces patrimoniales recensées dans la ZPS « Plaine de Néré à Bresdon».

Ordre	Nom vernaculaire	Proportion de la population nationale	Statut dans la ZPS	Observation sur la zone d'étude	Incidence attendue du projet sur les espèces inscrites à l'Annexe I de la ZPS	
					Motivation	Evaluation incidence
Accipitriformes	Bondrée apivore	Non significative	Nicheur	Un individu observé	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
	Busard cendré	Non significative	Nicheur	Plusieurs individus en chasse	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
	Busard des roseaux	Non significative	Hivernant	Non observé	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
	Busard Saint-Martin	Inférieure ou égale à 2 %	Nicheur	Présent	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
	Circaète Jean-le-Blanc	Non significative	Migrateur	Présent	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
	Milan noir	Non significative	Nicheur	Au moins deux couples nichant sur l'AEI	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
	Milan royal	Non significative	Migrateur	Non observé	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
Caprimulgiformes	Engoulevent d'Europe	Non significative	Nicheur	Espèce présente en bordure de l'AEI	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
Charadriiformes	Chevalier guignette	Non significative	Hivernant	Non observé	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
	Courlis cendré	Non significative	Nicheur	Non observé	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
	Guignard d'Eurasie	Non significative	Migrateur	Non observé	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
	Œdicnème criard	Inférieure ou égale à 2 %	Migrateur	Présent	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
		Inférieure ou égale à 2 %	Nicheur	Présent	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
	Pluvier doré	Inférieure ou égale à 2 %	Hivernant	Présent	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
	Vanneau huppé	Inférieure ou égale à 2 %	Hivernant	Présent	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
Inférieure ou égale à 2 %		Migrateur	Présent	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif	
Coraciiformes	Martin-pêcheur d'Europe	Non significative	Sédentaire	Non observé	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
Falconiformes	Faucon émerillon	Non significative	Migrateur	Présent	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
	Faucon pèlerin	Non significative	Migrateur	Un individu observé	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
Otidiformes	Outarde canepetière	Comprise entre 15 et 2 %	Migrateur	Non observé	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
		Comprise entre 15 et 2 %	Nicheur	Non observé	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
Passeriformes	Alouette lulu	Non significative	Nicheur	Non observé	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
	Pie-grièche écorcheur	Non significative	Nicheur	Non observé sur l'AEI	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
	Pipit rousseline	Non significative	Nicheur	Non observé	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif

■ : Espèces notables

Tableau 18 : Évaluation de l'incidence du projet sur les espèces prioritaires de la ZPS « Plaine de Néré à Bresdon »

5.9 Conclusion de l'étude d'incidence Natura 2000

Huit sites du réseau Natura 2000 sont présents dans un périmètre de 23 kilomètres autour du projet de parc éolien. Il s'agit de quatre Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et quatre Zone de Protection Spéciale (ZPS).

Plusieurs espèces de **chiroptères** fréquentant le site d'implantation du projet éolien sont également présentes dans l'ensemble des ZSC identifiées dans ce périmètre. Les populations de Grand Murin des ZSC sont susceptibles de fréquenter le site du projet de Beauvoir-sur-Niort, Plaine d'Argenson. Les incidences ne sont cependant pas significatives du fait des mesures en place sur le futur parc. Comme cela a été démontré dans les différentes analyses, les potentialités que les autres populations présentes sur les sites Natura 2000 viennent se déplacer jusque sur le secteur du parc éolien sont globalement limitées en raison de la distance du projet vis-à-vis de ces ZSC, les incidences sont là aussi non significatives.

Les espèces de faune terrestre des sites Natura 2000 ne possèdent pas de capacités de déplacement suffisantes pour fréquenter le futur parc éolien de Beauvoir-sur-Niort, Plaine d'Argenson ou leur habitat ne sont pas concernés par les aménagements. Les incidences sont jugées non significatives pour l'ensemble de ces espèces sur les ZSC concernées

Enfin, plusieurs espèces d'**oiseaux** à grande capacité de déplacement des ZPS « Plaine de Niort Sud-est », « Marais Poitevin » tels que les rapaces, limicoles ou grands échassiers fréquentant les terres agricoles et zones de plaine peuvent être amenées à fréquenter le site du projet.

Par conséquent, le projet éolien n'aura pas d'effet notable dommageable sur les espèces patrimoniales et habitats d'intérêt communautaire dont la nécessité de conservation a conduit à la désignation des différents sites Natura 2000. Le projet est compatible avec les dynamiques des populations et des habitats et n'est pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des populations et des objectifs de conservation des sites Natura 2000 identifiés. De fait, aucun impact significatif ni aucune incidence du projet sur le site Natura 2000 n'est attendue.

6 Mesures d'évitement et de réduction

D'après l'article R-122-4 modifié par Décret n°2016-1110 du 11 août 2016, l'étude d'impact doit contenir :

« 8° Les mesures prévues par le maître de l'ouvrage pour :

- éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine et réduire les effets n'ayant pu être évités ;

- compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. S'il n'est pas possible de compenser ces effets, le maître d'ouvrage justifie cette impossibilité.

La description de ces mesures doit être accompagnée de l'estimation des dépenses correspondantes, de l'exposé des effets attendus de ces mesures à l'égard des impacts du projet sur les éléments mentionnés au 5° ainsi que d'une présentation des principales modalités de suivi de ces mesures et du suivi de leurs effets sur les éléments mentionnés au 5° ;

9° Le cas échéant, les modalités de suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées ;

10° Une description des méthodes de prévision ou des éléments probants utilisés pour identifier et évaluer les incidences notables sur l'environnement. »

Les différentes études et préconisations réalisées dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'impact ont participé au dimensionnement du projet retenu. Cette partie du rapport permet de présenter les mesures d'évitement, de réduction, de compensation, d'accompagnement et de suivi qui ont été acceptées par le maître d'ouvrage pour favoriser l'intégration du projet au sein des milieux naturels.

Certaines d'entre elles ont déjà été exposées dans les parties précédentes puisqu'elles ont été intégrées dans la conception du projet et elles sont reprises dans le chapitre 6.1, d'autres sont à envisager pour les phases de construction, d'exploitation et de démantèlement à venir (cf. chapitres 6.4, 6.5 et 6.6).

Les diverses mesures prises dans le cadre du développement du projet sont définies selon un principe chronologique :

Mesure d'évitement : mesure intégrée dans la conception du projet, soit du fait de sa nature même, soit en raison du choix d'une solution ou d'une variante d'implantation, qui permet d'éviter un impact sur l'environnement.

Mesure de réduction : mesure pouvant être mise en œuvre dès lors qu'un impact négatif ou dommageable ne peut être supprimé totalement lors de la conception du projet. S'attache à réduire, sinon à prévenir l'apparition d'un impact.

Mesure de compensation : mesure visant à offrir une contrepartie à un impact dommageable non réductible provoqué par le projet pour permettre de recréer globalement, sur site ou à proximité, la valeur initiale du milieu.

Mesure d'accompagnement et de suivi : autre mesure proposée par le maître d'ouvrage et accompagnant la mise en œuvre du projet.

Afin d'assurer leur efficacité dans la durée, l'essentiel des renseignements suivants est associé à chacune des mesures :

La présentation des mesures renseignera les points suivants :

- Nom de la mesure
- - Impact potentiel identifié
- - Objectif de la mesure et impact résiduel
- - Description de la mesure
- - Coût prévisionnel
- - Échéance et calendrier
- - Identification du responsable de la mesure
- - Modalités de suivi le cas échéant

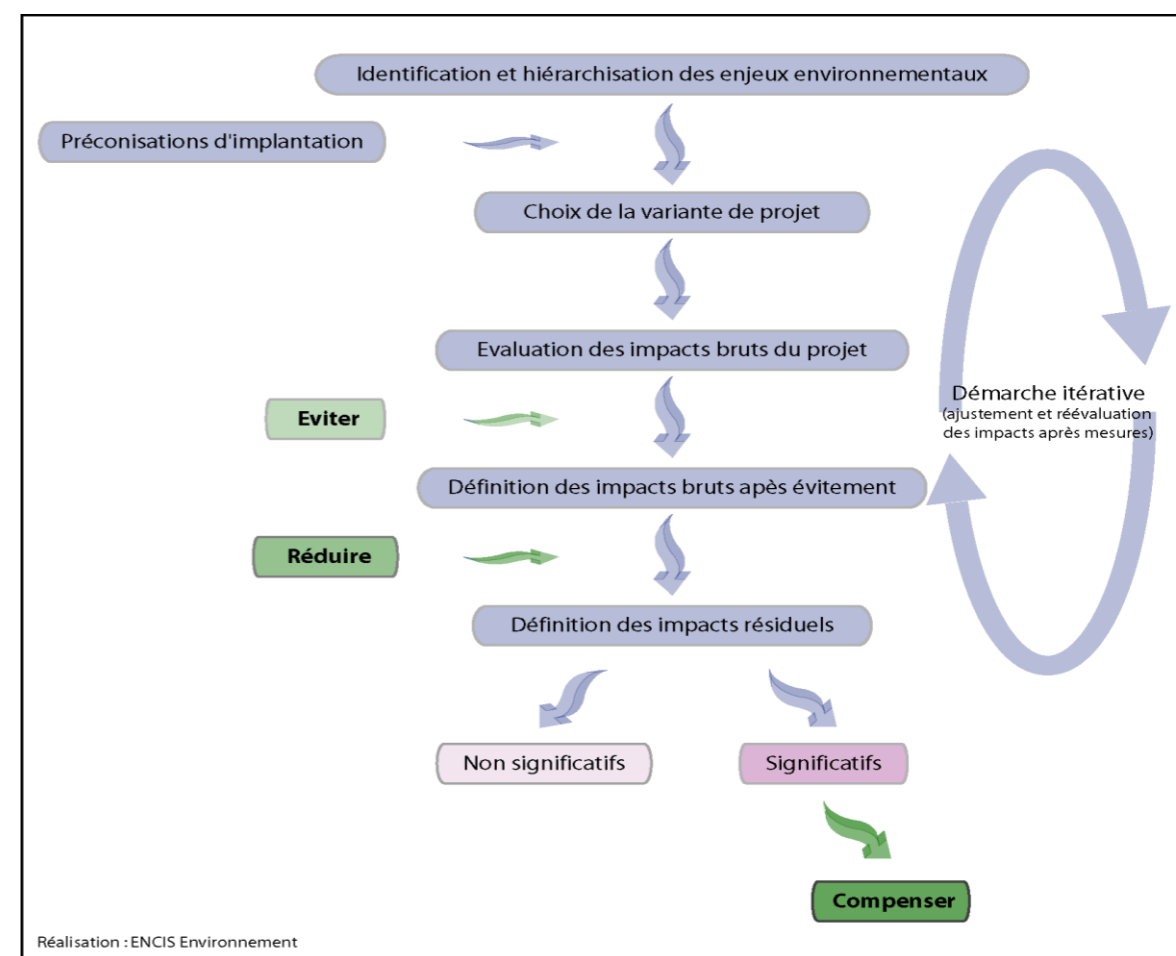


Figure 1 : Démarche Eviter, Réduire, Compenser

Les mesures environnementales prises pour supprimer ou réduire les impacts du projet sont présentées dans l'étude d'impact. La mise en place de ces mesures illustre la démarche du porteur de projet quant au souhait de réaliser un projet tenant compte des aspects naturalistes. L'incidence du projet éolien sur les sites Natura 2000 étant jugé non significatif, ces mesures n'ont pas une répercussion directe sur les sites Natura 2000 mais tendent

à améliorer le bilan environnemental du projet de Beauvoir-sur-Niort, plaine d'Argenson et de fait s'inscrivent dans une démarche plus globale de respect des milieux naturels.

Les tableaux suivants synthétisent les mesures d'évitement, de réduction et de suivi prises pour améliorer le bilan environnemental du parc éolien dans le cadre de l'étude du milieu naturel, de la faune et la flore.

Numéro	Impact brut identifié	Type de mesure	Nomenclature	Description
Mesure MN-Ev-1	Évitement des sites à enjeux environnementaux majeurs du territoire	Évitement	E1.1b	Évitement « amont » prévue avant la détermination du projet afin de ne pas s'implanter au sein d'un site Natura 2000, une ZNIEFF, etc.
Mesure MN-Ev-2	Destruction d'habitats humides	Évitement	E1.1c	Évitement d'une partie habitats humides (prairies et réseau hydrographique) présentant un enjeu
Mesure MN-Ev-3	Perte d'habitat pour les oiseaux	Évitement	E1.1c	Évitement des zones de reproduction du Milan noir et du Circaète Jean-le-Blanc
Mesure MN-Ev-4		Évitement	E1.1c	Évitement de la zone de la zone de rassemblement de l'Édicnème criard
Mesure MN-Ev-5	Effet barrière et mortalité des oiseaux migrateurs	Évitement	E1.1c	Faible emprise du parc sur l'axe de migration principal (nord-est/sud-ouest) : inférieur à deux kilomètres
Mesure MN-Ev-6	Mortalité des oiseaux	Réduction	E1.1c	Réduction du nombre de machine
Mesure MN-Ev-7		Réduction	E1.1c	Espace libre minimal entre deux éoliennes d'environ 260 mètres en comprenant les zones de survol des pales
Mesure MN-Ev-8	Perte d'habitat et mortalité des chiroptères	Évitement	E1.1c	Destruction des lisières, haies et boisements les plus importants évitée – Évitement des zones de plus fort enjeu
Mesure MN-Ev-9	Mortalité des oiseaux et des chiroptères	Réduction	E1.1c	Choix d'une éolienne (garde au sol minimale de 40 m, nacelle empêchant les oiseaux de se percher et les chiroptères de rentrer à l'intérieur, signalisation lumineuse favorisant le contournement des migrateurs la nuit)
Mesure MN-Ev-10	Mortalité et perte d'habitat de la faune terrestre	Évitement	E1.1c	Évitement des habitats favorables à la Martre des pins
Mesure MN-Ev-11		Évitement	E1.1c	Évitement des zones de reproduction d'amphibiens
Mesure MN-Ev-12		Évitement	E1.1c	Évitement des zones favorables à l'hibernation des reptiles identifiés
Mesure MN-Ev-13		Évitement	E1.1c	Évitement des zones de reproduction d'odonates et de rhopalocères identifiées
Mesure MN-Ev-14		Évitement	E1.1c	Évitement du secteur d'inventaire de l'Ascalaphe ambré
Mesure MN-Ev-15		Évitement	E1.1c	Évitement des habitats des insectes xylophages

Tableau 19 : Mesures d'évitement et de réduction prises pendant la phase de conception du projet

Numéro	Impact brut	Type	Impact résiduel	Description	Coût	Planning	Responsable
Mesure MN-C1	Impacts du chantier	Réduction	Non significatif	Management environnemental du chantier par le maître d'ouvrage	Intégré aux coûts conventionnels	Du début à la fin du chantier	Maître d'ouvrage
Mesure MN-C2	Mortalité et dérangement de la faune locale	Réduction	Non significatif	Choix d'une période optimale pour la réalisation des travaux	-	Chantier	Responsable SME / Maître d'ouvrage
Mesure MN-C2bis	Mortalité par abattage d'arbres	Réduction	Non significatif	Choix d'une période optimale pour l'abattage des arbres	-	Chantier	Responsable SME / Maître d'ouvrage
Mesure MN-C3	Apports exogènes de plantes invasives	Évitement	Non significatif	Éviter l'installation de plantes invasives	-	Chantier	Responsable SME / Maître d'ouvrage
Mesure MN-C4	Mortalité des chauves-souris	Évitement	Non significatif	Visite préventive de terrain et mise en place d'une procédure non-vulnérante d'abattage des arbres creux	2 000 € par arbre abattu selon la procédure	En amont de l'abattage des haies	Maître d'ouvrage - Écologue
Mesure MN-CP1	Destruction de haies	Réduction Compensation	-	Plantation et gestion de linéaires de haies bocagères	2 700 €	Chantier	Maître d'ouvrage

Tableau 20 : Synthèse des mesures prises pour le milieu naturel pendant la phase de chantier

Numéro	Impact brut	Type	Impact résiduel	Description	Coût	Planning	Responsable
Mesure MN-E1	Attrait des chiroptères	Réduction	Non significatif	Adaptation de l'éclairage du parc	Intégré aux frais d'exploitation	Durant toute l'exploitation	Maître d'ouvrage
Mesure MN-E2	Chiroptères : Collision / barotraumatisme	Réduction	Non significatif	Programmation préventive du fonctionnement des éoliennes adaptée au comportement des chiroptères	Intégré aux frais d'exploitation	Durant toute l'exploitation	Maître d'ouvrage - Expert indépendant
Mesure MN-E3	Avifaune : Collision / effet barrière	Réduction	Non significatif	Ajustement du fonctionnement des éoliennes en fonction de l'activité de l'avifaune	Intégré aux frais d'exploitation	Durant toute l'exploitation	Maître d'ouvrage/écologue
Mesure MN-E4	Collision	Réduction	Non significatif	Réduire l'attractivité des plateformes des éoliennes pour les rapaces	Intégré aux frais d'exploitation	Durant toute l'exploitation	Maître d'ouvrage
Mesure MN-E5	Avifaune : Collision / effet barrière	Réduction	Non significatif	Diminuer le risque de mortalité directe des rapaces et grands échassiers.	Intégré aux frais d'exploitation et 4 000 à 8 000 € par éolienne et par an (systèmes DTbird ou SafeWind)	Durant toute l'exploitation	Maître d'ouvrage
Mesure MN-E6	Collision	Réduction	Non significatif	Programmation préventive du fonctionnement des éoliennes adaptée au comportement des Œdicnèmes criard	2 500€ par an pour le suivi	Durant toute l'exploitation	Maître d'ouvrage - Expert indépendant

Tableau 21 : Synthèse des mesures prises pour le milieu naturel pendant la phase d'exploitation

Numéro	Impact brut	Type	Impact résiduel	Description	Coût	Planning	Responsable
Mesure MN-A1	-	Accompagnement	-	Mise en place de mosaïque culturale favorable à l'avifaune de plaine	600€/ha/an	Durant toute l'exploitation	Maître d'ouvrage - Expert indépendant
Mesure MN-A2	-	Accompagnement	-	Protection de nichées d'Œdicnème criard	6 100 €	Les cinq premières années de l'exploitation	Maître d'ouvrage - Expert indépendant

Tableau 22 : Synthèse des mesures d'accompagnement prises pour le milieu naturel

Type	Impact résiduel	Description	Coût	Planning	Responsable
Suivi	Non significatif	Suivi écologique du chantier	Environ 5 000 €	En amont et pendant le chantier	Maître d'ouvrage / Ecologue
Suivi	-	Suivi réglementaire ICPE du comportement et de la mortalité post-implantation	48 500 € la première année	Les trois premières années puis tous les 10 ans	Maître d'ouvrage - Expert indépendant

Tableau 23 : Synthèse des mesures de suivi prises pour le milieu naturel

Table des illustrations

Carte 1 : Localisation du site d'implantation potentielle	9
Carte 2 : Vue aérienne de la zone d'implantation potentielle	9
Carte 3 : Aire d'étude utilisée pour l'étude des incidences Natura 2000	15
Carte 4 : Projet éolien retenu	20
Carte 5 : Les Zones Spéciales de Conservation de l'aire d'étude éloignée	23
Carte 6 : Les Zones de Protection Spéciale de l'aire d'étude éloignée	23
Tableau 1 : Principales caractéristiques de la variante d'implantation retenue	19
Tableau 2 : Les sites Natura 2000 à l'échelle de l'aire d'étude éloignée	22
Tableau 3 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000	26
Tableau 4 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000	26
Tableau 5 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000	29
Tableau 6 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000	30
Tableau 7 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000	34
Tableau 8 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000	34
Tableau 9 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000	37
Tableau 10 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000	38
Tableau 11 : Statut, taille de la population et abondance des espèces déterminantes de la ZPS FR5412007	41
Tableau 12 : Évaluation de l'incidence du projet sur les espèces prioritaires de la ZPS « Plaine de Niort Sud-Est »	45
Tableau 13 : Statut, taille de la population et abondance des espèces déterminantes de la ZPS FR5410100	48
Tableau 14 : Évaluation de l'incidence du projet sur les espèces prioritaires de la ZPS « Marais Poitevin »	55
Tableau 15 : Statut, taille de la population et abondance des espèces déterminantes de la ZPS FR5412013	57
Tableau 16 : Évaluation de l'incidence du projet sur les espèces prioritaires de la ZPS « Plaine de Niort Nord-Ouest »	60
Tableau 17 : Statut, taille de la population et abondance des espèces déterminantes de la ZPS FR5412024	62
Tableau 18 : Évaluation de l'incidence du projet sur les espèces prioritaires de la ZPS « Plaine de Néré à Bresdon »	65
Tableau 19 : Mesures d'évitement et de réduction prises pendant la phase de conception du projet.....	70
Tableau 20 : Synthèse des mesures prises pour le milieu naturel pendant la phase de chantier	71
Tableau 21 : Synthèse des mesures prises pour le milieu naturel pendant la phase d'exploitation	72
Tableau 22 : Synthèse des mesures d'accompagnement prises pour le milieu naturel	72
Tableau 23 : Synthèse des mesures de suivi prises pour le milieu naturel	73
Figure 1 : Démarche Eviter, Réduire, Compenser.....	69

Annexes



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5400450 - Massif forestier de Chizé-Aulnay

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	9
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	10
6. GESTION DU SITE	11

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR5400450	1.3 Appellation du site Massif forestier de Chizé-Aulnay
1.4 Date de compilation 30/11/1995	1.5 Date d'actualisation 24/04/2017	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/04/2002



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004

(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 13/04/2007

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000466550

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -,19222°

Latitude : 46,04167°

2.2 Superficie totale

17357 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
54	Poitou-Charentes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
17	Charente-Maritime	41 %
79	Deux-Sèvres	59 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
79015	ASNIERES-EN-POITOU
79018	AUBIGNE
17024	AULNAY
79031	BEAUVOIR-SUR-NIORT
17049	BLANZAY-SUR-BOUTONNE
79055	BRIEUIL-SUR-CHIZE
17105	CHIVES
79090	CHIZE
17117	CONTRE
79106	COUTURE-D'ARGENSON
17138	DAMPIERRE-SUR-BOUTONNE
17149	EDUTS
79111	ENSIGNE



17162	FONTAINE-CHALENDRAY
79126	FOSES
79127	FOYE-MONJAULT
79166	MARIGNY
17257	NERE
79198	PAIZAY-LE-CHAPT
79078	PLAINE D ARGENSON
17301	ROMAZIERES
17334	SAINT-GEORGES-DE-LONGUEPIERRE
17358	SAINT-MANDE-SUR-BREDOIRE
17401	SAINT-SEVERIN-SUR-BOUTONNE
17416	SALEIGNES
79310	SECONDIGNE-SUR-BELLE
79346	VERT
17471	VILLEDIEU
79349	VILLEMAIN
17474	VILLENEUVE-LA-COMTESSE
17477	VILLIERS-COUTURE
79350	VILLIERS-EN-BOIS
79352	VILLIERS-SUR-CHIZE
17478	VINAX

2.7 Région(s) biogéographique(s) Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
5130 <i>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</i>		0,17 (0 %)		G	D			
6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>		30,92 (0,18 %)		G	C	C	C	C
6510 <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>		95 (0,55 %)		G	C	C	C	C

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	6199	Euplagia quadripunctaria	p			i	P	DD	C	B	C	B
I	1041	Oxygastra curtisii	p			i	P	DD	D			
I	1060	Lycaena dispar	p			i	P	DD	D			
I	1065	Euphydryas aurinia	p			i	P	DD	D			
I	1074	Eriogaster catax	p			i	P	DD	C	B	C	B



I	1083	Lucanus cervus	p			i	C	P	C	A	C	A
I	1087	Rosalia alpina	p			i	P	P	C	B	C	B
I	1088	Cerambyx cerdo	p			i	P	DD	C	B	C	B
A	1166	Triturus cristatus	p	21	21	i	P	P	D			
M	1303	Rhinolophus hipposideros	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1304	Rhinolophus ferrumequinum	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1308	Barbastella barbastellus	p			i	C	DD	C	C	C	C
M	1321	Myotis emarginatus	p			i	P	DD	C	B	C	B
M	1323	Myotis bechsteinii	p			i	R	DD	C	C	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** :G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
A		Triturus marmoratus			i	P	X		X		X	
A		Alytes obstetricans			i	P	X		X		X	
A		Hyla arborea				P	X				X	
A		Rana dalmatina				P	X				X	



A		Pelophylax kl. esculentus				P					X	X
A		Pelophylax ridibundus				V					X	
B		Pernis apivorus									X	
B		Milvus migrans									X	
B		Circaetus gallicus				P					X	
B		Circus cyaneus				P					X	
B		Circus pygargus							X		X	
B		Burhinus oedicnemus				P					X	
B		Caprimulgus europaeus				P					X	
B		Dendrocopos medius				P					X	
I		Lopinga achine			i	R	X		X		X	
I		Maculinea arion			i	P	X		X			
M		Eptesicus serotinus					X				X	
M		Myotis mystacinus					X				X	
M		Myotis nattereri					X				X	
M		Nyctalus leisleri					X				X	
M		Nyctalus noctula					X				X	
M		Pipistrellus pipistrellus					X				X	
M		Plecotus auritus					X				X	
M		Plecotus austriacus					X				X	
M		Martes martes						X			X	
M		Mustela putorius				P		X			X	
M		Genetta genetta						X			X	



M		Myotis alcaethoe					X				X	
M		Pipistrellus kuhlii					X				X	
M		Myotis daubentonii					X				X	
P		Adonis annua							X			X
P		Astragalus monspessulanus			i	P						X
P		Atropa belladonna	100	1000	i	P						X
P		Biscutella guillonii				P			X			X
P		Euphorbia esula			i	R						X
P		Euphorbia graminifolia				P						X
P		Hordelymus europaeus	1000	10000	i	P						X
P		Hypochaeris maculata			i	R						X
P		Limodorum trautmanianum			i	R			X			
P		Muscari botryoides			i	R						X
P		Scorzonera hirsuta			i	R						X
P		Senecio ruthenensis	1000		i	P			X			
P		Stachys heraclea			i	R						X
P		Xanthoselinum alsaticum subsp. alsaticum			i	R						X
R		Lacerta viridis			i	P	X					X
R		Podarcis muralis			i	P	X		X		X	
R		Coluber viridiflavus			i	P	X					X
R		Elaphe longissima			i	P	X					X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.



- **Motivation : IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	2 %
N15 : Autres terres arables	22 %
N16 : Forêts caducifoliées	70 %
N17 : Forêts de résineux	3 %
N19 : Forêts mixtes	2 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

Autres caractéristiques du site

Le plus vaste ensemble forestier régional, comprenant 7 noyaux boisés séparés par des espaces à forte dominance agricole (céréales intensives). Forêts caducifoliées sur calcaires jurassiques : chênaie pubescente essentiellement dans les bois privés gérés en taillis mais également futaie de hêtre dans les deux forêts domaniales de Chizé et d'Aulnay.

Vulnérabilité : Située aux confins de son aire d'indigénat, la hêtraie de Chizé est très sensible aux variations climatiques ; le hêtre y connaît ainsi depuis quelques années des problèmes de dépérissement important (stress hydrique dû à des déficits pluviométriques successifs). La recherche d'essences de remplacement, après exploitation des hêtres malades, entraînerait une banalisation de l'habitat, voire dans le cas d'un enrésinement, sa disparition pure et simple.

Par ailleurs la conduite actuelle des peuplements en futaie équienne régulière avec des méthodes de sylviculture moderne ne permet vraisemblablement pas à la forêt de jouer pleinement son rôle d'habitat vis vis d'espèces menacées, liées le plus souvent à des faciès de futaie irrégulière et âgée avec de nombreux arbres sénescents ou morts (chauves-souris sylvoicoles, invertébrés aux larves sapro-xylophages etc...).

Les bois privés sont soumis quant à eux aux aléas d'une éventuelle volonté de "rentabilisation" de la part de leurs propriétaires : des enrésinements plus ou moins importants (*Pinus nigra* s.l. et *Pinus sylvestris*) ont déjà eu lieu ou sont en cours dans tous les noyaux non domaniaux, menaçant plus ou moins fortement selon les densités utilisées la qualité botanique des phytocénoses spontanées.

Enfin, les très riches ourlets qui se développent le long des nombreuses routes et voies carrossables sillonnant les boisements restent sous la dépendance étroite des modalités de gestion de ces espaces linéaires par les différents organismes gestionnaires : date et périodicité des interventions, matériel utilisé, etc.

4.2 Qualité et importance

Remarquable cortège floristique associé à la hêtraie avec des populations importantes d'espèces rares ou en station unique au niveau régional (Belladone, Orge d'Europe).

Outre son intérêt phytocénotique, le site héberge également des espèces menacées dont la dépendance vis à vis de la futaie de hêtre est plus ou moins forte : invertébrés et chiroptères notamment.

Par ailleurs, une grande partie des espaces boisés du site consiste en chênaie pubescente traitée en taillis au sein de laquelle subsistent des pelouses et des ourlets calcicoles thermophiles de surface réduite mais d'une grande signification biogéographique par la présence d'un très riche cortège d'espèces d'origine méditerranéenne ou sud-européenne dont plusieurs possèdent sur le site leur limite de répartition absolue vers le nord ; ces pelouses et ourlets hébergent en outre une des rares localités du Sénéçon du Rouergue, Astéracée endémique française connue de quelques rares autres localités des "causses" du Lot.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site



Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	B02.01	Replantation d'arbres dans une plantation forestière (après éclaircie)		I
H	B02.04	Elimination des arbres morts ou dépérissants		I
H	C01	Exploitation minière et en carrière		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
L	F03.01	Chasse		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%
Collectivité territoriale	%
Domaine de l'état	57 %

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
24	Réserve biologique intégrale	15 %
51	Réserve nationale de chasse et de faune sauvage	12 %
21	Forêt domaniale	47 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :



Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
51	CHIZE	+	12%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

Organisation : DREAL Poitou-Charentes

Adresse : 15 rue Arthur Ranc 86020 POITIERS

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : DOCOB de la ZSC "Massif forestier de Chizé-Aulnay" (FR5400450)
Lien : http://www.pegase-poitou-charentes.fr/upload/gedit/1/Patrimoine%20Naturel/Natura/docob/FR5400450_docob_vol1a.pdf

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5400446 - Marais Poitevin

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	10
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	12
6. GESTION DU SITE	12

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR5400446	1.3 Appellation du site Marais Poitevin
1.4 Date de compilation 30/11/1995	1.5 Date d'actualisation 04/05/2017	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/04/2002



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004

(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 13/04/2007

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000466549

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -1,08389°

Latitude : 46,25139°

2.2 Superficie totale

20323 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

15%

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
54	Poitou-Charentes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
79	Deux-Sèvres	45 %
17	Charente-Maritime	40 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
79009	AMURE
17007	ANAIS
17008	ANDILLY
17009	ANGLIERS
79010	ARCAIS
79034	BESSINES
79046	BOURDET
17091	CHARRON
79100	COULON
17127	COURCON
17132	CRAMCHABAN
79112	EPANNES
17153	ESNANDES



79130	FRONTENAY-ROHAN-ROHAN
79137	GRANZAY-GRIPT
17182	GREVE-SUR-MIGNON
17190	HOUMEAU
17201	LAIGNE
17208	LONGEVES
79162	MAGNE
17218	MARANS
17222	MARSILLY
79170	MAUZE-SUR-LE-MIGNON
17264	NIEUL-SUR-MER
79191	NIORT
17267	NUAILLE-D'AUNIS
79220	PRIN-DEYRANCON
17300	ROCHELLE
17303	RONDE
79254	SAINT-GEORGES-DE-REX
79257	SAINT-HILAIRE-LA-PALUD
17349	SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY
17376	SAINT-OUEN-D'AUNIS
17382	SAINT-PIERRE-D'AMILLY
79290	SAINT-POMPAIN
17394	SAINT-SATURNIN-DU-BOIS
17396	SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS
79298	SAINT-SYMPHORIEN
17414	SAINT-XANDRE
79304	SANSAIS
17439	TAUGON
79334	VAL DU MIGNON
79335	VALLANS
79337	VANNEAU-IRLEAU
17472	VILLEDoux

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représent-ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
1130 <i>Estuaires</i>		3048,5 (15 %)		G	B	B	B	B
1140 <i>Replats boueux ou sableux exondés à marée basse</i>		7215 (35,5 %)		G	A	B	B	B
1150 <i>Lagunes côtières</i>	X	4 (0,02 %)		G	B	C	C	C
1210 <i>Végétation annuelle des laissés de mer</i>		0 (0 %)		G	B	C	C	C
1310 <i>Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses</i>		200 (0,98 %)		P	A	C	B	B
1320 <i>Prés à Spartina (Spartinion maritimae)</i>		200 (0,98 %)		P	A	B	B	B
1330 <i>Prés-salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia maritimae)</i>		200 (0,98 %)		P	A	C	B	B
1410 <i>Prés-salés méditerranéens (Juncetalia maritimi)</i>		2170 (10,68 %)		G	B	B	B	B
1420 <i>Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (Sarcocornietea fruticosi)</i>		67 (0,33 %)		G	B	C	B	B
2120 <i>Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria (dunes blanches)</i>		1 (0 %)		G	B	C	C	C
3140 <i>Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</i>		0 (0 %)		M	B	C	C	C
3150 <i>Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition</i>		986 (4,85 %)		G	B	C	C	C
6210		4 (0,02 %)		G	B	C	C	C



Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)									
6410 <i>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</i>			1 (0 %)		G	B	C	C	C
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaïres et des étages montagnard à alpin</i>			10,7 (0,05 %)		G	B	C	C	C
6510 <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>			0 (0 %)		P	C	C	C	C
7210 <i>Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae</i>		X	1 (0 %)		G	B	C	C	C
7230 <i>Tourbières basses alcalines</i>			1 (0 %)		G	B	C	C	C
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>		X	825 (4,06 %)		G	B	C	C	C

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présente non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D		A B C	
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1324	Myotis myotis	p			i	P	DD	C	B	C	B
M	1355	Lutra lutra	p			i	C	G	C	B	C	B
M	1356	Mustela lutreola	p			i	V	P	C	C	B	C
I	6177	Phengaris teleius	p			i	P	DD	C	B	C	B
I	6199	Euplagia quadripunctaria	p			i	P	DD	C	B	C	B
I	1016	Vertigo moulinsiana	p			i	P	DD	D			
I	1041	Oxygastra curtisii	p			i	P	DD	C	B	C	B



I	1044	Coenagrion mercuriale	p			i	P	DD	C	B	C	B
I	1060	Lycaena dispar	p			i	P	DD	C	B	C	B
I	1083	Lucanus cervus	p			i	P	DD	C	B	C	B
I	1087	Rosalia alpina	p			i	P	DD	C	B	C	A
I	1088	Cerambyx cerdo	p			i	P	DD	C	B	C	B
F	1095	Petromyzon marinus	p			i	P	DD	C	B	C	B
F	1096	Lampetra planeri	p			i	P	DD	C	B	C	B
F	1099	Lampetra fluviatilis	p			i	P	DD	C	B	C	B
F	1102	Alosa alosa	p			i	P	DD	C	B	C	B
F	1103	Alosa fallax	p			i	P	DD	C	B	C	B
F	1106	Salmo salar	p			i	P	DD	D			
A	1166	Triturus cristatus	p			i	P	DD	C	B	C	B
R	1220	Emys orbicularis	p			i	V	DD	D			
M	1303	Rhinolophus hipposideros	r			i	P	DD	C	B	C	B
M	1304	Rhinolophus ferrumequinum	r			i	P	DD	C	B	C	B
M	1308	Barbastella barbastellus	r			i	P	DD	C	B	C	B
M	1321	Myotis emarginatus	p			i	P	DD	D			
M	1323	Myotis bechsteinii	p			i	P	DD	D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.



- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			C R V P	IV	V	A	B	C
A		Triturus marmoratus			i	P	X		X		X	
A		Alytes obstetricans			i	P	X		X		X	
A		Pelodytes punctatus			i	P			X		X	
A		Hyla arborea			i	P	X		X		X	
A		Hyla meridionalis					X				X	
A		Rana dalmatina			i	P	X		X		X	
A		Rana temporaria						X			X	
I		Maculinea arion					X				X	
M		Neomys fodiens									X	
M		Eptesicus serotinus					X				X	
M		Myotis mystacinus					X				X	
M		Myotis nattereri					X				X	
M		Nyctalus leisleri					X				X	
M		Nyctalus noctula					X				X	
M		Pipistrellus pipistrellus					X				X	
M		Pipistrellus pygmaeus					X				X	
M		Pipistrellus nathusii					X				X	
M		Plecotus auritus					X				X	



M		Plecotus austriacus			i	P			X		X	
M		Vespertilio murinus					X				X	
M		Mustela putorius						X			X	
M		Genetta genetta			i	P		X	X		X	
M		Arvicola sapidus										
M		Myotis alcaethoe					X				X	
M		Pipistrellus kuhlii			i	P			X		X	
M		Myotis daubentonii					X				X	
P		Cardamine parviflora			i	P						X
P		Carex strigosa			i	P						X
P		Cerastium dubium			i	P						X
P		Ceratophyllum submersum			i	P						X
P		Damasonium alisma			i	P						X
P		Elatine macropoda			i	P						X
P		Galium boreale			i	P						X
P		Gratiola officinalis			i	P						X
P		Hippuris vulgaris			i	P						X
P		Inula britannica			i	P						X
P		Lathyrus palustris			i	P						X
P		Lythrum tribracteatum			i	P			X			
P		Medicago marina			i	P						X
P		Nymphoides peltata			i	P						X
P		Oenanthe foucaudii			i	P			X	X		



P		Pulicaria vulgaris			i	P						X
P		Ranunculus ophioglossifolius			i	P						X
P		Rumex palustris			i	P						X
P		Salix arenaria			i	P						X
P		Silene portensis			i	P						X
P		Stellaria palustris			i	P						X
P		Trifolium michelianum			i	P						X
P		Viola pumila			i	P						X
P		Alyssum simplex subsp. simplex			i	P						X
P		Iris spuria var. maritima			i	P						X
R		Lacerta bilineata					X				X	
R		Podarcis muralis			i	P	X		X		X	
R		Coluber viridiflavus			i	P	X					X
R		Elaphe longissima			i	P	X					X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N01 : Mer, Bras de Mer	4 %
N02 : Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	15 %
N03 : Marais salants, Prés salés, Steppes salées	8 %
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	4 %
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	4 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	4 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	32 %
N15 : Autres terres arables	15 %
N16 : Forêts caducifoliées	1 %
N17 : Forêts de résineux	4 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	4 %

Autres caractéristiques du site

Vaste complexe littoral et sublittoral sur alluvions fluvio-marines quaternaires et tourbes s'étendant sur 2 régions administratives et 3 départements. Ensemble autrefois continu mais aujourd'hui morcelé par l'extension de l'agriculture intensive en 3 secteurs et compartiments écologiques principaux :

- une façade littorale centrée autour des vasières tidales et prés salés de la Baie de l'Aiguillon, remplacées vers le nord par des flèches sableuses (Pointe d'Arcay) et des cordons dunaires boisés (forêt de Longeville) ou non (Pointe de l'Aiguillon) ;
- une zone centrale, caractérisée par ses surfaces importantes de prairies naturelles humides saumâtres à oligo-saumâtres, inondables ("marais mouillés") ou non ("marais desséchés") parcourues par un important réseau hydraulique;
- une zone "interne" (la "Venise verte") sous l'influence exclusive de l'eau douce et rassemblant divers milieux dulcicoles continentaux : forêt alluviale et bocage à Aulne et Frêne, fossés à eaux dormantes, bras morts, plus localement, bas-marais et tourbières alcalines.

Des affleurements calcaires existent également en périphérie du site et sous forme "d'îles" au milieu des marais.

Malgré les hiatus spatiaux séparant désormais ces 3 secteurs, ceux-ci restent liés sur le plan fonctionnel, plus ou moins étroitement selon les groupes systématiques concernés (Ex: liaisons vasières littorales/prairies saumâtres ou prairies centrales/"Venise verte" pour la Loure etc).

L'extension de janvier 2004 rajoute au site les vallées de la Guirande, de la Courance et du Mignon.

Vulnérabilité : Une des zones humides les plus touchées par les mutations de l'agriculture durant les 3 dernières décennies : de vastes espaces de prairies naturelles extensives drainées et reconverties en cultures céréalières intensives avec des effets indirects importants d'altération de la qualité des eaux des fossés, d'appauvrissement de la végétation aquatique etc.

Sur les zones tidales, les projets d'extension des concessions aquacoles constituent également une menace non négligeable.

Aux marges est du site les tourbières alcalines du Bourdet et de Prin-Deyrançon - de surface minimale - sont très exposées de même à l'intensification agricole périphérique (maïs irrigué) qui provoque une nette baisse de la nappe phréatique et permet la minéralisation de la tourbe.

Sur le littoral sableux une forte pression touristique estivale génère les dégradations directes - piétinement, dérangements de la faune - ou indirectes - infrastructures routières, projets immobiliers etc - classiques sur ce type d'espace.

En "Venise verte", l'extension de la populiculture aux détriments de la frênaie alluviale ou des prairies naturelles était également un sujet de préoccupation. La prolifération récente des espèces exotiques animales - Ragondin - ou végétales - Ludwigia peploides - provoquent des dysfonctionnements dans les biocénoses.



4.2 Qualité et importance

Une des grandes zones humides du littoral franco-atlantique. Intérêt écosystémique et phytocénotique remarquable avec l'enchaînement successif d'ouest en est selon un gradient décroissant de salinité résiduelle dans les sols d'un système de végétation saumâtre à un système méso-saumâtre, puis oligo-saumâtre et enfin doux; chacun de ces système étant caractérisé par des combinaisons originales de groupements végétaux dont certains sont synendémiques des grands marais littoraux centre-atlantiques (importance surtout de la zone oligo-saumâtre où se côtoient des cortèges floristiques "opposés" générant des combinaisons très originales d'espèces végétales). Des formations plus ponctuelles mais d'un grand intérêt - dunes, tourbières alcalines, pelouses calcicoles à orchidées - contribuent par ailleurs à la biodiversité globale du site. Très grande importance mammalogique comme zone de résidence permanente de la Loutre (rôle fondamental du réseau primaire, secondaire et tertiaire des fossés et canaux à dense végétation aquatique). Cortège d'invertébrés également très riche avec, entre autres, de belles populations de *Rosalia alpina*, coléoptère prioritaire, etc.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A02	Modification des pratiques culturales (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes)	X	B
H	E01	Zones urbanisées, habitations		B
H	I01	Espèces exotiques envahissantes		I
H	J02	Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme		B
H	J02.01	Comblement et assèchement		B
M	A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles		B
M	G01	Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives		I
M	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04.02	Pâturage extensif		B

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%



Collectivité territoriale	%
Domaine régional	%
Domaine privé de l'état	%
Domaine public de l'état	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
15	Terrain acquis par un conservatoire d'espaces naturels	12 %
32	Site classé selon la loi de 1930	12 %
36	Réserve naturelle nationale	5 %
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	11 %
93	Réserve naturelle régionale	1 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
32	SITE CLASSE DU MARAIS MOUILLE POITEVIN	+	12%
36	BAIE DE L'AIGUILLON	+	5%
38	Venise verte	+	11%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :



Courriel :

Organisation : Parc Naturel Régional du Marais poitevin

Adresse : 2 Rue de l'Église 79510 COULON

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : Document d'objectifs Natura 2000 du Marais poitevin
(FR5400446, FR5200659 et FR5410100)
Lien :
http://marais-poitevin.n2000.fr/sites/marais-poitevin.n2000.fr/files/documents/page/texte_docob.pdf#overlay-context=les-outils/le-document-d-objectifs

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

Le DOCOB (Document d'Objectifs) a été approuvé par arrêté préfectoral le 18/12/2003 ; le Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais Poitevin qui l'a réalisé à la demande de l'Etat aura en charge sa mise en application à partir de 2004.



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5400447 - Vallée de la Boutonne

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	8
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	9
6. GESTION DU SITE	9

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR5400447	1.3 Appellation du site Vallée de la Boutonne
1.4 Date de compilation 30/11/1995	1.5 Date d'actualisation 23/10/2013	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/05/2001



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004

(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 13/04/2007

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT00000821150

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -,26861°

Latitude : 46,15806°

2.2 Superficie totale

7145 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
54	Poitou-Charentes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
17	Charente-Maritime	1,62 %
79	Deux-Sèvres	98,38 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
79015	ASNIERES-EN-POITOU
79055	BRIEUIL-SUR-CHIZE
79057	BRIOUX-SUR-BOUTONNE
79061	CELLES-SUR-BELLE
79083	CHEF-BOUTONNE
79085	CHERIGNE
79090	CHIZE
17138	DAMPIERRE-SUR-BOUTONNE
79122	FONTENILLE-SAINT-MARTIN-D'ENTRAIGUES
79142	JUILLE
79158	LUCHE-SUR-BRIOUX
79160	LUSSERAY
79174	MELLE



79204	PERIGNE
79295	SAINT-ROMANS-LES-MELLE
79310	SECONDIGNE-SUR-BELLE
79312	SELIGNE
79343	VERNOUX-SUR-BOUTONNE
79346	VERT
79348	VILLEFOLLET
79352	VILLIERS-SUR-CHIZE

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3140 <i>Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</i>		0,42 (0,01 %)		G	D			
3150 <i>Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition</i>		0,77 (0,01 %)		G	D			
3260 <i>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion</i>		57,56 (0,78 %)		G	C	C	C	C
6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>		0,89 (0 %)		G	D			
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</i>		22,35 (0,3 %)		G	C	C	C	C
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	130,67 (1,78 %)		G	C	C	C	C

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1324	Myotis myotis	p			i	P	DD	C	C	C	C



M	1355	Lutra lutra	r			i	C	G	C	B	C	B
M	1355	Lutra lutra	p			i	C	G	C	B	C	B
F	5315	Cottus perifretum	p			i	P	DD	C	C	C	C
I	1041	Oxygastra curtisii	p			i	P	DD	C	C	C	C
I	1044	Coenagrion mercuriale	p			i	C	G	C	B	C	B
I	1060	Lycaena dispar	p			i	R	G	C	C	C	C
I	1083	Lucanus cervus	p			i	C	G	C	C	C	C
I	1087	Rosalia alpina	p			i	P	DD	C	C	B	C
I	1088	Cerambyx cerdo	p			i	P	DD	C	C	C	C
F	1096	Lampetra planeri	p			i	P	DD	C	C	C	C
A	1166	Triturus cristatus	p			i	V	G	C	C	C	C
M	1303	Rhinolophus hipposideros	p			i	P	DD	C	C	C	B
M	1304	Rhinolophus ferrumequinum	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1308	Barbastella barbastellus	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1321	Myotis emarginatus	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1323	Myotis bechsteinii	p			i	P	DD	C	C	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** :G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».



3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D	
A		Triturus marmoratus			i	P	X					X	
A		Alytes obstetricans			i	P	X					X	
A		Bufo calamita			i	P	X		X			X	
A		Hyla arborea			i	R	X		X			X	
A		Rana dalmatina			i	C	X					X	
A		Rana temporaria			i	C		X				X	
B		Egretta garzetta			i	P						X	
B		Egretta alba			i	P							X
B		Ardea purpurea			i	P						X	
B		Milvus migrans			i	P						X	
B		Circus gallicus			i	P						X	
B		Circus aeruginosus			i	P			X			X	
B		Circus cyaneus			i	P						X	
B		Circus pygargus			i	P			X			X	
B		Grus grus			i	P			X			X	
B		Tetrax tetrax			i	P			X			X	
B		Burhinus oediconemus			i	P						X	
B		Alcedo atthis			i	P						X	
B		Lanius collurio			i	P						X	



M		Genetta genetta			i	C		X			X	
P		Carex strigosa			i	P						X
R		Lacerta bilineata			i	C	X				X	
R		Podarcis muralis			i	C	X				X	
R		Coluber viridiflavus			i	R	X					X
R		Elaphe longissima			i	P	X					X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	15 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	35 %
N15 : Autres terres arables	35 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	10 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	5 %

Autres caractéristiques du site

Ensemble du réseau hydrographique primaire et secondaire de la haute vallée de la Boutonne et de plusieurs de ses affluents (bassin de la Charente) : ruisseaux et petites rivières de plaine, à eaux courantes, de qualité encore correcte malgré les mutations récentes des pratiques agricoles sur l'ensemble du bassin versant, à lit majeur constitué d'une mosaïque de prairies naturelles humides, de ripisylve discontinue en cours de remplacement par les cultures céréalières (en forte extension) et la populiculture.

Vulnérabilité : Comme tous les écosystèmes aquatiques de plaine, le réseau hydrographique de la Boutonne est particulièrement sensible aux différentes menaces susceptibles d'altérer la qualité physico-chimique de ses eaux auxquelles de nombreuses espèces remarquables sont étroitement associées :

- soit directes : par pollution localisée (effluents domestiques ou agricoles en provenance de villages non équipés de stations d'épuration) ou diffuse (eutrophisation provoquée par les intrants agricoles en provenance du bassin versant); par modification du régime hydraulique et thermique (impact des prélèvements pour l'irrigation sur les débits d'étiage et les températures maximales).
- soit indirectes : par artificialisation des milieux riverains (disparition de la ripisylve, remplacement des prairies humides par des cultures céréalières) ou du bassin versant dans son entier (intensification agricole).

4.2 Qualité et importance

Ensemble remarquable par la présence de tout un cortège d'espèces menacées inféodées aux écosystèmes aquatiques de bonne qualité, dont les populations sont en déclin généralisé dans toute l'Europe de l'ouest et dont la conservation est considérée comme d'intérêt communautaire : mammifères (Loutre d'Europe, plusieurs espèces de chauves-souris), invertébrés tels que la Rosalie des Alpes ou le Cuivré des marais, poissons (Lamproie de Planer, chabot), amphibiens, etc.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	J02	Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme		B
L	B01	Plantation forestière en milieu ouvert		I
L	G05.11	Mort ou blessure d'animaux par collision		I
M	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
M	A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles		I



Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
M	A04	Pâturage		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
------	-------------	---------------------------

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : DREAL Poitou-Charentes

Adresse : 15 rue Arthur Ranc 86000 POITIERS

Courriel :



6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : Document d'objectifs du site FR5400447 "Vallée de la Boutonne"
Lien :
http://www.pegase-poitou-charentes.fr/upload/gedit/1/Patrimoine%20Naturel/Natura/docob/FR5400447_synthese.zip

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5200659 - Marais Poitevin

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	5
4. DESCRIPTION DU SITE	10
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	12
6. GESTION DU SITE	13

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR5200659	1.3 Appellation du site Marais Poitevin
1.4 Date de compilation 31/12/1995	1.5 Date d'actualisation 22/02/2013	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Pays-de-la-Loire	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 29/02/2004



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 06/05/2014

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028937096>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -1,13278°

Latitude : 46,4175°

2.2 Superficie totale

47745 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

24%

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
52	Pays-de-la-Loire

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
85	Vendée	76 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
85001	AIGUILLON-SUR-MER
85004	ANGLES
85009	AUCHAY-SUR-VENDEE
85020	BENET
85022	BERNARD
85028	BOUILLE-COURDAULT
85036	BRETONNIERE-LA-CLAYE
85042	CHAILLE-LES-MARAIS
85049	CHAMPAGNE-LES-MARAIS
85050	CHAMP-SAINT-PERE
85058	CHASNAIS
85074	COUTURE
85077	CURZON
85078	DAMVIX



85080	DOIX LES FONTAINES
85307	FAUTE-SUR-MER
85092	FONTENAY-LE-COMTE
85101	GIVRE
85104	GRUES
85105	GUE-DE-VELLUIRE
85111	ILE-D'ELLE
85116	JONCHERE
85117	LAIROUX
85121	LANGON
85123	LIEZ
85126	LONGEVES
85127	LONGEVILLE-SUR-MER
85128	LUCON
85131	MAGNILS-REIGNIERS
85132	MAILLE
85133	MAILLEZAIS
85135	MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS
85139	MAZEAU
85148	MONTREUIL
85149	MOREILLES
85158	MOUZEUIL-SAINT-MARTIN
85159	NALLIERS
85171	PEAULT
85185	PUYRAVAULT
85162	RIVES D AUTISE
85193	ROSNAY
85201	SAINT-BENOIST-SUR-MER
85206	SAINT-CYR-EN-TALMONDAIS
85207	SAINT-DENIS-DU-PAYRE
85216	SAINTE-GEMME-LA-PLAINE
85267	SAINTE-RADEGONDE-DES-NOYERS
85227	SAINT-HILAIRE-DES-LOGES
85255	SAINT-MICHEL-EN-L'HERM
85265	SAINT-PIERRE-LE-VIEUX



85269	SAINT-SIGISMOND
85277	SAINT-VINCENT-SUR-GRAON
85286	TAILLEE
85294	TRANCHE-SUR-MER
85297	TRIAIZE
85177	VELLUIRE SUR VENDEE
85303	VIX
85304	VOUILLE-LES-MARAIS
85306	XANTON-CHASSENON

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
1110 <i>Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine</i>		954,9 (2 %)		G	B	B	B	B
1130 <i>Estuaires</i>		3819,6 (8 %)		G	A	B	B	B
1140 <i>Replats boueux ou sableux exondés à marée basse</i>		1909,8 (4 %)		G	A	C	B	B
1150 <i>Lagunes côtières</i>	X	954,9 (2 %)		G	A	B	B	B
1210 <i>Végétation annuelle des laissés de mer</i>		954,9 (2 %)		G	C	C	B	B
1310 <i>Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses</i>		954,9 (2 %)		G	A	C	B	B
1320 <i>Prés à Spartina (Spartinion maritimae)</i>		954,9 (2 %)		G	A	C	B	B
1330 <i>Prés-salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia maritimae)</i>		1909,8 (4 %)		G	A	C	B	B
1410 <i>Prés-salés méditerranéens (Juncetalia maritimi)</i>		10503,9 (22 %)		G	A	B	B	B
1420 <i>Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (Sarcocornietea fruticosi)</i>		477,45 (1 %)		G	A	B	B	B
2110 <i>Dunes mobiles embryonnaires</i>		954,9 (2 %)		G	B	C	B	B
2120 <i>Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria (dunes blanches)</i>		2387,25 (5 %)		G	A	C	B	B
2130	X	2864,7		G	A	B	B	B



		Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)		(6 %)					
	2180	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale		2864,7 (6 %)	M	A	B	B	B
	2190	Dépressions humides intradunaires		954,9 (2 %)	G	A	B	B	B
	3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.		1909,8 (4 %)	G	C	C	B	B
	3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition		2864,7 (6 %)	G	A	B	B	B
	3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion		3342,15 (7 %)	G	B	B	B	B
	6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)		1432,35 (3 %)	G	A	C	B	B
	6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin		1909,8 (4 %)	G	A	C	B	B
	6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)		477,45 (1 %)	G	D			
	7210	Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae	X	2 (0 %)	G	B	C	C	C
	7230	Tourbières basses alcalines		20 (0,04 %)	G	B	C	C	B
	91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	X	477,45 (1 %)	G	B	B	B	B

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site	
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille	Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D	A B C



				Min	Max		C R V P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1324	Myotis myotis	p	10	500	i	R	P	C	B	C	B
M	1355	Lutra lutra	p	20	150	i	P	M	C	C	C	C
M	1356	Mustela lutreola	p	1	5	i	V	P	C	C	A	B
P	1428	Marsilea quadrifolia	p			i	P	P	B	B	B	B
F	5339	Rhodeus amarus	p			i	P	P	C	C	C	C
I	6199	Euplagia quadripunctaria	p			i	P	P	B	A	B	A
I	1041	Oxygastra curtisii	p			i	P	M	C	B	B	B
I	1044	Coenagrion mercuriale	p			i	P	M	C	B	B	B
I	1060	Lycaena dispar	p			i	P	P	C	B	B	B
I	1083	Lucanus cervus	p			i	P	M	B	A	A	A
I	1087	Rosalia alpina	p			i	P	P	C	B	A	B
I	1088	Cerambyx cerdo	p			i	P	P	B	A	A	A
F	1095	Petromyzon marinus	r			i	P	P	B	B	B	B
F	1096	Lampetra planeri	p			i	P	P	C	B	B	B
F	1099	Lampetra fluviatilis	w			i	P	P	C	B	B	B
F	1102	Alosa alosa	r			i	P	P	C	B	B	B
F	1103	Alosa fallax	r			i	P	P	B	C	C	C
F	1106	Salmo salar	w			i	P	DD	C	B	B	B
F	1149	Cobitis taenia	p			i	P	P	C	C	C	C
A	1166	Triturus cristatus	p			i	P	M	C	B	B	B
R	1220	Emys orbicularis	p	1	1	i	V	DD	C	C	B	B
M	1303	Rhinolophus hipposideros	p	1000	2000	i	C	P	B	C	C	B



M	1304	Rhinolophus ferrumequinum	p	1000	2000	i	P	G	B	B	B	B
M	1308	Barbastella barbastellus	p	100	1000	i	C	P	C	B	C	B
M	1321	Myotis emarginatus	p	100	1000	i	P	P	C	B	C	B
M	1323	Myotis bechsteinii	p	100	1000	i	P	P	A	B	C	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** :G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
A		Triturus marmoratus			i	P	X		X		X	
A		Alytes obstetricans			i	P	X		X		X	
A		Pelobates cultripes			i	P	X		X		X	
A		Bufo calamita			i	P	X		X		X	
A		Hyla arborea			i	P	X		X		X	
A		Hyla meridionalis			i	P	X		X		X	
A		Rana dalmatina			i	P	X		X		X	
B		Streptopelia turtur	350	750	p	C			X		X	
F		Salmo trutta trutta			i	P			X			



M		Genetta genetta			i	P		X	X		X	
M		Arvicola sapidus			i	P			X			
P		Nymphoides peltata			i	P						X
P		Ranunculus ophioglossifolius			i	P						X
P		Iris spuria subsp. maritima			i	P						X
R		Lacerta viridis			i	P	X					X
R		Podarcis muralis			i	P	X		X		X	
R		Coluber viridiflavus			i	P	X					X
R		Elaphe longissima			i	P	X					X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : **IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N01 : Mer, Bras de Mer	5 %
N02 : Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	15 %
N03 : Marais salants, Prés salés, Steppes salées	10 %
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	5 %
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	5 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	3 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	35 %
N15 : Autres terres arables	5 %
N17 : Forêts de résineux	5 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	7 %

Autres caractéristiques du site

Très vaste ensemble regroupant d'une part des zones littorales occupées par une grande baie marine avec d'importantes surfaces de slikke et de schorre, plusieurs estuaires et des cordons dunaires, et d'autre part, une vaste zone humide arrière-littorale occupée par des prairies humides et un important réseau hydraulique. Des affleurements calcaires se rencontrent à la périphérie du site et sous forme d'îles au centre des marais. Entre la zone des "marais mouillés" et les secteurs littoraux de la baie de l'Aiguillon-Pointe d'Arçay, inclus dans le projet de S.I.C., les anciens marais ont subi une poldérisation et une mise en valeur par des systèmes agricoles intensif.

En se basant sur la laisse des plus hautes mers, le pourcentage de surface marine du site est de 13 %.

Vulnérabilité : Etat de conservation préoccupant. On constate en effet depuis de nombreuses années une régression importante des surfaces de prairies humides, de milieux saumâtres et des milieux aquatiques, liée aux mises en cultures et aux aménagements hydrauliques : drainage, irrigation des terres cultivées entraînant un assèchement précoce des marais. La zone littorale est soumise à une forte pression touristique entraînant des dégradations directes (piétinement des systèmes dunaires, notamment) et indirectes (urbanisation, aménagements divers).

4.2 Qualité et importance

Le marais poitevin est l'une des grandes zones humides du littoral atlantique. Grande diversité de formations végétales : herbiers à Zostères (habitat OSPAR), végétation aquatique des eaux saumâtres et douces, riche végétation halophytique au niveau de la haute slikke, du schorre et en bordure des voies d'eau, dunes mobiles et fixées à zonations typiques, dunes boisées, pelouses calcicoles avec de nombreuses orchidées, prairies humides encore bien conservées dans la zone des marais mouillés. Faune intéressante avec notamment une population de loutres réparties dans l'ensemble du réseau de voies d'eau naturelles et artificielles.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site



Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
H	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
H	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
H	E01	Zones urbanisées, habitations		I
H	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I
H	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		I
H	J02.01.01	Poldérisation		I
H	J02.06	Captages des eaux de surface		I
L	E01.03	Habitations dispersées		I
M	A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles		I
M	A11	Autres activités agricoles		I
M	D01.02	Routes, autoroutes		I
M	D03.01	Zones portuaires		I
M	G01.03	Véhicules motorisés		I
M	G05	Autres intrusions et perturbations humaines		I
M	J02.12	Endigages, remblais, plages artificielles		I
M	K01.01	Erosion		I
M	K01.02	Envasement		I

Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04	Pâturage		I
M	B	Sylviculture et opérations forestières		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%



Collectivité territoriale	%
Domaine régional	%
Domaine privé de l'état	%
Domaine public de l'état	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
36	Réserve naturelle nationale	6 %
37	Réserve naturelle volontaire	3 %
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	0 %
54	Réserve de chasse et de faune sauvage du domaine public maritime	2 %
21	Forêt domaniale	3 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
36	Saint-Denis-du-Payré	+	0%
36	Baie de l'Aiguillon	+	6%
37	RNV du marais Cougneau	+	0%
37	RNV du communal du Poiré-sur-Velluire	+	1%
37	RNV de la ferme de Choisy	*	0%
38	Venise verte	/	0%
54	Réserve de chasse de la Pointe d'Arçay	+	2%
21	Forêts de Longeville et de la Pointe d'Arçay (RBD)	+	2%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site



6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5412007 - Plaine de Niort Sud-Est

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	7
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	8
6. GESTION DU SITE	9

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type A (ZPS)	1.2 Code du site FR5412007	1.3 Appellation du site Plaine de Niort Sud-Est
1.4 Date de compilation 30/09/2000	1.5 Date d'actualisation 16/05/2017	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 08/01/2019



Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038021087>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -,42722°

Latitude : 46,21222°

2.2 Superficie totale

20760 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
54	Poitou-Charentes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
79	Deux-Sèvres	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
79003	AIFFRES
79185	AIGONDIGNE
79031	BEAUVOIR-SUR-NIORT
79055	BRIEUIL-SUR-CHIZE
79058	BRULAIN
79061	CELLES-SUR-BELLE
79125	FORS
79126	FOSES
79127	FOYE-MONJAULT
79130	FRONTENAY-ROHAN-ROHAN
79137	GRANZAY-GRIPT
79144	JUSCORPS
79166	MARIGNY
79191	NIORT
79216	PRAHECQ
79229	ROCHENARD
79273	SAINT-MARTIN-DE-BERNEGOUE



79294	SAINT-ROMANS-DES-CHAMPS
79298	SAINT-SYMPHORIEN
79310	SECONDIGNE-SUR-BELLE
79335	VALLANS
79355	VOUILLE

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A222	Asio flammeus	w	0	55	i	P	M	B	B	B	B
B	A222	Asio flammeus	r	0	20	i	P	M	B	B	B	B
B	A272	Luscinia svecica	r	50	60	p	P	G	D			
B	A338	Lanius collurio	r	10	15	i	P	G	D			
B	A399	Elanus caeruleus	r	0	1	p	P	G	C	B	B	B
B	A072	Pernis apivorus	r	1	3	i	P	G	D			
B	A073	Milvus migrans	r	10	30	i	P	G	D			
B	A074	Milvus milvus	w			i	P	M	D			
B	A074	Milvus milvus	c			i	P	M	D			



B	A080	Circus gallicus	r	1	2	i	P	M	D			
B	A081	Circus aeruginosus	p	1	10	p	P	M	C	B	C	B
B	A082	Circus cyaneus	p	1	30	p	P	G	C	B	C	B
B	A084	Circus pygargus	r	10	80	p	P	G	C	B	C	B
B	A098	Falco columbarius	w	10	30	i	P	G	D			
B	A103	Falco peregrinus	w	0	2	i	P	M	D			
B	A103	Falco peregrinus	c			i	P	M	D			
B	A128	Tetrax tetrax	w	7	7	i	P	G	B	C	C	C
B	A128	Tetrax tetrax	r	20	20	cmales	P	G	B	C	C	C
B	A128	Tetrax tetrax	c	50	100	i	P	G	B	C	C	C
B	A133	Burhinus oedicnemus	r	100	300	i	P	M	B	C	C	C
B	A133	Burhinus oedicnemus	c	250	400	i	P	M	B	C	C	C
B	A139	Charadrius morinellus	c	1	5	i	P	M	D			
B	A140	Pluvialis apricaria	w	500	1500	i	P	M	D			
B	A142	Vanellus vanellus	w	2000	5000	i	P	P	C	B	C	B
B	A142	Vanellus vanellus	r	0	10	p	P	P	D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».



3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
B		Falco subbuteo			i	P						X
B		Perdix perdix			i	P			X		X	
B		Coturnix coturnix			i	P						X
B		Columba oenas			i	P			X		X	
B		Otus scops	20	40	p	P						X
B		Athene noctua	50	70	p	P			X			
B		Upupa epops			i	P			X		X	
B		Galerida cristata			i	P			X		X	
B		Alauda arvensis			i	P			X		X	
B		Motacilla flava	250	300	p	P			X		X	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats»); A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	10 %
N15 : Autres terres arables	81 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	2 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	6 %

Autres caractéristiques du site

Le site est une zone de plaine cultivée. Il est scindé en deux blocs par une bande bocagère qui ne présente pas d'intérêt ornithologique particulier pour la directive oiseaux.

C'est un paysage ouvert, très légèrement vallonné ponctué de quelques rares bosquets. Les haies sont rares, souvent discontinues. Elles sont mieux représentées dans les secteurs d'élevage.

Deux systèmes agricoles se côtoient : la polyculture-élevage, en régression, et le système céréalier intensif. Il en résulte un paysage agricole constitué d'une mosaïque de cultures de moins en moins diversifiées, excepté dans les quelques zones d'élevage subsistant. Ce paysage est toutefois dominé par les céréales (blé, orge, et maïs qui constitue la principale culture irriguée du site), les oléo-protéagineux (colza, tournesol, petit pois) entre lesquelles s'intercalent des prairies à graminées, ray-grass et luzerne. Le pâturage est pratiqué par endroit. Le gel PAC est en majorité pratiqué sous forme de gel industriel, les jachères implantées en couverts de graminées ou légumineuses sont donc rares. Quelques petites vignes sont encore maintenues.

L'habitat est dispersé en petits groupes isolés. Nombreux bâtiments d'habitation et d'élevage ainsi que des murets, sont constitués de pierres calcaires laissant ouvertes des petites cavités favorables à la nidification d'espèces cavernicoles.

Vulnérabilité : La survie de l'Outarde canepetière et des autres espèces des plaines cultivées dépend de la mise en oeuvre à grande échelle des mesures agro-environnementales sous forme de contrats passés avec les agriculteurs.

Ces mesures visent à compenser la perte de diversité paysagère et par voie de conséquence des habitats et de l'alimentation (à base d'invertébrés), liée à l'intensification agricole (augmentation de l'homogénéité parcellaire, disparitions des surfaces "pérennes" : Prairies, luzernes, jachères, haies, etc...). Ce sont les éléments-clés de la survie de l'espèce.

4.2 Qualité et importance

Le site est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière retenues comme majeures en région ex Poitou-Charentes. Il s'agit d'une des trois principales zones de survivance de cette espèce dans le département des Deux-Sèvres.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A02	Modification des pratiques culturales (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes)		I
H	A03	Fauche de prairies		I



H	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
H	A10	Remembrement agricole		I
H	C03.03	Production d'énergie éolienne		B
M	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
M	A08	Fertilisation		I
M	A09	Irrigation		I
M	D02.01	Lignes électriques et téléphoniques		I
M	E02.03	Autres zones industrielles / commerciales		I
M	J02.06	Captages des eaux de surface		I

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
------------	-----------------------------	--------------------------------	------------------	-------------------------------

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------------

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	100 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site



6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

Organisation : DREAL

Adresse : 15 rue Arthur Ranc 86000 Poitiers

Courriel :

Organisation : Conseil départemental

Adresse : mail Lucie Abrac 79000 Niort

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : DOCOB de la ZPS "Plaine de Niort Sud-Est" site NATURA
2000 FR 5412007
Lien :
[http://www.pegase-poitou-charentes.fr/upload/gedit/1/Patrimoine
%20Naturel/Natura/docob/FR5412007_SYNTHESE.zip](http://www.pegase-poitou-charentes.fr/upload/gedit/1/Patrimoine%20Naturel/Natura/docob/FR5412007_SYNTHESE.zip)

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5410100 - Marais poitevin

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	6
4. DESCRIPTION DU SITE	16
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	18
6. GESTION DU SITE	18

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type A (ZPS)	1.2 Code du site FR5410100	1.3 Appellation du site Marais poitevin
1.4 Date de compilation 30/04/1996	1.5 Date d'actualisation 04/05/2017	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 29/03/2019



Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038370678>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -1,10583°

Latitude : 46,35028°

2.2 Superficie totale

68023 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

13%

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
54	Poitou-Charentes
52	Pays-de-la-Loire

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
17	Charente-Maritime	12 %
79	Deux-Sèvres	13 %
85	Vendée	62 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
85001	AIGUILLON-SUR-MER
79009	AMURE
17007	ANAIS
17008	ANDILLY
85004	ANGLES
17009	ANGLIERS
79010	ARCAIS
85009	AUCHAY-SUR-VENDEE
85020	BENET
85022	BERNARD
79034	BESSINES
85028	BOUILLE-COURDAULT
79046	BOURDET
85036	BRETONNIERE-LA-CLAYE



85042	CHAILLE-LES-MARAIS
85049	CHAMPAGNE-LES-MARAIS
85050	CHAMP-SAINT-PERE
17091	CHARRON
85058	CHASNAIS
79100	COULON
17127	COURCON
85074	COUTURE
17132	CRAMCHABAN
85077	CURZON
85078	DAMVIX
85080	DOIX LES FONTAINES
79112	EPANNES
17153	ESNANDES
85307	FAUTE-SUR-MER
85092	FONTENAY-LE-COMTE
79130	FRONTENAY-ROHAN-ROHAN
85101	GIVRE
79137	GRANZAY-GRIPT
17182	GREVE-SUR-MIGNON
85104	GRUES
85105	GUE-DE-VELLUIRE
17190	HOUMEAU
85111	ILE-D'ELLE
85116	JONCHERE
17201	LAIGNE
85117	LAIROUX
85121	LANGON
85123	LIEZ
85126	LONGEVES
17208	LONGEVES
85127	LONGEVILLE-SUR-MER
85128	LUCON
79162	MAGNE
85131	MAGNILS-REIGNIERS



85132	MAILLE
85133	MAILLEZAIS
17218	MARANS
85135	MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS
17222	MARSILLY
79170	MAUZE-SUR-LE-MIGNON
85139	MAZEAU
85148	MONTREUIL
85149	MOREILLES
85158	MOUZEUIL-SAINT-MARTIN
85159	NALLIERS
17264	NIEUL-SUR-MER
79191	NIORT
17267	NUAILLE-D'AUNIS
85171	PEAULT
79220	PRIN-DEYRANCON
85185	PUYRAVAULT
85162	RIVES D AUTISE
17300	ROCHELLE
17303	RONDE
85193	ROSNAY
85201	SAINT-BENOIST-SUR-MER
85206	SAINT-CYR-EN-TALMONDAIS
85207	SAINT-DENIS-DU-PAYRE
85216	SAINTE-GEMME-LA-PLAINE
85267	SAINTE-RADEGONDE-DES-NOYERS
79254	SAINT-GEORGES-DE-REX
85227	SAINT-HILAIRE-DES-LOGES
79257	SAINT-HILAIRE-LA-PALUD
17349	SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY
85255	SAINT-MICHEL-EN-L'HERM
17376	SAINT-OUEN-D'AUNIS
17382	SAINT-PIERRE-D'AMILLY
85265	SAINT-PIERRE-LE-VIEUX
79290	SAINT-POMPAIN



17394	SAINT-SATURNIN-DU-BOIS
17396	SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS
85269	SAINT-SIGISMOND
79298	SAINT-SYMPHORIEN
85277	SAINT-VINCENT-SUR-GRAON
17414	SAINT-XANDRE
79304	SANSAIS
85286	TAILLEE
17439	TAUGON
85294	TRANCHE-SUR-MER
85297	TRIAIZE
79334	VAL DU MIGNON
79335	VALLANS
79337	VANNEAU-IRLEAU
85177	VELLUIRE SUR VENDEE
17472	VILLEDoux
85303	VIX
85304	VOUILLE-LES-MARAIS
85306	XANTON-CHASSENON

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A604	Larus michahellis	w			i	P	DD	C	B	C	B
B	A604	Larus michahellis	r	110	110	p	P	M	C	B	C	B
B	A189	Gelocheidon nilotica	c			i	P	DD	C	B	B	B
B	A190	Sterna caspia	c	5	5	i	P	P	D			
B	A191	Sterna sandvicensis	w	8	12	i	P	M	C	B	C	C
B	A191	Sterna sandvicensis	c	350	350	i	P	M	C	B	C	C
B	A193	Sterna hirundo	r	1	2	p		G	C	B	C	C
B	A193	Sterna hirundo	c			i	P	DD	C	B	C	C
B	A194	Sterna paradisaea	c			i	P	DD	C	B	C	C



B	A195	Sterna albifrons	c			i	P	DD	C	B	C	C
B	A196	Chlidonias hybridus	c			i	P	DD	C	C	C	C
B	A197	Chlidonias niger	r	27	37	p	P	M	A	C	C	B
B	A197	Chlidonias niger	c	100	200	i	P	M	B	C	C	B
B	A222	Asio flammeus	w	30	246	i	P	M	C	B	C	C
B	A222	Asio flammeus	r	0	5	p	P	P	B	B	C	C
B	A222	Asio flammeus	c			i	P	DD	C	B	C	C
B	A224	Caprimulgus europaeus	r			i	P	DD	C	B	C	C
B	A229	Alcedo atthis	p	10	50	i	P	P	C	B	C	C
B	A234	Picus canus	r			i	P	DD	D			
B	A243	Calandrella brachydactyla	r			i	P	DD	D			
B	A255	Anthus campestris	r			i	P	DD	C	C	C	C
B	A272	Luscinia svecica	r	200	1187	cmale	P	G	C	B	C	B
B	A294	Acrocephalus paludicola	c			i	P	DD	D			
B	A302	Sylvia undata	c			i	P	DD	C	B	C	C
B	A338	Lanius collurio	r			i	P	DD	C	B	C	C
B	A001	Gavia stellata	w			i	P	DD	C	B	C	C
B	A002	Gavia arctica	c			i	P	DD	C	B	C	C
B	A003	Gavia immer	w			i	P	DD	C	B	C	C
B	A003	Gavia immer	c			i	P	DD	C	B	C	C
B	A004	Tachybaptus ruficollis	w	9	27	i	P	M	C	B	C	C
B	A004	Tachybaptus ruficollis	r			i	P	M	C	B	C	C
B	A005	Podiceps cristatus	w			i	P	DD	C	B	C	C



B	A006	Podiceps grisegena	c	3	5	i	P	M	C	B	C	C
B	A007	Podiceps auritus	w			i	P	DD	C	B	C	C
B	A017	Phalacrocorax carbo	w	150	250	i	P	M	C	B	C	C
B	A017	Phalacrocorax carbo	c	50	50	i	P	M	C	B	C	C
B	A021	Botaurus stellaris	c			i	P	DD	C	C	C	C
B	A022	Ixobrychus minutus	r	0	1	p	P	P	C	C	C	C
B	A023	Nycticorax nycticorax	r	85	200	p	P	G	C	B	C	C
B	A024	Ardeola ralloides	w			i	P	DD	C	C	C	C
B	A025	Bubulcus ibis	r	117	782	p	P	G	B	B	C	B
B	A026	Egretta garzetta	w			i	P	DD	C	C	C	C
B	A026	Egretta garzetta	r	219	667	p	P	G	B	C	C	B
B	A027	Egretta alba	w	25	35	i	P	G	C	B	C	C
B	A027	Egretta alba	r	1	15	p		G	B	B	C	B
B	A028	Ardea cinerea	w	5	10	i	P	P	B	A	C	B
B	A028	Ardea cinerea	r	772	1076	p	P	G	B	A	C	B
B	A029	Ardea purpurea	r	204	485	p	P	G	B	B	C	B
B	A030	Ciconia nigra	c	1	10	i	P	M	C	B	B	B
B	A031	Ciconia ciconia	r	10	100	p	P	G	B	A	C	B
B	A031	Ciconia ciconia	c			i	P	DD	B	A	C	B
B	A034	Platalea leucorodia	w			i	P	DD	C	B	C	C
B	A034	Platalea leucorodia	c	20	40	i	P	G	C	B	C	C
B	A036	Cygnus olor	w	50	100	i	P	M	C	A	C	B
B	A036	Cygnus olor	r	70	70	p	P	M	C	A	C	B



B	A037	Cygnus columbianus bewickii	w	0	1	i	V	M	C	B	B	C
B	A037	Cygnus columbianus bewickii	c	0	1	i	V	M	C	B	B	C
B	A038	Cygnus cygnus	c	0	1	i	V	M	C	B	B	C
B	A039	Anser fabalis	w	0	4	i	P	P	C	B	B	B
B	A041	Anser albifrons	w	4	28	i	P	P	C	B	C	C
B	A041	Anser albifrons	c			i	P	DD	C	B	C	C
B	A043	Anser anser	w	1300	7000	i	P	G	A	A	C	A
B	A043	Anser anser	r	4	15	p	P	P	B	A	C	B
B	A043	Anser anser	c	2000	2000	i	P	P	C	A	C	B
B	A045	Branta leucopsis	w	2	11	i	P	P	C	A	B	B
B	A045	Branta leucopsis	c			i	P	DD	C	A	B	B
B	A046	Branta bernicla	w	1000	4000	i	P	M	C	B	C	B
B	A048	Tadorna tadorna	w	6000	10000	i	P	M	C	B	C	C
B	A048	Tadorna tadorna	r	194	568	p	P	P	B	B	C	B
B	A050	Anas penelope	w	2500	5000	i	P	G	B	C	C	C
B	A050	Anas penelope	c			i	P	DD	C	C	C	C
B	A051	Anas strepera	w	40	75	i	P	P	C	C	C	C
B	A051	Anas strepera	r			i	P	DD	C	C	C	C
B	A051	Anas strepera	c			i	P	DD	C	C	C	C
B	A052	Anas crecca	w	4600	5000	i	P	P	C	C	C	C
B	A052	Anas crecca	r			i	P	DD	C	C	C	C
B	A052	Anas crecca	c			i	P	DD	C	C	C	C
B	A053	Anas platyrhynchos	w	3800	5500	i	P	P	C	C	C	C



B	A053	Anas platyrhynchos	r			i	P	DD	C	C	C	C
B	A053	Anas platyrhynchos	c			i	P	DD	C	C	C	C
B	A054	Anas acuta	w	3800	6200	i	P	P	C	C	C	C
B	A054	Anas acuta	c			i	P	DD	C	C	C	C
B	A055	Anas querquedula	r	5	15	p	P	P	B	C	C	C
B	A056	Anas clypeata	w	300	400	i	P	P	C	C	C	C
B	A056	Anas clypeata	r			i	P	DD	C	C	C	C
B	A063	Somateria mollissima	w	0	35	i	P	M	D			
B	A065	Melanitta nigra	w	1000	1000	i	P	M	C	B	C	C
B	A065	Melanitta nigra	c			i	P	DD	C	B	C	C
B	A067	Bucephala clangula	w	0	8	i	P	P	C	B	B	B
B	A069	Mergus serrator	w	5	10	i	P	M	C	B	B	C
B	A072	Pernis apivorus	r			i	P	DD	D			
B	A073	Milvus migrans	r	10	100	p	P	M	C	A	C	B
B	A073	Milvus migrans	c			i	P	DD	C	A	C	B
B	A074	Milvus milvus	c			i	P	DD	C	B	C	C
B	A075	Haliaeetus albicilla	w	0	2	i	P	P	D			
B	A080	Circus gallicus	w			i	P	DD	C	B	C	C
B	A080	Circus gallicus	c	1	10	i	P	M	C	B	C	C
B	A081	Circus aeruginosus	w	60	68	i	P	M	C	B	C	B
B	A081	Circus aeruginosus	r	10	100	p	P	M	C	B	C	B
B	A082	Circus cyaneus	w			i	P	DD	C	B	C	C
B	A084	Circus pygargus	r	80	150	p	P	G	C	B	C	B



B	A084	Circus pygargus	c			i	P	DD	C	B	C	B
B	A094	Pandion haliaetus	c	1	10	i	P	M	C	B	C	C
B	A098	Falco columbarius	w			i	P	DD	C	B	C	C
B	A098	Falco columbarius	c			i	P	DD	C	B	C	C
B	A103	Falco peregrinus	w			i	P	DD	C	B	C	C
B	A103	Falco peregrinus	c			i	P	DD	C	B	C	C
B	A118	Rallus aquaticus	w			i	P	DD	C	C	C	C
B	A118	Rallus aquaticus	r			i	P	DD	C	C	C	C
B	A119	Porzana porzana	r			i	P	DD	C	C	C	C
B	A119	Porzana porzana	c			i	P	DD	C	C	C	C
B	A121	Porzana pusilla	c			i	P	DD	D			
B	A122	Crex crex	r	0	1	cmales	V	G	C	C	C	C
B	A123	Gallinula chloropus	w	100	100	i	P	P	C	B	C	C
B	A123	Gallinula chloropus	r			i	P	DD	C	B	C	C
B	A125	Fulica atra	w	50	100	i	P	M	D			
B	A125	Fulica atra	r	20	50	p	P	M	C	C	C	C
B	A127	Grus grus	w	24	700	i	P	G	C	B	C	C
B	A127	Grus grus	c			i	P	DD	C	B	C	C
B	A128	Tetrax tetrax	r	0	9	cmales	R	G	C	C	C	C
B	A130	Haematopus ostralegus	w	600	800	i	P	G	C	B	C	B
B	A130	Haematopus ostralegus	c	50	300	i	P	G	C	B	C	B
B	A131	Himantopus himantopus	r	150	215	p	P	G	B	B	C	B
B	A131	Himantopus himantopus	c			i	P	DD	C	B	C	C



B	A132	Recurvirostra avosetta	w	2075	9000	i	P	G	A	B	C	A
B	A132	Recurvirostra avosetta	r	150	187	p		G	B	B	C	A
B	A132	Recurvirostra avosetta	c	1000	1500	i	P	M	C	B	C	B
B	A133	Burhinus oedicnemus	r			i	P	DD	D			
B	A133	Burhinus oedicnemus	c			i	P	DD	D			
B	A137	Charadrius hiaticula	w	65	225	i	P	M	C	A	C	B
B	A137	Charadrius hiaticula	c	100	500	i	P	M	C	A	C	C
B	A138	Charadrius alexandrinus	w	0	4	i	P	M	C	B	C	C
B	A138	Charadrius alexandrinus	r	10	10	p	P	M	C	B	C	C
B	A138	Charadrius alexandrinus	c			i	P	DD	C	B	C	C
B	A139	Charadrius morinellus	c			i	P	DD	D			
B	A140	Pluvialis apricaria	w	980	1680	i	P	M	C	B	C	B
B	A140	Pluvialis apricaria	c	4500	5000	i	P	M	C	B	C	B
B	A141	Pluvialis squatarola	w	1000	2000	i	P	M	C	B	C	B
B	A141	Pluvialis squatarola	c	3400	4500	i	P	M	C	B	C	B
B	A142	Vanellus vanellus	w	8200	25000	i	P	M	B	C	C	C
B	A142	Vanellus vanellus	r	368	777	p	P	G	B	C	C	C
B	A142	Vanellus vanellus	c			i	P	DD	C	C	C	C
B	A143	Calidris canutus	w	5700	10500	i	P	P	C	A	C	B
B	A143	Calidris canutus	c	20000	20000	i	P	P	C	A	C	B
B	A144	Calidris alba	w	30	90	i	P	P	C	A	C	B
B	A144	Calidris alba	c			i	P	DD	C	A	C	B
B	A149	Calidris alpina	w	10500	26000	i	P	P	B	A	C	B



B	A149	Calidris alpina	c	20000	20000	i	P	P	C	A	C	B
B	A151	Philomachus pugnax	w	0	11	i	P	M	C	B	C	C
B	A151	Philomachus pugnax	r	0	2	p	P	M	C	B	C	C
B	A151	Philomachus pugnax	c	0	2000	i	P	M	C	B	C	C
B	A152	Lymnocyptes minimus	w			i	P	DD	C	B	C	C
B	A153	Gallinago gallinago	w	100	120	i	P	M	C	C	C	C
B	A153	Gallinago gallinago	r			i	P	DD	C	C	C	C
B	A156	Limosa limosa	w	4000	8000	i	P	G	C	B	C	B
B	A156	Limosa limosa	r	7	45	p	P	G	C	B	C	B
B	A156	Limosa limosa	c	500	800	i	P	G	C	B	C	B
B	A157	Limosa lapponica	w	350	550	i	P	M	C	B	C	C
B	A157	Limosa lapponica	c	350	1500	i	P	M	C	B	C	C
B	A158	Numenius phaeopus	c	9000	17000	i	P	M	C	B	C	B
B	A160	Numenius arquata	w	600	850	i	P	M	C	B	C	B
B	A160	Numenius arquata	c	400	2000	i	P	M	C	B	C	B
B	A161	Tringa erythropus	w	10	30	i	P	M	C	B	C	C
B	A161	Tringa erythropus	c			i	P	DD	C	B	C	C
B	A162	Tringa totanus	w	150	355	i	P	M	B	A	C	A
B	A162	Tringa totanus	r	45	199	p	P	G	B	A	C	A
B	A162	Tringa totanus	c	500	2000	i	P	M	B	A	C	A
B	A164	Tringa nebularia	w	1	4	i	P	M	C	B	C	C
B	A164	Tringa nebularia	c			i	P	DD	C	A	C	B
B	A165	Tringa ochropus	w			i	P	DD	C	B	C	C



B	A166	Tringa glareola	c	80	80	i	P	M	C	B	C	C
B	A168	Actitis hypoleucos	w			i	P	P	C	B	C	C
B	A169	Arenaria interpres	w	10	40	i	P	P	C	A	C	B
B	A169	Arenaria interpres	c			i	P	DD	C	A	C	B
B	A170	Phalaropus lobatus	w	1	10	i	P	M	C	A	B	B
B	A170	Phalaropus lobatus	c			i	P	DD	C	A	B	B
B	A176	Larus melanocephalus	w			i	P	DD	C	B	C	B
B	A176	Larus melanocephalus	c			i	P	DD	C	B	C	B
B	A177	Larus minutus	c	1500	2000	i	P	M	C	B	C	C
B	A179	Larus ridibundus	w	850	2500	i	P	M	C	B	C	C
B	A182	Larus canus	w	12	30	i	P	M	C	B	C	C
B	A184	Larus argentatus	w			i	P	DD	C	B	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site			Motivation							
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D	
B		Falco subbuteo	10	30	i	P							X



B		Anser brachyrhynchus	0	2	i						X	
B		Motacilla flava			i	P			X		X	
B		Saxicola rubetra			i	P			X		X	
B		Cettia cetti			i	P			X		X	
B		Cisticola juncidis			i	P			X		X	
B		Locustella luscinioides			i	P						X
B		Acrocephalus schoenobaenus	10		i	P						X
B		Acrocephalus arundinaceus			i	P						X
B		Lanius senator	0	1	i	P						X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N01 : Mer, Bras de Mer	1 %
N02 : Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	12 %
N03 : Marais salants, Prés salés, Steppes salées	3 %
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	40 %
N15 : Autres terres arables	38 %
N16 : Forêts caducifoliées	3 %
N17 : Forêts de résineux	1 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

Autres caractéristiques du site

Vaste complexe littoral et sublittoral sur alluvions fluvio-marines quaternaires et tourbes s'étendant sur 2 régions administratives et 3 départements. Ensemble autrefois continu mais aujourd'hui morcelé par l'extension de l'agriculture intensive en 3 secteurs et compartiments écologiques principaux :

- une façade littorale centrée autour des vasières tidales et prés salés de la Baie de l'Aiguillon, remplacées vers le nord par des flèches sableuses (Pointe d'Arcay) ou des cordons dunaires (Pointe de l'Aiguillon) et au sud par les falaises calcaires ;
- une zone centrale, caractérisée par ses surfaces importantes de prairies naturelles humides saumâtres à oligo-saumâtres, inondables ("marais mouillés") ou non ("marais desséchés") parcourues par un important réseau hydraulique;
- une zone "interne" (la "Venise verte") sous l'influence exclusive de l'eau douce et rassemblant divers milieux dulcicoles continentaux : forêt alluviale et bocage à Aulne et Frêne, fossés à eaux dormantes, bras morts, plus localement, bas-marais et tourbières alcalines.

Des affleurements calcaires existent également en périphérie du site et sous forme "d'îles" au milieu des marais.

Malgré les hiatus spatiaux séparant désormais ces 3 secteurs, ceux-ci restent liés sur le plan fonctionnel, plus ou moins étroitement selon les groupes systématiques concernés (Ex: liaisons entre les vasières littorales servant de zones de repos et les prairies saumâtres utilisées comme zones de gagnage)

Se rajoutent les vallées des cours d'eau alimentant le marais : vallées du Lay, de la Vendée, de l'Autize, de la Guirande, de la Courance, du Mignon et du Curé.

Nota : les vallées de la Guirande, de la Courance et du Mignon ont été rajoutées lors de l'extension du site en décembre 2003.

Vulnérabilité :

Le Marais Poitevin est soumis depuis les trois dernières décennies à des facteurs négatifs ayant entraîné des altérations majeures de son fonctionnement et un appauvrissement de sa valeur biologique :

- mutation des pratiques agricoles : transformation des prairies naturelles humides en cultures céréalières intensives (plus de 50% des prairies reconverties entre 1970 et 1990) ;
- modifications du régime hydraulique : remodelage des réseaux et multiplication des ouvrages hydrauliques visant à accélérer le drainage des parcelles pour libérer toujours plus de surfaces cultivables, baisse générale du niveau des nappes, artificialisation du fonctionnement hydraulique, altération de la qualité des eaux (intrants d'origine agricole favorisant l'eutrophisation des eaux) etc ;
- multiplication des infrastructures linéaires (routes, transports d'énergie) et du bâti entraînant une fragmentation des espaces naturels qui nuit à leur fonctionnalité etc .



4.2 Qualité et importance

Une des zones humides majeures de la façade atlantique française satisfaisant à plusieurs critères définis par la convention de RAMSAR relative aux zones humides d'importance internationale (R3A : présence simultanée de plus de 20000 oiseaux d'eau ; R3C : plus de 1% de la population de plusieurs espèces en périodes de reproduction, migration ou hivernage) :

- premier site français pour la migration pré-nuptiale de la Barge à queue noire et du Courlis corlieu ;
- site d'importance internationale pour l'hivernage des Anatidés et des limicoles (l'un des principaux sites en France pour le Tardon de Belon et l'Avocette élégante) ;
- site important en France pour la nidification des Ardéidés, de la Guifette noire (10% de la population française), de la Gorgebleue à miroir blanc de Nantes (*Luscinia svecica namnetum*), du Vanneau huppé et de la Barge à queue noire (15-20%) ;
- site important pour la migration de la Spatule blanche.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A02	Modification des pratiques culturelles (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes)	X	B
H	E01	Zones urbanisées, habitations		B
H	I01	Espèces exotiques envahissantes		I
H	J02	Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme		B
H	J02.01	Comblement et assèchement		B
M	A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles		B
M	G01	Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives		I
M	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%
Domaine privé de l'état	%



Domaine public maritime	%
-------------------------	---

4.5 Documentation

Rapport SERVAT sur le Parc Naturel Régional (Ministère de l'Environnement)
 Inventaire ZNIEFF
 Inventaire ZICO-ZPS en Charente-maritime
 Inventaire Directive Habitats

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
23	Réserve biologique dirigée	1 %
32	Site classé selon la loi de 1930	1 %
36	Réserve naturelle nationale	10 %
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	13 %
93	Réserve naturelle régionale	1 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
32	Site classé du marais mouillé poitevin	+	27%
36	RNC de la Pointe d'Arçay	+	%
36	2 RNV en Vendée et 1 en Poitou-Charentes	+	1%
38	2 APB en Poitou-Charentes et 1 en Vendée	+	13%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :



Courriel :

Organisation : Parc Naturel Régional du Marais poitevin

Adresse : 2 Rue de l'Église 79510 COULON

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : Document d'objectifs Natura 2000 du Marais poitevin
(FR5400446, FR5200659 et FR5410100)
Lien :
http://marais-poitevin.n2000.fr/sites/marais-poitevin.n2000.fr/files/documents/page/texte_docob.pdf#overlay-context=les-outils/le-document-d-objectifs

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

Le DOCOB (Document d'Objectifs) est en voie d'achèvement en décembre 2003 ; le Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais poitevin qui l'a réalisé à la demande de l'Etat aura en charge sa mise en application dès 2004.



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5412013 - Plaine de Niort Nord-Ouest

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	6
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	7
6. GESTION DU SITE	8

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

A (ZPS)

1.2 Code du site

FR5412013

1.3 Appellation du site

Plaine de Niort Nord-Ouest

1.4 Date de compilation

30/09/2000

1.5 Date d'actualisation

31/08/2017

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 08/01/2019



Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038021087>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -,55722°

Latitude : 46,4075°

2.2 Superficie totale

17040 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
52	Pays-de-la-Loire
54	Poitou-Charentes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
85	Vendée	28 %
79	Deux-Sèvres	72 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
79012	ARDIN
79032	BECELEUF
85020	BENET
79100	COULON
79117	FAYE-SUR-ARDIN
85162	RIVES D AUTISE
79284	SAINTE-OUENNE
85227	SAINT-HILAIRE-DES-LOGES
79281	SAINT-MAXIRE
79290	SAINT-POMPAIN
79293	SAINT-REMY
79320	SURIN
79351	VILLIERS-EN-PLAINE

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A222	Asio flammeus	w	1	5	i	R	P	D			
B	A246	Lullula arborea	w	1	10	i	R	P	D			
B	A272	Luscinia svecica	r	250	400	i	C	P	B	A	B	B
B	A338	Lanius collurio	r	20	30	p	R	M	C	C	B	C
B	A026	Egretta garzetta	p	5	10	i	R	P	D			
B	A027	Egretta alba	w	1	5	i	R	P	D			
B	A030	Ciconia nigra	c	1	2	i	R	P	D			
B	A031	Ciconia ciconia	c	1	5	i	R	P	D			
B	A072	Pernis apivorus	r	0	1	p	R	P	D			



B	A073	Milvus migrans	r	1	2	p	C	P	D			
B	A074	Milvus milvus	c	1	2	i	R	P	D			
B	A080	Circus gallicus	c	1	2	i	V	P	D			
B	A081	Circus aeruginosus	r	2	7	p	R	G	D			
B	A082	Circus cyaneus	r	3	7	p	R	G	C	C	C	C
B	A084	Circus pygargus	r	20	50	p	C	G	B	B	C	B
B	A098	Falco columbarius	w	5	15	i	R	G	D			
B	A103	Falco peregrinus	w	1	3	i	R	G	D			
B	A127	Grus grus	c			i	R	DD	D			
B	A128	Tetrax tetrax	c	1	3	i	V	G	D			
B	A133	Burhinus oediconemus	r	70	90	i	P	G	C	C	C	C
B	A139	Charadrius morinellus	c	1	10	i	V	P	D			
B	A140	Pluvialis apricaria	w	200	1500	i	C	P	D			
B	A142	Vanellus vanellus	w	500	3000	i	C	P	C	B	C	C
B	A142	Vanellus vanellus	r			i	P	P	D			
B	A151	Philomachus pugnax	c			i	R	DD	D			
B	A166	Tringa glareola	c			i	V	DD	D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15$ % ; B = $15 \geq p > 2$ % ; C = $2 \geq p > 0$ % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».



3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D	
B		Falco subbuteo	1	5	p	R							X
B		Circus macrourus	0	1	i	V					X		
B		Perdix perdix			i	R			X		X		
B		Coturnix coturnix			i	C							X
B		Otus scops	1	5	i	R					X		X
B		Athene noctua	20	40	p	P			X				
B		Upupa epops			i	P			X		X		
B		Galerida cristata			i	R			X		X		X
B		Saxicola rubetra				P			X		X		
B		Passer montanus	5	10	p	R			X		X		X
B		Petronia petronia	10	30	p	R					X		
B		Saxicola torquatus			p	R							X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	2 %
N15 : Autres terres arables	88 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	3 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	7 %

Autres caractéristiques du site

Le paysage est ouvert et légèrement vallonné (vallées sèches).

La partie centrale est constituée d'un plateau calcaire de faible altitude principalement exploité pour la culture de céréales et d'oléoprotéagineux.

En périphérie les pratiques sont plus diversifiées. Au nord nord-est, la plaine est plus vallonnée et forme une enclave dans une zone bocagère où persistent des haies basses, quelques prairies pâturées ainsi que des murets calcaires. Au sud, les paysages sont aussi plus diversifiés grâce au maintien du système polyculture élevage. Ca et là subsistent quelques coteaux calcaires et quelques vignes.

Durant les 20 dernières années, les pratiques agricoles se sont nettement transformées. Cependant, jusqu'aux années 2000, le maintien d'une mosaïque de cultures diversifiées et de parcelles relativement petites rendait cette plaine particulièrement attrayante pour l'avifaune.

Mais la population agricole ne représente plus en 2010 que quelques pourcents de la population locale. En effet, la décroissance du nombre d'exploitations a été très marquée, engendrant proportionnellement un agrandissement de la taille des exploitations atteignant régulièrement une centaine d'ha.

La croissance spectaculaire des cultures céréalières et protéagineuses fait qu'aujourd'hui ces dernières représentent plus de 85% de la SAU de la ZPS. Ce phénomène traduit le déclin de l'élevage, en particulier bovin, qui entraîne du même coup la diminution des surfaces enherbées, même si celles-ci représentent encore un taux de 12,5% (dans la moyenne des ZPS du département).

Vulnérabilité : se situe dans l'aire péri-urbaine nord-ouest de Niort. Le site est représentatif d'un paysage à caractère rural de plaines ouvertes avec des bourgs qui connaissent depuis les années 1970 une forte poussée démographique.

Avec la construction de l'A83 et les remembrements afférents, l'Outarde canepetière ne fréquente plus le site en reproduction depuis 2008. Quelques individus peuvent encore être présents ponctuellement.

La survie de l'Outarde canepetière et des autres espèces des plaines cultivées dépend également de la mise en oeuvre à grande échelle de mesures agro-environnementales suffisantes en qualité et en quantité.

Ces mesures visent à compenser la perte de diversité paysagère et par voie de conséquence des habitats et de l'alimentation (à base d'invertébrés), liée à l'intensification agricole (augmentation de l'homogénéité parcellaire, disparitions des surfaces "pérennes" : prairies, luzernes, jachères, haies, etc...). Ce sont les éléments-clés de la survie des espèces.

Le développement éolien et les projets d'infrastructures routières (échangeur, contournement) risquent d'aggraver encore l'état de conservation de certaines espèces.

4.2 Qualité et importance

Le site est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière désignées en ZPS en région Poitou-Charentes. Il s'agissait d'une des quatre principales zones de survivance de cette espèce dans le département des Deux-Sèvres. Malgré son absence en reproduction depuis 2008, cette ZPS reste majeure pour la population de Busards cendrés, d'Oedicnèmes criards de Gorgebleue à miroir. Elle abrite 24 espèces de l'annexe 1 pour tout ou partie de leur cycle biologique, dont 9 en reproduction.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site



Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A02	Modification des pratiques culturales (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes)		I
H	A03.01	Fauche intensive ou intensification		I
H	A10	Remembrement agricole		I
H	C03.03	Production d'énergie éolienne		B
H	D01.02	Routes, autoroutes		I
L	G01.02	Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés		I
L	G01.03	Véhicules motorisés		I
M	A09	Irrigation		I
M	A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles		I
M	D02.01	Lignes électriques et téléphoniques		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	98 %

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	100 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :



Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

Organisation : Conseil départemental des Deux-Sèvres

Adresse : mail Lucie Aubrac 79000 NIORT

Courriel :

Organisation : Groupe ornithologique 79 (GODS)

Adresse : 48 rue Rouget de l'Isle 79000 NIORT

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Nom : Docob

Lien :

<http://niort-nord-ouest.n2000.fr/accueil>

Nom : Docob

Lien :

[http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1526_1 - VOLUME DE SYNTHESE DOCOB PNNO.pdf](http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1526_1-VOLUME DE SYNTHESE DOCOB PNNO.pdf)

Nom : Docob

Lien :

[http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1526_2 - ATLAS - DOCOB PNNO.pdf](http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1526_2-ATLAS - DOCOB PNNO.pdf)

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5412024 - Plaine de Néré à Bresdon

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	7
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	8
6. GESTION DU SITE	9

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

A (ZPS)

1.2 Code du site

FR5412024

1.3 Appellation du site

Plaine de Néré à Bresdon

1.4 Date de compilation

31/03/2001

1.5 Date d'actualisation

09/05/2017

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 08/01/2019



Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038021087>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -,24639°

Latitude : 45,92639°

2.2 Superficie totale

9261 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
54	Poitou-Charentes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
17	Charente-Maritime	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
17035	BAZAUGES
17037	BEAUVAIS-SUR-MATHA
17062	BRESDON
17105	CHIVES
17135	CRESSE
17162	FONTAINE-CHALENDRAY
17177	GICQ
17180	GOURVILLETTE
17206	LOIRE-SUR-NIE
17257	NERE
17451	TOUCHES-DE-PERIGNY

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A224	Caprimulgus europaeus	r			i	P	M	D			
B	A229	Alcedo atthis	p			i	P	P	D			
B	A246	Lullula arborea	r			i	P	M	D			
B	A255	Anthus campestris	r	1	1	p	P	DD	D			
B	A338	Lanius collurio	r			i	P	M	D			
B	A072	Pernis apivorus	r			i	P	M	D			
B	A073	Milvus migrans	r			i	P	M	D			
B	A074	Milvus milvus	c			i	P	M	D			
B	A080	Circaetus gallicus	c			i	P	M	D			



B	A081	Circus aeruginosus	w			i	P	M	D			
B	A082	Circus cyaneus	r	3	10	p	P	P	C	B	C	B
B	A084	Circus pygargus	r	1	2	p	R	G	D			
B	A098	Falco columbarius	c			i	P	DD	D			
B	A103	Falco peregrinus	c			i	P	DD	D			
B	A128	Tetrax tetrax	r	10	20	males	P	G	B	C	C	C
B	A128	Tetrax tetrax	c	30	75	i	P	G	B	C	C	C
B	A133	Burhinus oediconemus	r	24	49	p	P	G	C	C	C	C
B	A133	Burhinus oediconemus	c	150	300	i	P	M	C	C	C	C
B	A139	Charadrius morinellus	c			i	P	M	D			
B	A140	Pluvialis apricaria	w	130	5000	i	C	M	C	C	C	C
B	A142	Vanellus vanellus	w	300	300	i	P	P	C	C	C	C
B	A142	Vanellus vanellus	c	8000	9000	i	P	M	C	C	C	C
B	A160	Numenius arquata	r			i	P	DD	D			
B	A168	Actitis hypoleucos	w			i	P	P	D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».



3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
B		Falco subbuteo				P					X	
B		Accipiter gentilis				P					X	
B		Accipiter nisus				P					X	
B		Alectoris rufa			i	P			X		X	
B		Coturnix coturnix			i	P						X
B		Columba oenas				P					X	
B		Streptopelia turtur			i	P			X		X	
B		Tyto alba			i	P			X			
B		Otus scops				P					X	
B		Athene noctua			i	P			X			
B		Upupa epops	50		p	P			X		X	
B		Galerida cristata			i	P			X		X	
B		Alauda arvensis			i	P			X		X	X
B		Riparia riparia									X	
B		Anthus pratensis				P			X		X	
B		Saxicola rubetra							X		X	
B		Oenanthe oenanthe				P					X	
B		Sylvia communis				P					X	
B		Phylloscopus trochilus				P					X	



B		Ficedula hypoleuca				P			X		X	
B		Passer montanus				P			X		X	
B		Petronia petronia				P					X	
B		Carduelis cannabina				P			X		X	
B		Emberiza citrinella				P			X		X	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : **IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N12 : Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	10 %
N14 : Prairies améliorées	7 %
N15 : Autres terres arables	71 %
N16 : Forêts caducifoliées	4 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	8 %

Autres caractéristiques du site

Plaine céréalière ouverte avec présence de quelques prairies, jachères et luzernières.

Vulnérabilité : La survie de l'Outarde canepetière et des autres espèces des plaines cultivées dépend de la mise en oeuvre à des mesures agro-environnementales sous forme de contrats passés avec les agriculteurs.

Ces mesures visent à compenser la réduction des milieux en herbe (prairies de fauches, jachères, prairies pâturées, friches) et par voie de conséquence des habitats et de l'alimentation (à base d'invertébrés), liée à l'intensification agricole (augmentation de l'homogénéité parcellaire, disparitions des surfaces "pérennes" : prairies, luzernes, jachères, haies, etc...).

Le développement important des projets éolien à proximité immédiate de la ZPS, voire sur des leks représente une menace dont l'importance est difficilement quantifiable pour cette population migratrice déjà fortement fragilisée dont le déclin est à peine compensée par la mise en oeuvre de MAEC insuffisantes (contexte PAC et paiements défavorables).

4.2 Qualité et importance

Le site est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière retenues comme majeures en région ex-Poitou-Charentes. Il s'agit de la principale zone de survivance de cette espèce dans le département de la Charente-Maritime. A la création de la ZPS, celle-ci abritait ~ 9% des effectifs régionaux.

Secteur présentant une densité significative d'Outardes canepetières nicheuses et abritant des rassemblements automnaux. Présence de rassemblements post-nuptiaux importants d'Oedicnèmes criards. Une extension du site est validée dans le docob, la population d'outardes ayant tendance à s'implanter à l'extérieur de la zone vers le nord-ouest en particulier.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A02.01	Intensification agricole		I
H	A02.03	Retournement de prairies		I
H	A03.01	Fauche intensive ou intensification		I
H	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I



H	A10	Remembrement agricole		B
L	D01.02	Routes, autoroutes		I
L	E04.01	Bâtiments agricoles, constructions dans le paysage		I
M	A09	Irrigation		I
M	C03.03	Production d'énergie éolienne		B
M	E01.03	Habitations dispersées		I
N	A02	Modification des pratiques culturales (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes)		O
N	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		O
N	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		O
N	A08	Fertilisation		O
N	A09	Irrigation		O

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
M	A08	Fertilisation		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%

4.5 Documentation

Trotignon, P., Matard, M. & Jourde, Ph. 2000. L'Outarde canepetière en Charente-Maritime. Effectif et répartition en période nuptiale et pré-migratoire. La Garzette, 3 : 15-21.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	100 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :



Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

Organisation : Chambre d'agriculture

Adresse : 3 bvd de Vladimir 17100 Saintes

Courriel :

Organisation : DREAL

Adresse : 15 rue Arthur Ranc 86000 Poitiers

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : DOCOB "Plaine de Néré à Bresdon" volume de synthèse

Lien :

<http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/docob-de-charente-maritime-r908.html>

Nom :

Lien :

http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1537_charte_NEBR_2009.pdf

Nom :

Lien :

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/docob-charente-charente-maritime-deux-sevres-a1544.html>

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation